

Avis public



AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

relativement au second projet de résolution CA20 170341 approuvant le projet particulier PP-123 visant à autoriser la construction d'un nouvel édicule pour la gare Montréal-Ouest au 7480, rue Sherbrooke Ouest en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017) - dossier 12035580352

1. – Objet du second projet de résolution et demande d'approbation référendaire

À la suite de la consultation écrite et de l'assemblée de consultation en visioconférence tenue le 28 octobre 2020, le conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2020, le second projet de résolution CA20 170341 mentionné en titre.

L'objet de ce second projet de résolution vise à :

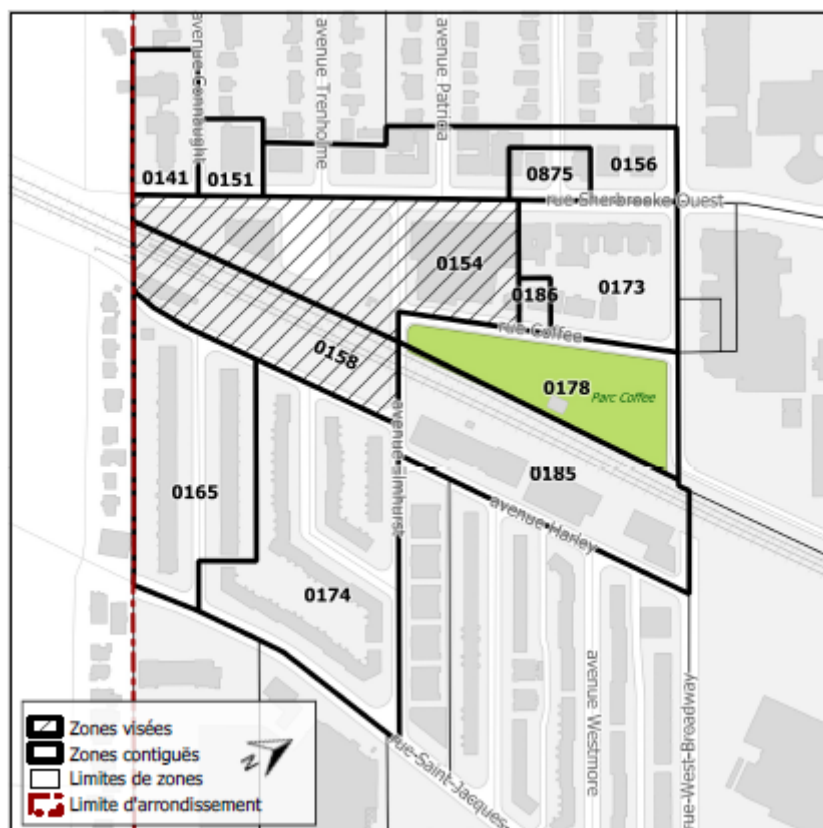
- autoriser l'usage « Gare » de la catégorie d'usages E.7(2);
- autoriser la construction d'un bâtiment de 1 étage;
- permettre un alignement et des marges différentes de celles prescrites;
- soustraire l'émission du permis de construire au processus habituel de révision architecturale.

Ce second projet de résolution contient des dispositions qui sont susceptibles d'approbation référendaire. Ainsi, elles peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones concernées 0154 et 0158 ainsi que des zones contiguës 0141, 0151, 0156, 0165, 0173, 0174, 0178, 0185, 0186 et 0875 afin qu'elles soient soumises à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les articles 4, 5, et 6 du second projet de résolution CA20 170341 sont sujets à l'approbation des personnes habiles à voter.

2. – Description des zones

Le secteur visé par le présent avis est le suivant :



3. – Conditions de validité d'une demande

Pour être valide, toute demande doit indiquer clairement la disposition (l'article) qui en fait l'objet ainsi que la zone d'où elle provient; être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21; **être reçu** par la soussignée dans les huit jours suivant le présent avis, soit au plus tard le 21 janvier 2021 à 16 h 30, de la façon suivante :

- par la poste, à l'adresse suivante : Secrétaire d'arrondissement - Arrondissement de Côte-des-Neiges—

Notre-Dame-de-Grâce 5160, boulevard Décarie, bureau 600, Montréal (Québec) H3X 2H9;

- par le biais du formulaire en ligne, en cliquant sur le lien suivant : [formulaire en ligne PP-123](#) ;
- par courriel, à l'adresse suivante : consultation.cdn-ndg@montreal.ca ;
- en personne, sur rendez-vous en communiquant au 514-770-8766 ou au 514-872-9492, pour un dépôt à l'adresse mentionnée ci-haut;

Si la demande est transmise par courrier, elle doit être obligatoirement reçue à l'adresse mentionnée au plus tard le 21 janvier 2021 pour être considérée, et ce, indépendamment des délais postaux.

4. – Personnes intéressées

Est une personne intéressée :

Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 7 décembre 2020 (date d'adoption du second projet de résolution) :

- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande;
- être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec.

Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise depuis au moins 12 mois le 7 décembre 2020 et qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter.

Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 7 décembre 2020:

- être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;
- être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants depuis au moins 12 mois comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. La procuration doit avoir été produite au préalable ou être produite avec la demande.

Dans le cas d'une personne morale, il faut :

- avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 7 décembre 2020 est majeure, de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi;
- avoir produit au préalable ou produire en même temps que la demande, une résolution désignant la personne autorisée à signer la demande et à être inscrite sur la liste référendaire, le cas échéant.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

5. – Absence de demandes

En l'absence de demande valide provenant d'une ou de plusieurs zones, le second projet de résolution n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6. – Consultation

Le présent avis ainsi que le second projet de résolution et le sommaire décisionnel qui s'y rapportent sont disponibles sur le site Internet de l'arrondissement dont l'adresse est : montreal.ca/cote-des-neiges-notre-dame-de-grace, en cliquant sur « Avis publics ».

Fait à Montréal ce 13 janvier 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves

Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du lundi 7 décembre 2020

Résolution: CA20 170341

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-123

ATTENDU QUE le projet de résolution CA20 170265 approuvant le projet particulier PP-123 visant à autoriser la construction d'un nouvel édicule pour la gare Montréal-Ouest au 7480, rue Sherbrooke Ouest a été adopté à la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, conformément aux articles 124 et 145.38 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU ».

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 13 octobre 2020 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU.

ATTENDU QU'une consultation écrite a été tenue entre le 20 octobre et le 4 novembre 2020, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 et à la résolution CA20 170184, et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été lus;

ATTENDU QUE, la numérotation des articles 4 et ses suivants du projet de résolution a été modifiée afin de corriger une erreur s'étant glissée dans la séquence de numérotation.

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Magda Popeanu

De déposer le rapport de consultation publique.

D'adopter, avec changement, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-123 visant à autoriser la construction d'un nouvel édicule pour la gare Montréal-Ouest au 7480, rue Sherbrooke Ouest, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

De poursuivre la procédure d'adoption du second projet de résolution PP-123 faisant l'objet du présent sommaire décisionnel conformément aux règles de l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, en apportant les adaptations nécessaires à la procédure référendaire, notamment en établissant un processus à distance d'enregistrement des personnes habiles à voter et, le cas échéant, en organisant la tenue d'un référendum par correspondance, selon les modalités prévues par le *Règlement sur le vote par correspondance* (chapitre E-2.2, r.3)

CHAPITRE I
SECTION I
TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 3 324 689 et 3 320 970 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II
SECTION I
ARTICLES VISÉS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un bâtiment de 1 étage est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. Aux fins de l'article 2, il est notamment permis de déroger aux articles suivants du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) :

- à l'article 9 afin d'autoriser un bâtiment de 1 étage ;
- aux sections I et II du chapitre VI du titre II afin de permettre un alignement de construction et des marges telles que représentées au plan de l'annexe B;
- à l'article 123 afin d'autoriser l'usage « gare »;
- aux articles 49.1, 66, 88.1, 337.1, et 433.1 afin de ne pas souscrire la délivrance d'un permis émis en vertu de la présente résolution au processus de révision architecturale prévu selon le Titre VIII du règlement d'urbanisme 01-276;

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III
SECTION I
USAGES

4. L'usage de la catégorie E.7(2), gare, est autorisé.

SECTION II
CADRE BÂTI

5. Le nombre d'étage est de 1 étage.

6. L'alignement de construction et les marges minimales du bâtiment doivent essentiellement correspondre à ceux identifiés sur le plan intitulé « Plan d'implantation », joint en annexe B de la présente résolution.

SECTION III
ARCHITECTURE DU BÂTIMENT

7. Aux fins de la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure ou de l'implantation relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les travaux doivent essentiellement respecter les principes, le caractère architectural et les descriptions illustrées sur les plans intitulés « Plans architecturaux et perspectives », joints en annexe C à la présente résolution.

SECTION IV
PLANTATION, ESPACES EXTÉRIEURS ET ÉQUIPEMENTS

8. L'aménagement des espaces extérieurs, la plantation d'arbres, arbustes et autres aménagements paysagers ainsi que le nombre, l'emplacement et les détails de construction des équipements et installations extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution doivent essentiellement respecter les descriptions et le caractère général des éléments illustrés sur les plans intitulés « Aménagement paysager et équipements », joints en annexe D à la présente résolution.

SECTION V
AFFICHAGE

9. Aucune enseigne sur socle n'est autorisée.

CHAPITRE IV
SECTION I
DÉLAIS DE RÉALISATION

10. Les travaux de construction du bâtiment doivent débuter dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

11. Les travaux d'aménagement paysager doivent être réalisés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction du bâtiment.

ANNEXE A
PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

ANNEXE B
PLAN INTITULÉ « PLAN D'IMPLANTATION »

ANNEXE C
PLAN INTITULÉ « PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES »

ANNEXE D
PLAN INTITULÉ « AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ÉQUIPEMENTS »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1203558052

Geneviève REEVES

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 9 décembre 2020

ANNEXE A - TERRITOIRE D'APPLICATION

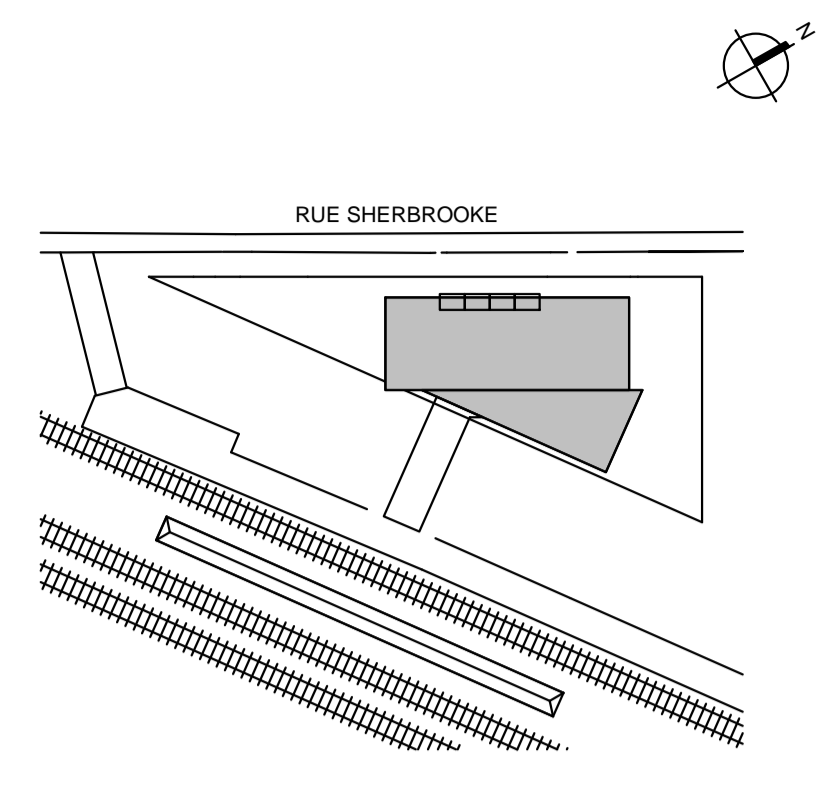
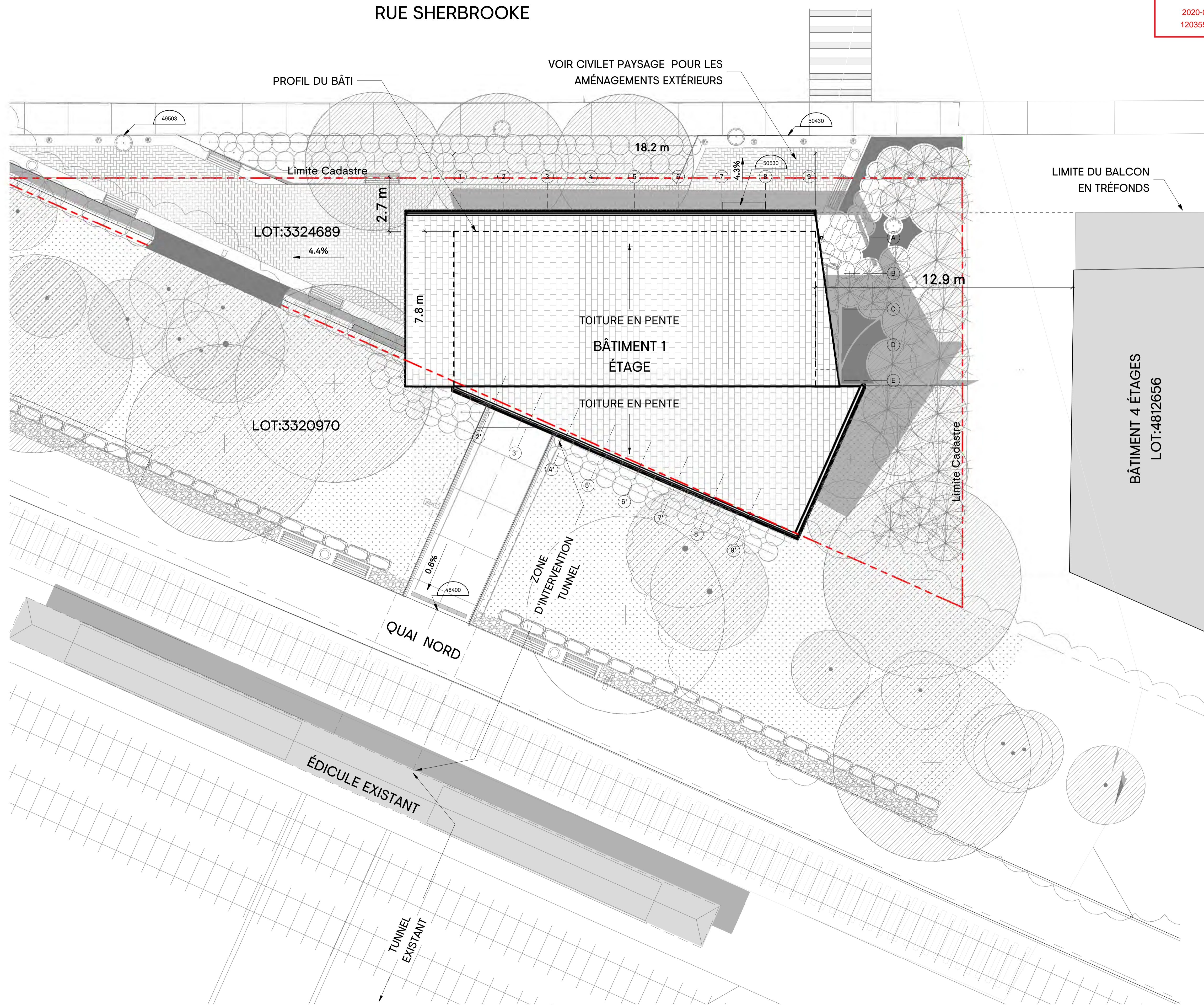
Dossier 1203558052



ANNEXE B - PLAN D'IMPLANTATION

Révision No. 0
Discip. A010
Codification RTM: XXXX

Division de l'urbanisme
2020-07-16
1203558052



Note:
CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement
B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.
C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0 2020-07-15 ÉMIS POUR CCU - 70%
No. AAAA-MM-JJ Émission/Révision

Client:
exo

Contrat No.
sidlee architecture
PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC
2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4
T 514 282 6834 f 514 284 5593
SID LEE ARCHITECTURE.com

Sceau:
Conçu par: Vérifier par:
Dessiné par: Approuvé par:
Projet: **GARE MONTRÉAL OUEST**

Titre:
PLAN D'IMPLANTATION

Format: **A1** ÉCHELLE: 1:100

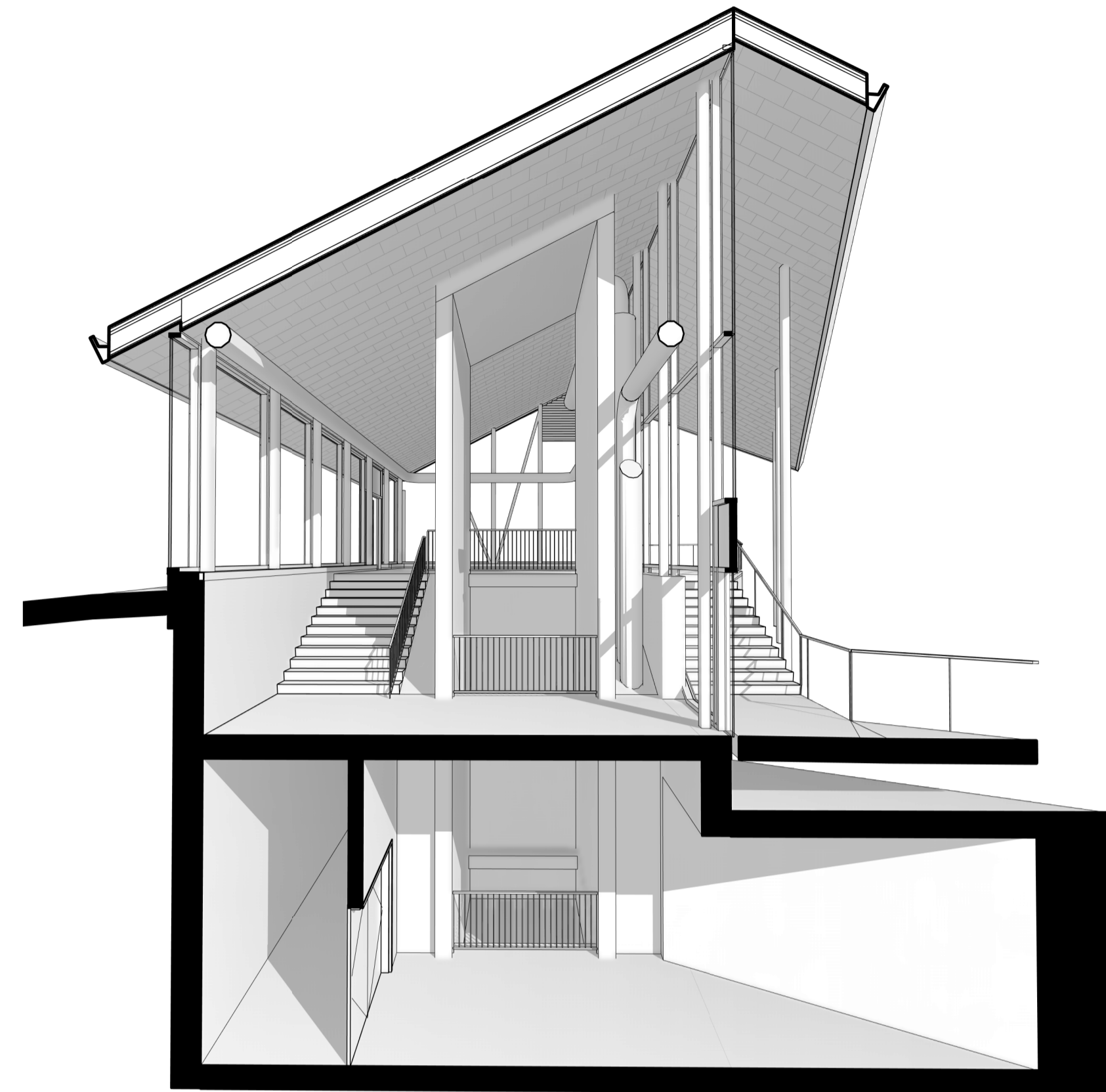
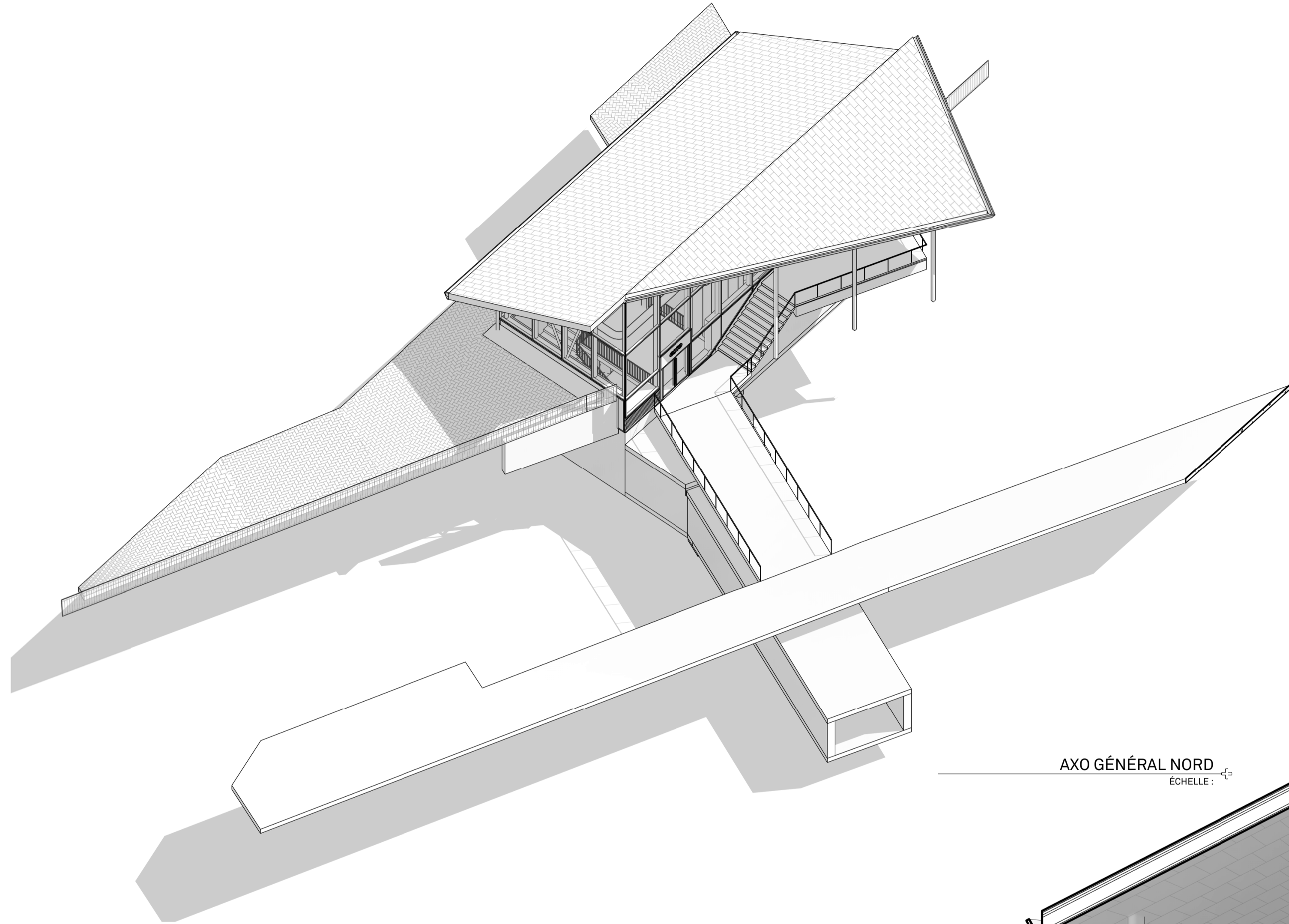
Discipline: **Architecture**
No. Projet: **20-150203887** Discip: **A010** Révision No.: **0**
Codification RTM: **XXXX**

PLAN D'IMPLANTATION
ÉCHELLE : 1 : 100

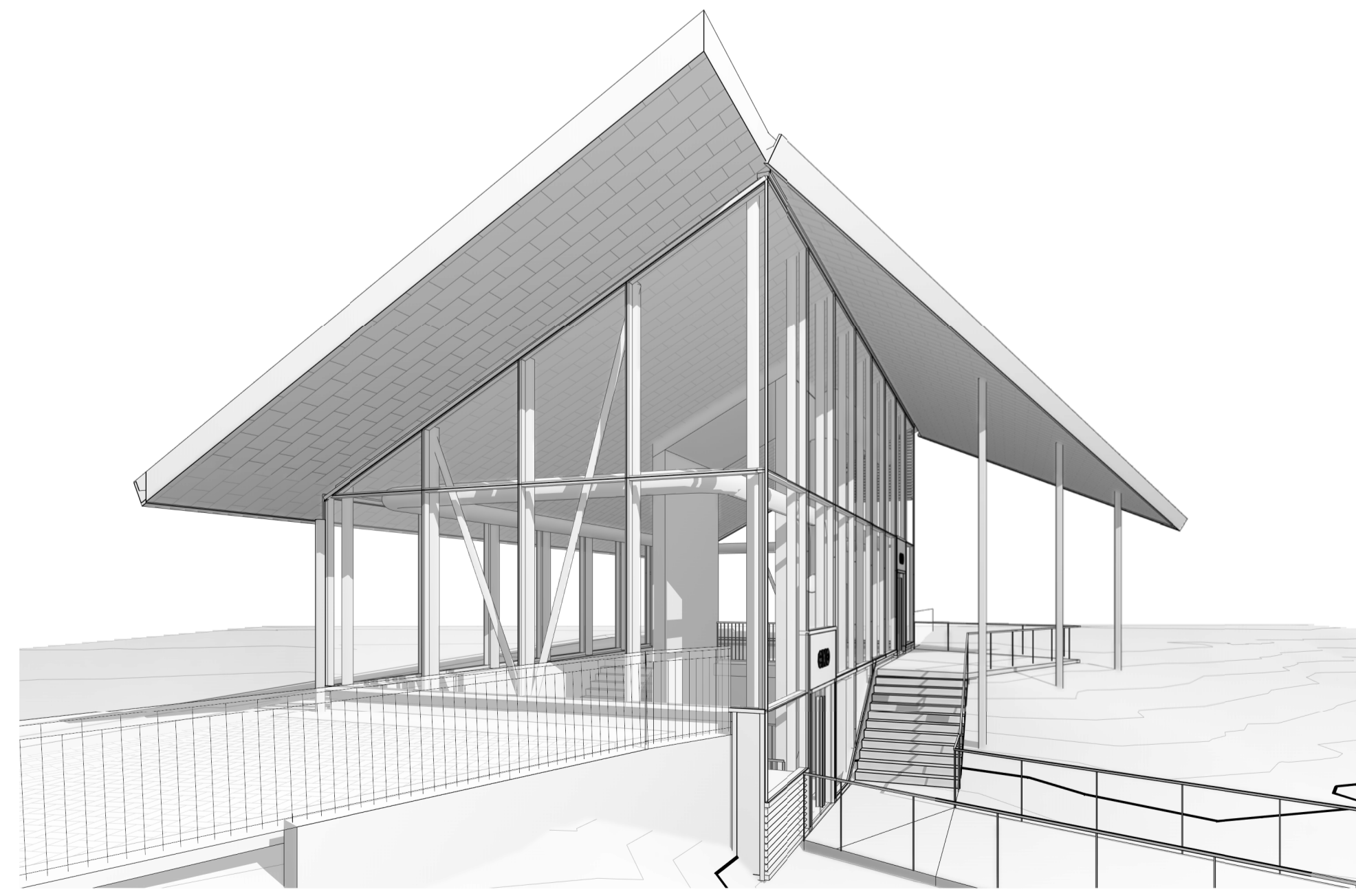
Date d'impression: 2020-07-16 10:11:00 AM

ANNEXE C - PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES

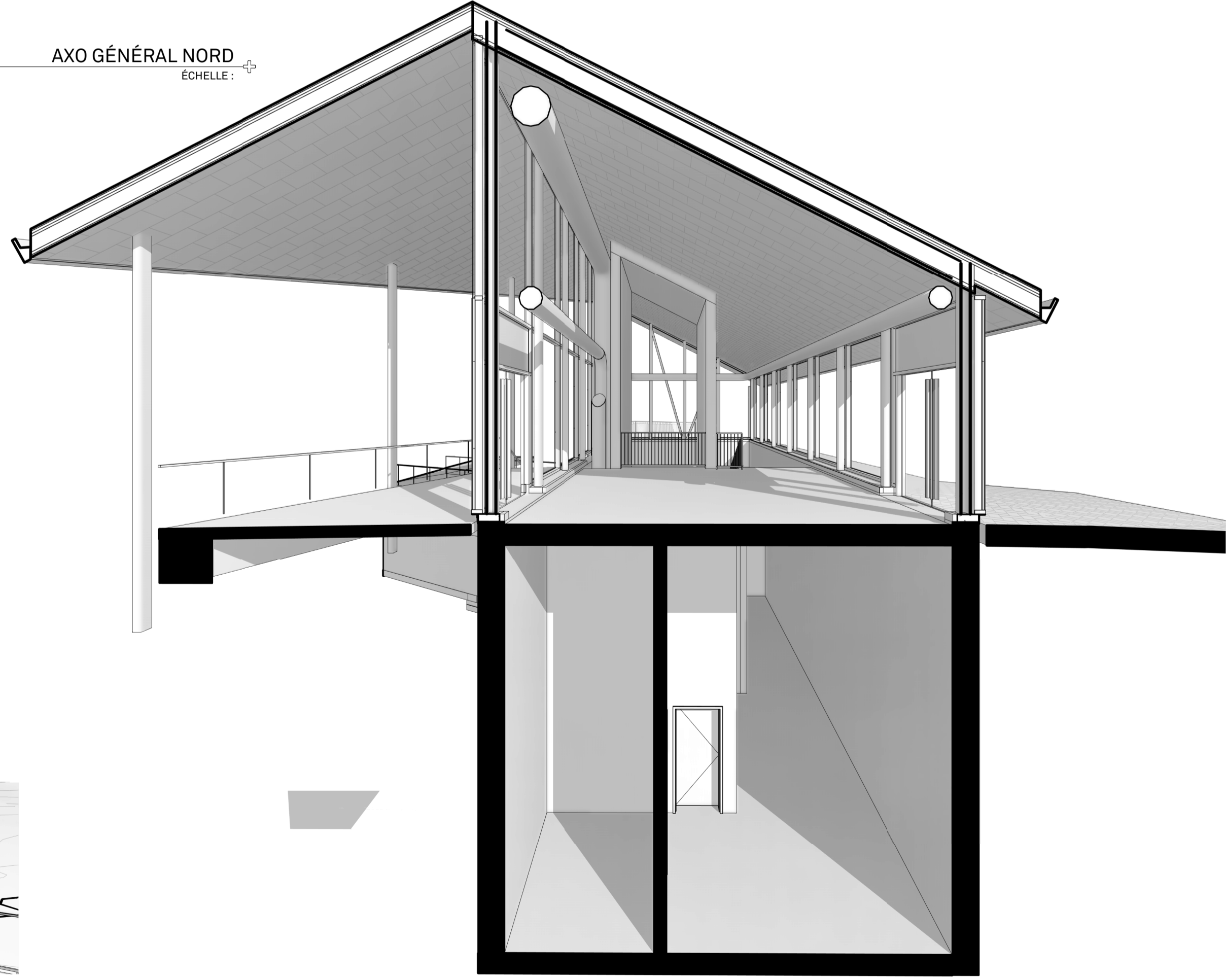
Révision No. 0
 Discip. A003
 Codification RTM: A
 Codification RTM: xxxx



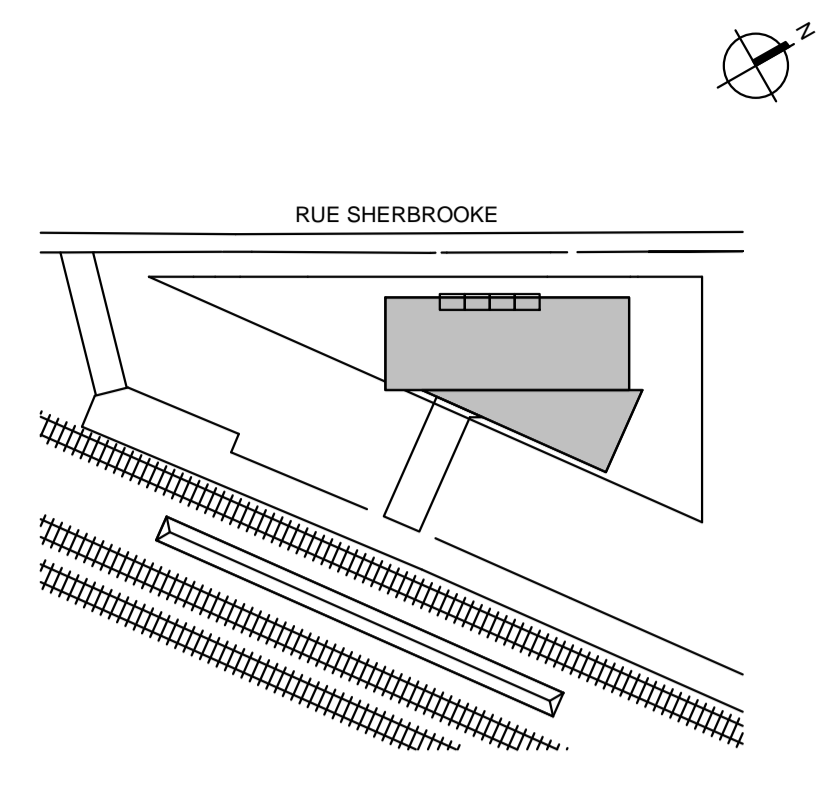
PERS-AXO TRANSVERSALE EST
 ÉCHELLE :



PERSPECTIVE EXT OUEST
 ÉCHELLE :



PERS=AXO TRANSVERSALE OUEST
 ÉCHELLE :



Division de l'urbanisme
 2020-07-16
 1203558052

Note:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

- A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement
- B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.
- C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0	2020-07-15	ÉMIS POUR CCU - 70%
No.	AAAA-MM-JJ	Émission/Révision

Client:



Contrat No.

sidlee architecture

PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC
 2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4
 T 514 282 6834 f 514 284 5593
 SID LEE ARCHITECTURE.com

Sceau:

Conçu par: Designer Vérifier par: Checker
 Dessiné par: Author Approuvé par: Approver

Projet: GARE MONTRÉAL OUEST

Titre: 3D ET AXO

Format: A1
 ÉCHELLE: INDIQUÉE

Discipline: Architecture

No. Projet: 20-150203887
 Codification RTM: xxxx

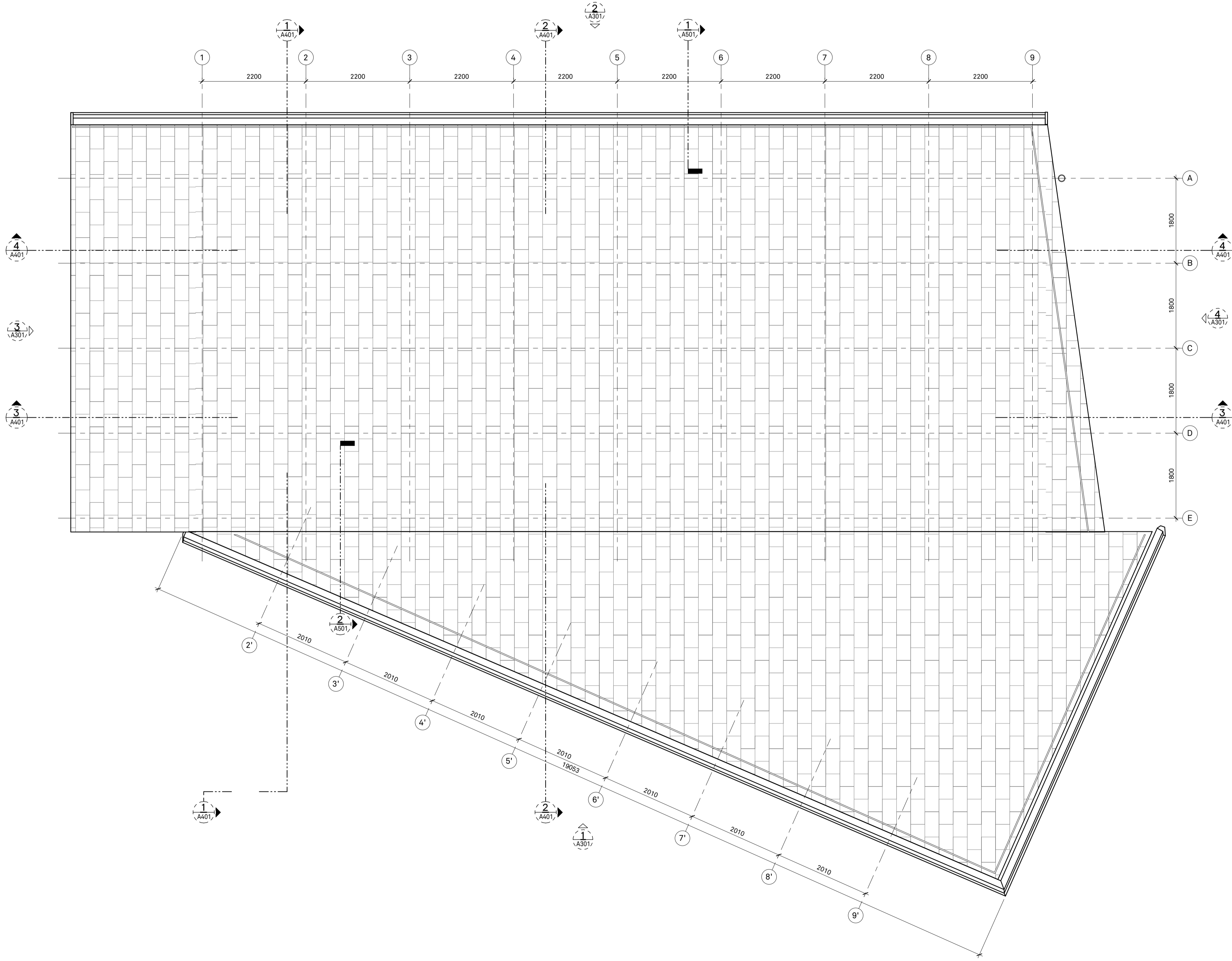
Discip: A

A003

Révision No. 0

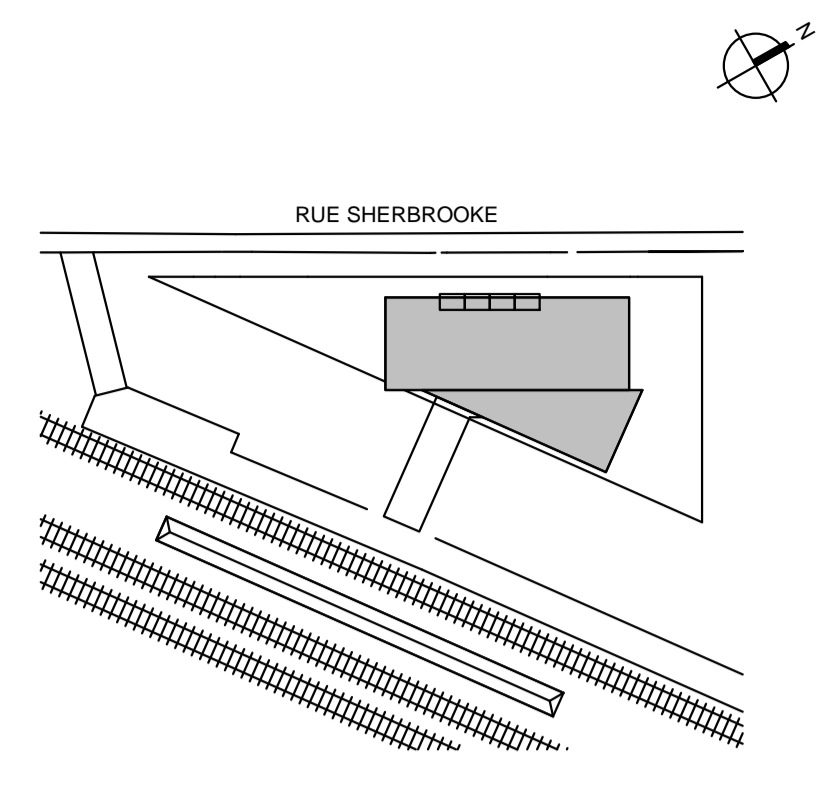
ANNEXE C - PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES

Révision No. 0
Discip. A103
Codification RTM: xxx



PLAN NIVEAU TOIT
ÉCHELLE : 1 : 50

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION	
C01	N/A



Division de l'urbanisme
2020-07-16
1203558052

Note:
CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement.
B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.
C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0 2020-07-15 ÉMIS POUR CCU - 70%
No. AAAA-MM-JJ Émission/Révision

Client:



Contrat No.
sidlee architecture
PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC
2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4
T 514 282 6834 f 514 284 5593
SID LEE ARCHITECTURE.com

Sceau:

Conçu par: Designer Vérifier par: Checker
Dessiné par: Author Approuvé par: Approver

Projet: **GARE MONTRÉAL OUEST**

Titre: **PLAN TOITURE**

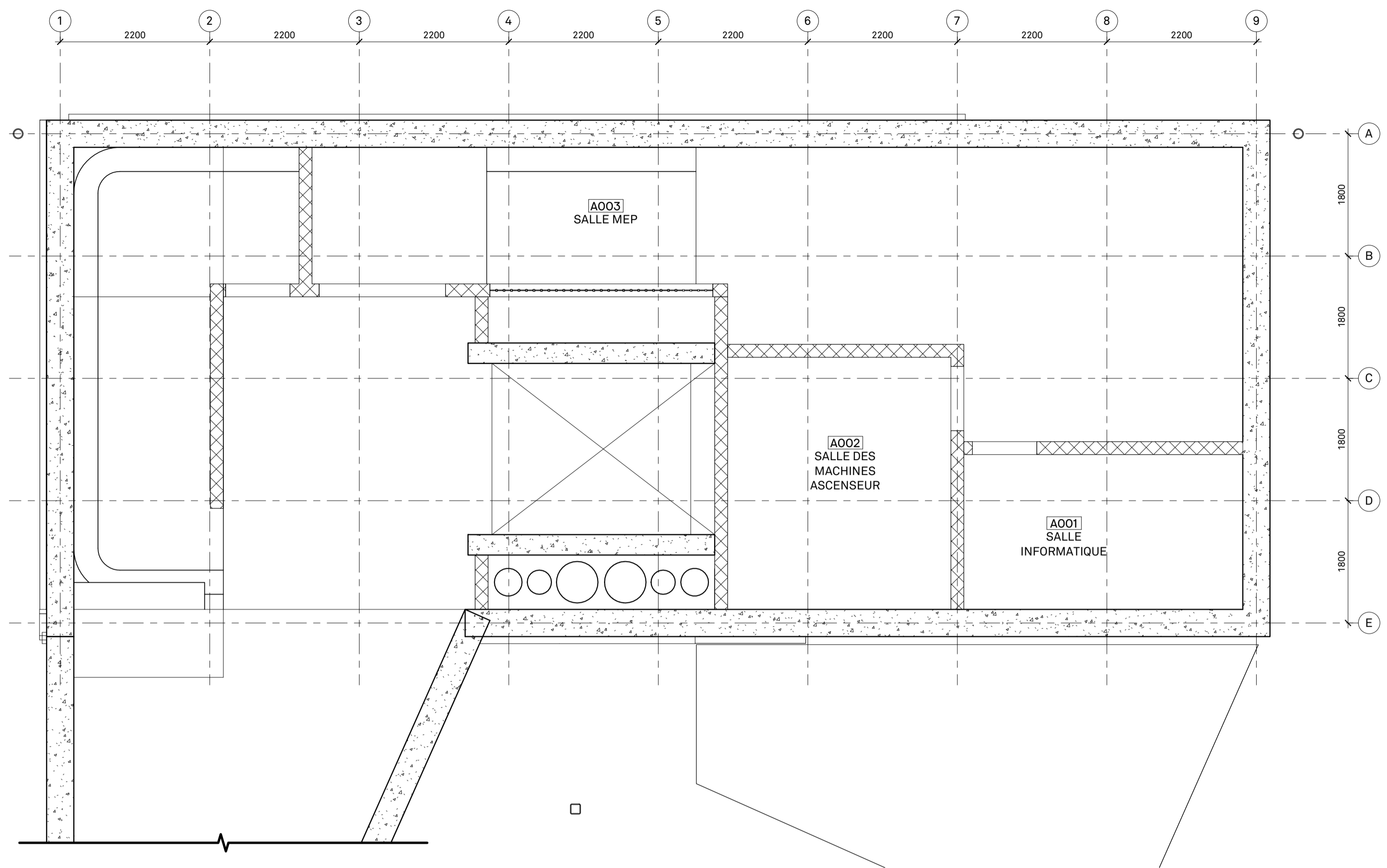
Format: A1 ÉCHELLE: INDIQUÉE

Discipline: **Architecture**

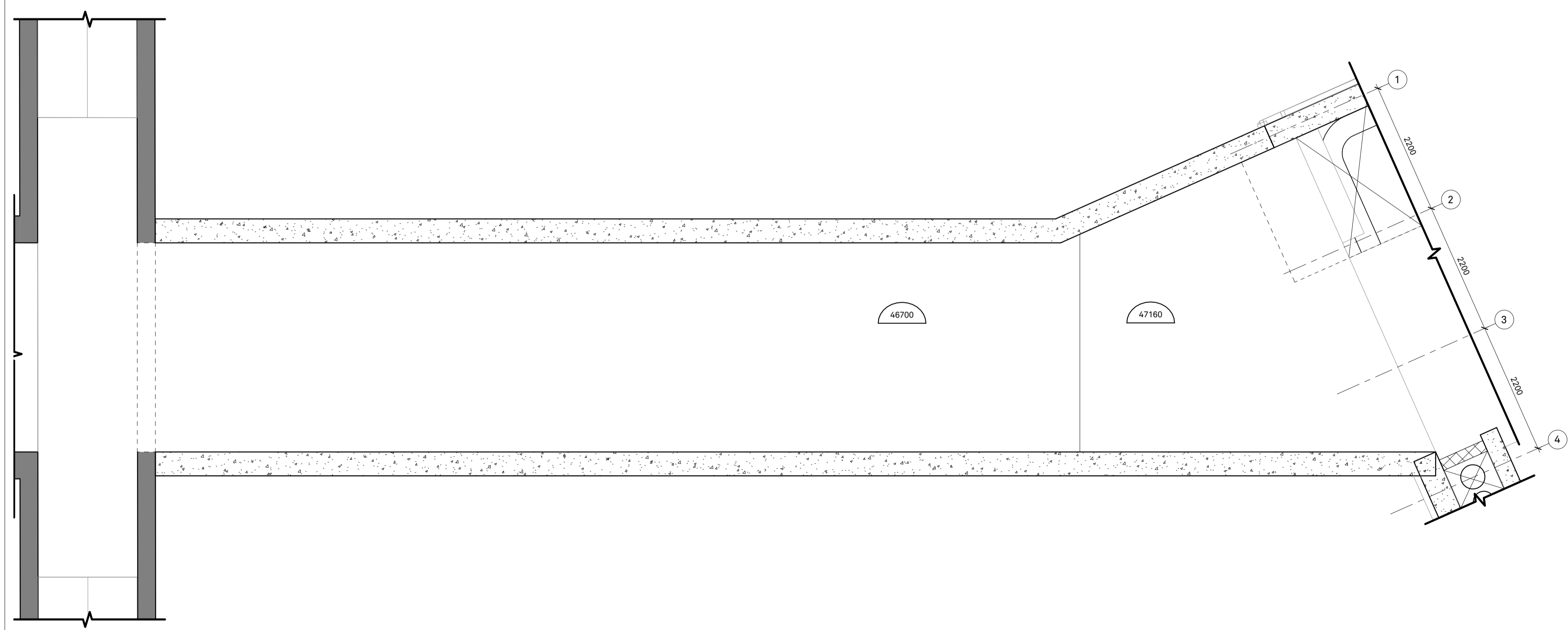
No. Projet: 20-150203887	Discip: A	A103	Révision No. 0
Codification RTM: xxx			

ANNEXE C - PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES

Révision No. 0
Discip. A201
Codification RTM: xxxx



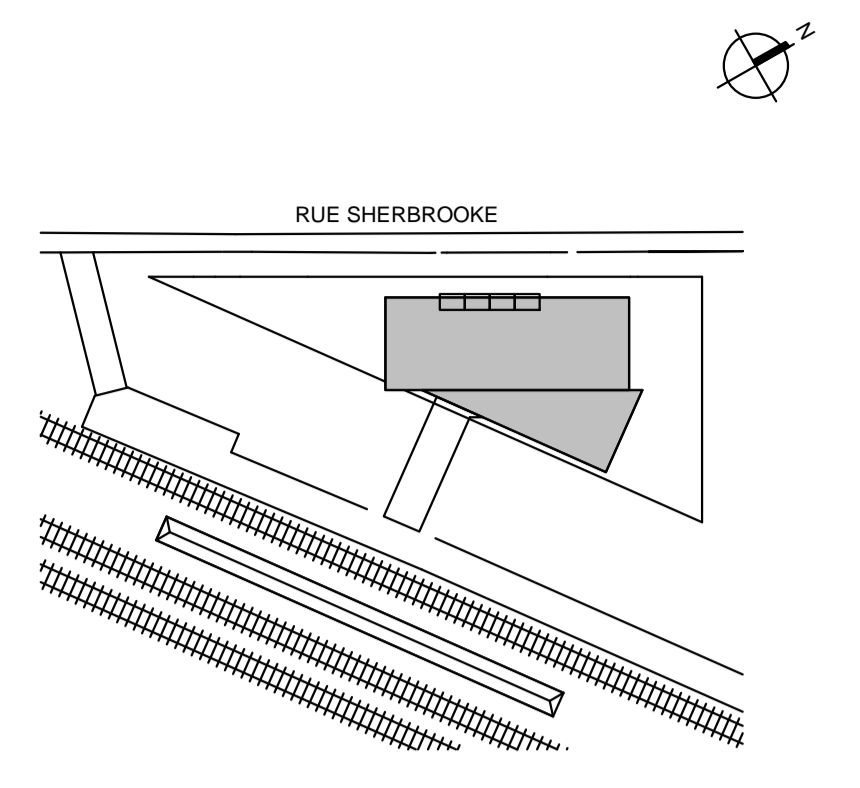
PLAN PLAFOND NIVEAU SOUS-SOL 2
ÉCHELLE : 1 : 50 A201



PLAN PLAFOND NIVEAU SOUS-SOL_TUNNEL 1
ÉCHELLE : 1 : 50 A201

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION PLAFOND

ÉPO1	N/A
------	-----



Division de l'urbanisme
2020-07-16
1203558052

Note:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

- A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement
- B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.
- C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0	2020-07-15	ÉMIS POUR CCU - 70%
No.	AAAA-MM-JJ	Émission/Révision

Client:



Contrat No.

sidlee architecture

PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC
2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4
T 514 282 6834 f 514 284 5593
SID LEE ARCHITECTURE.com

Sceau:

Conçu par: Designer Vérifier par: Checker
Dessiné par: Author Approuvé par: Approver

Projet: GARE MONTRÉAL OUEST

Titre: PLAN PLAFOND SOUS-SOL

Format: A1
ÉCHELLE: INDIQUÉE

Discipline: Architecture

No. Projet: 20-150203887
Codification RTM: xxxx

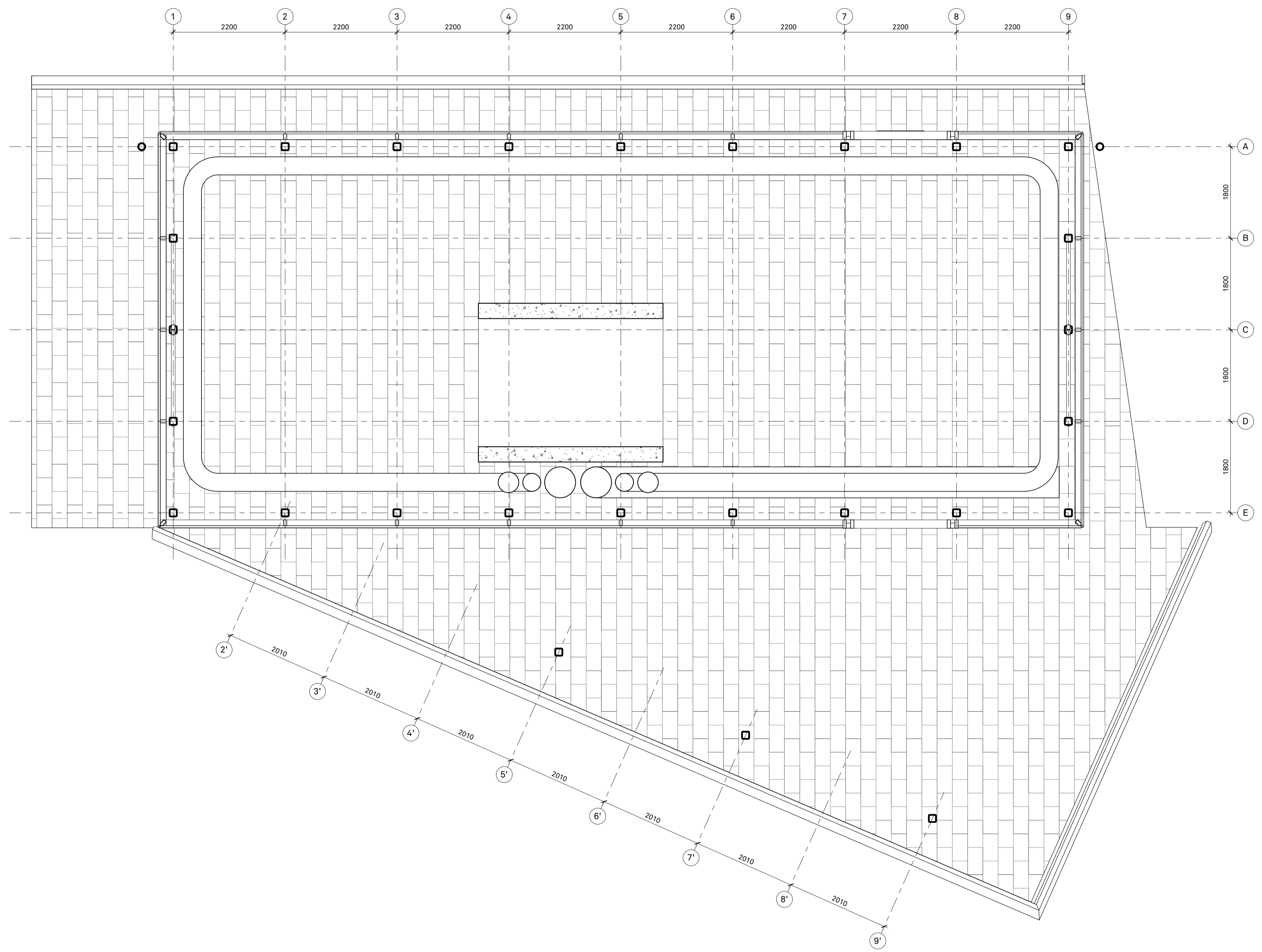
Discip: A

A201

Révision No. 0

ANNEXE C - PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES

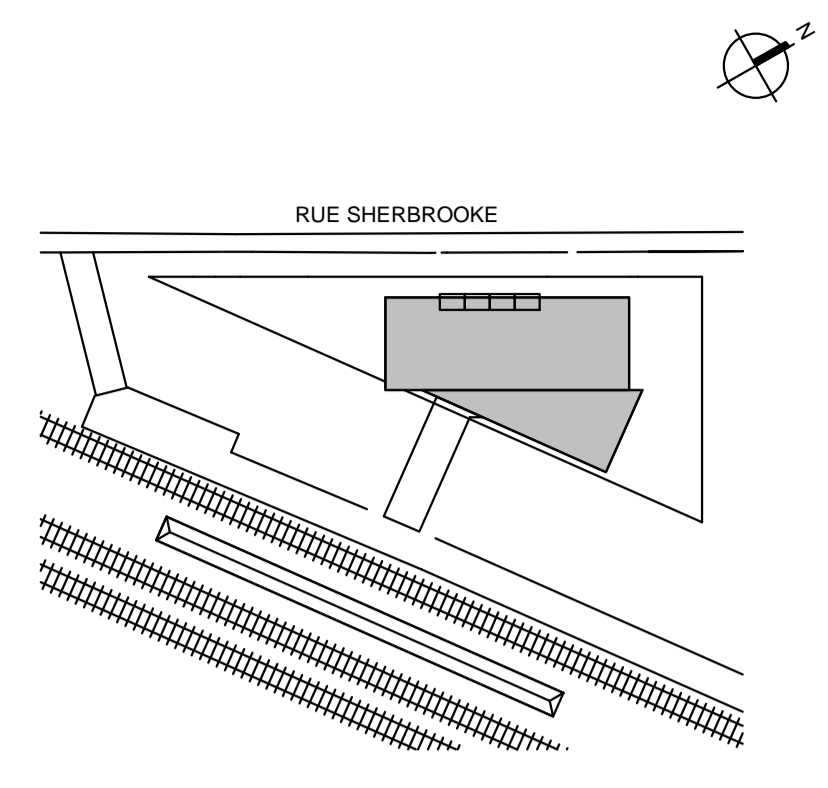
Codification consultant: A202
 Révision No. 0
 Discip. A
 Codification RTM: xxxx



PLAN PLAFOND NIVEAU RDC 1
 ÉCHELLE: 1 : 50 A202

NOTES SPÉCIFIQUES - CONSTRUCTION PLAFOND

PROJ	N/A
------	-----



Division de l'urbanisme
 2020-07-16
 1203558052

Note:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

- A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement.
- B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.
- C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0 2020-07-15 ÉMIS POUR CCU - 70%
 No. AAAA-MM-JJ Émission/Révision

Client:



Contrat No.

sidlee architecture

PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC
 2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4
 T 514 282 6834 f 514 284 5593
 SID LEE ARCHITECTURE.com

Sceau:

Conçu par: Designer Vérifier par: Checker
 Dessiné par: Author Approuvé par: Approver

Projet: **GARE MONTRÉAL OUEST**

Titre: **PLAN PLAFOND RDC**

Format: **A1**
 ÉCHELLE: INDIQUÉE

Discipline: **Architecture**

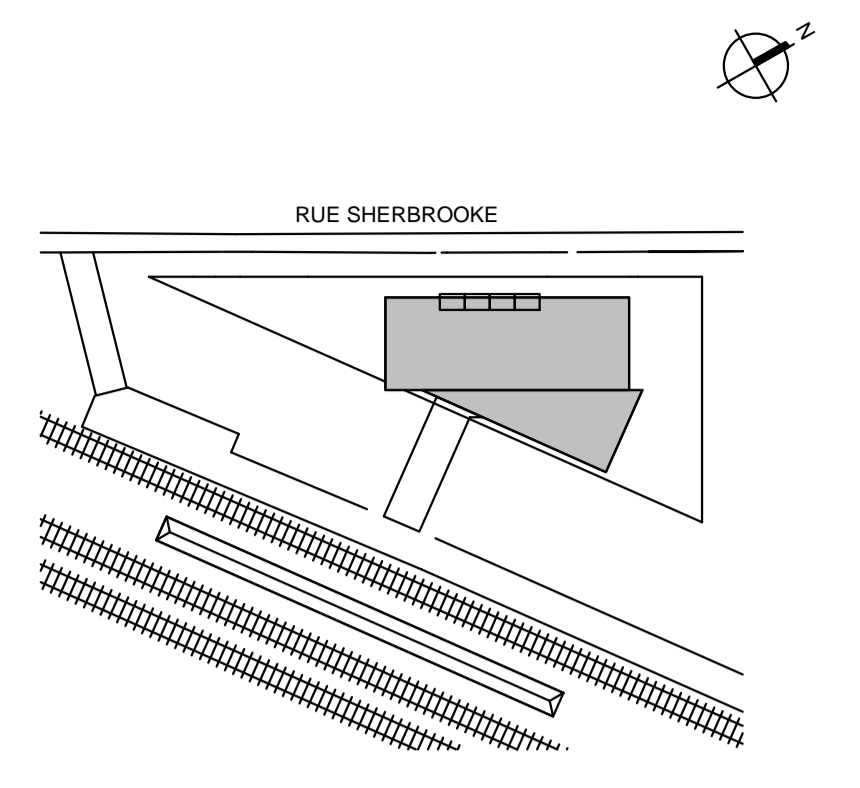
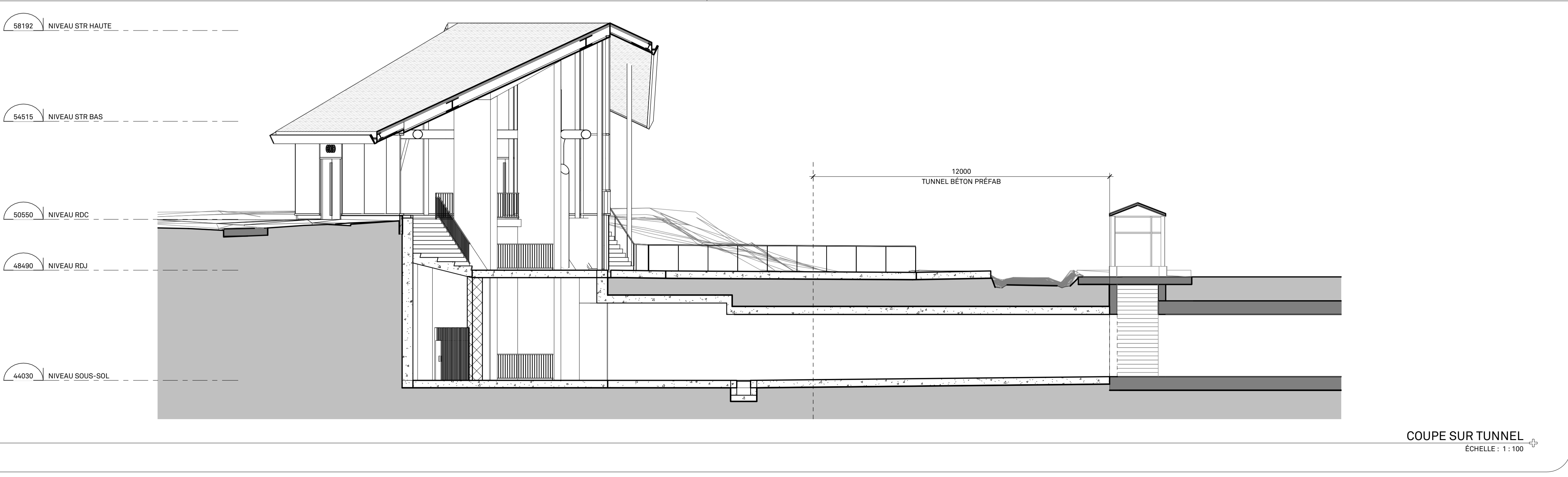
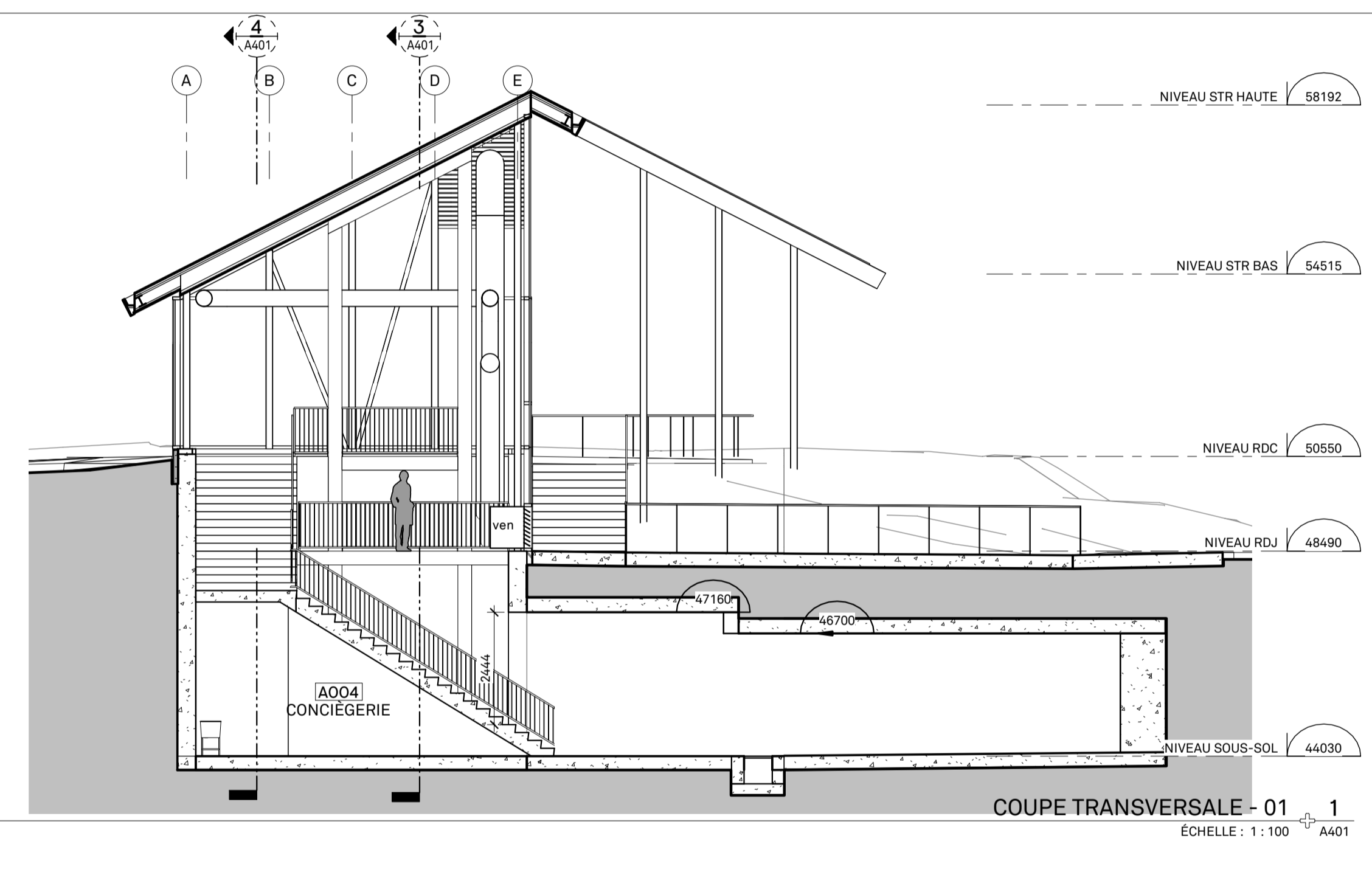
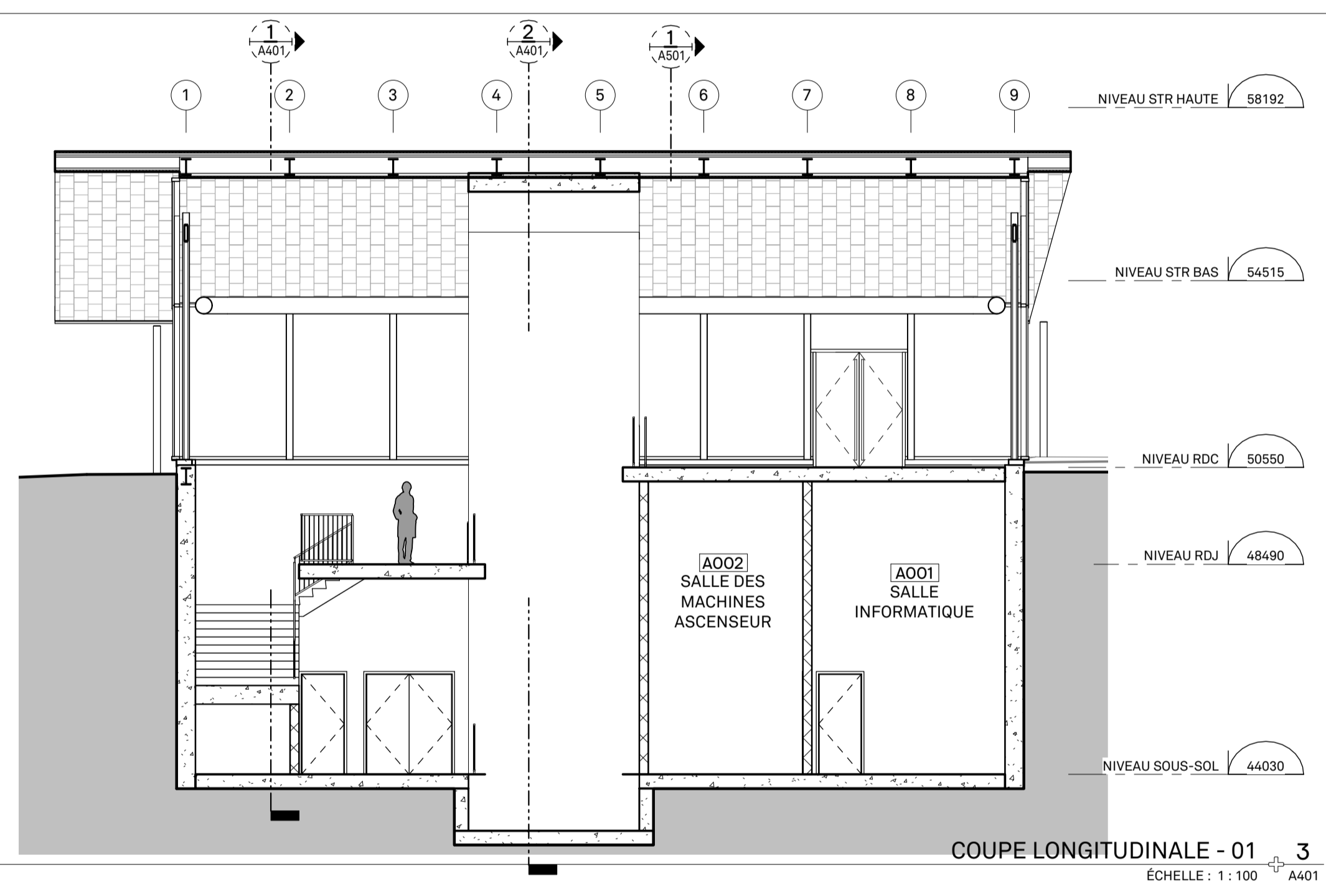
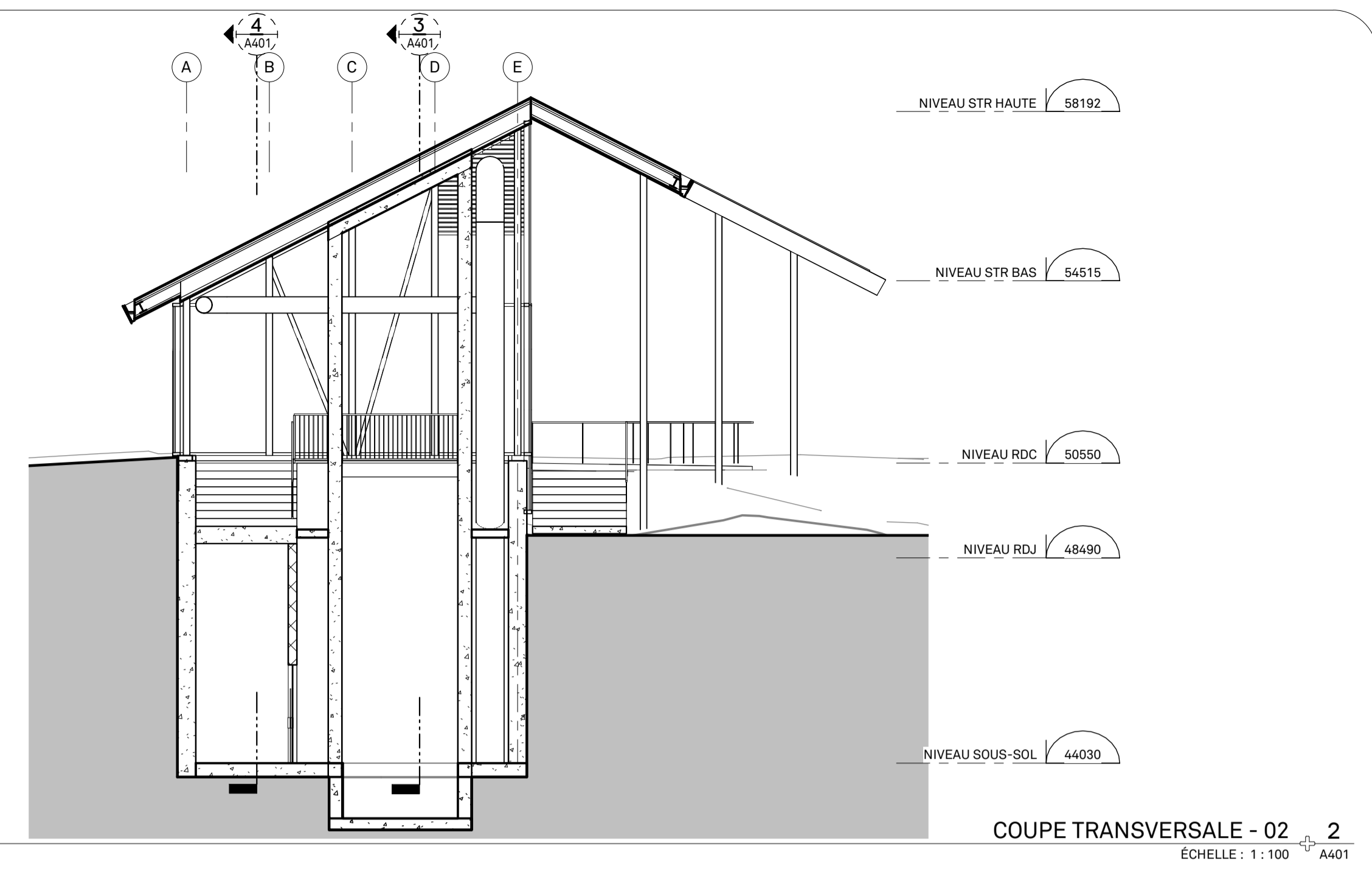
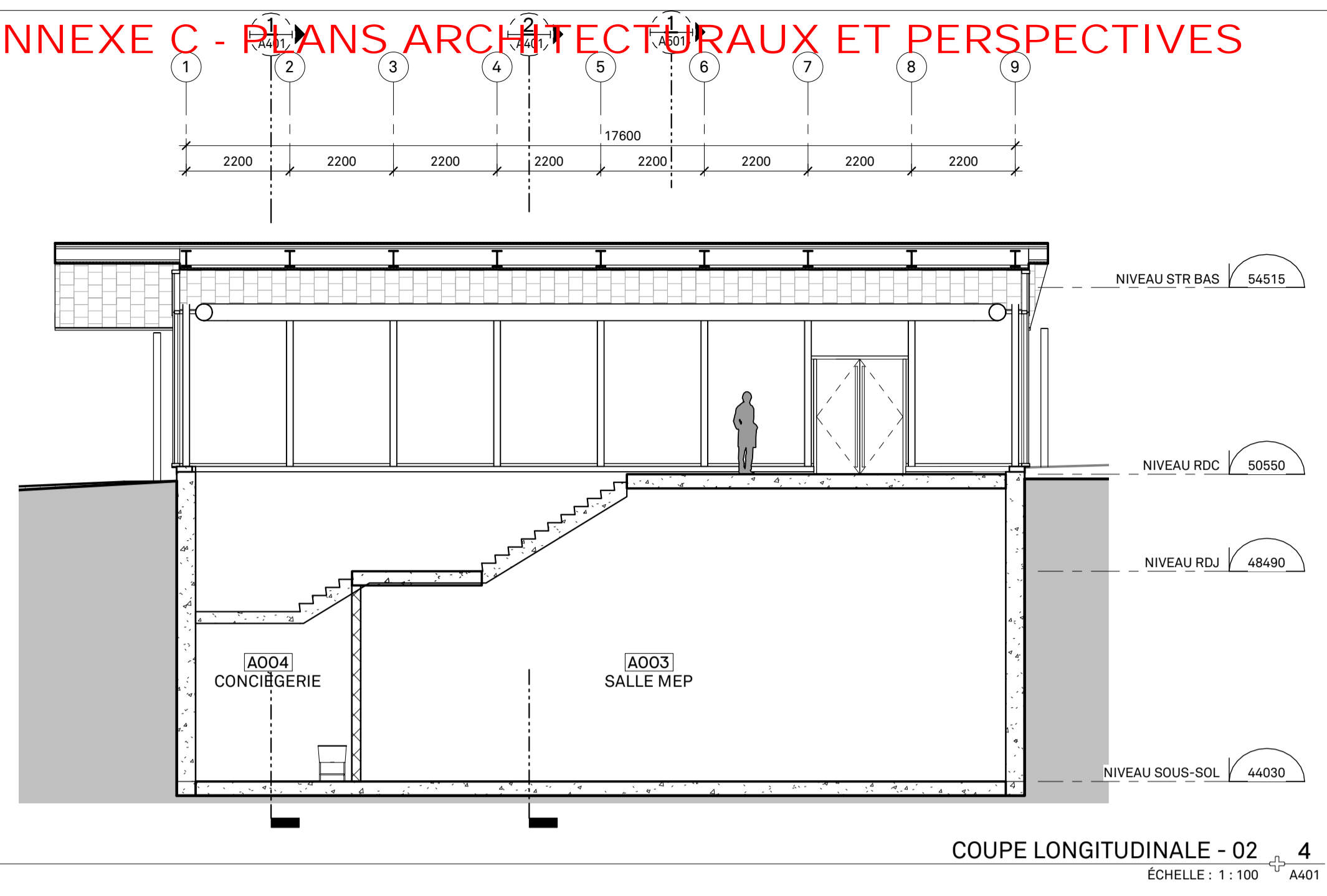
No. Projet 20-150203887	Discip A	A202	Révision No. 0
Codification RTM xxxx			

Date d'impression: 2020-07-15 09:11:00 AM

Plan de site: 1/2020

ANNEXE C - PLANS ARCHITECTORAUX ET PERSPECTIVES

Révision No. 0
Discip. A401
Codification RTM: XXXX
Codification consultant: A



Division de l'urbanisme
2020-07-16
1203558052

Note:
CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement.
B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.
C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0 2020-07-15 ÉMIS POUR CCU - 70%
No. AAAA-MM-JJ Émission/Révision



Contrat No.
sidlee architecture
PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC
2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4
T 514 282 6834 f 514 284 5593
SID LEE ARCHITECTURE.com

Sceau:
Conçu par: Vérifier par:
Dessiné par: Author Approuvé par:

Projet: **GARE MONTRÉAL OUEST**

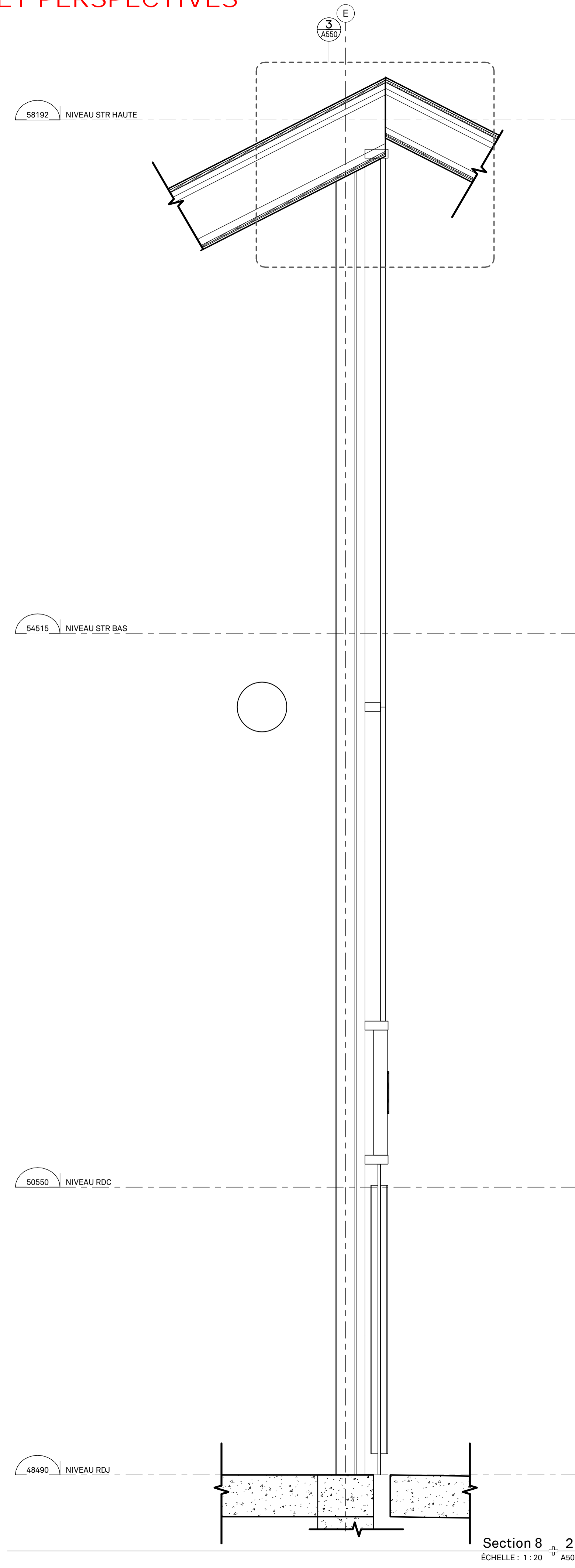
Titre: **COUPE GÉNÉRALE**

Format: ÉCHELLE:
A1 INDIQUÉE

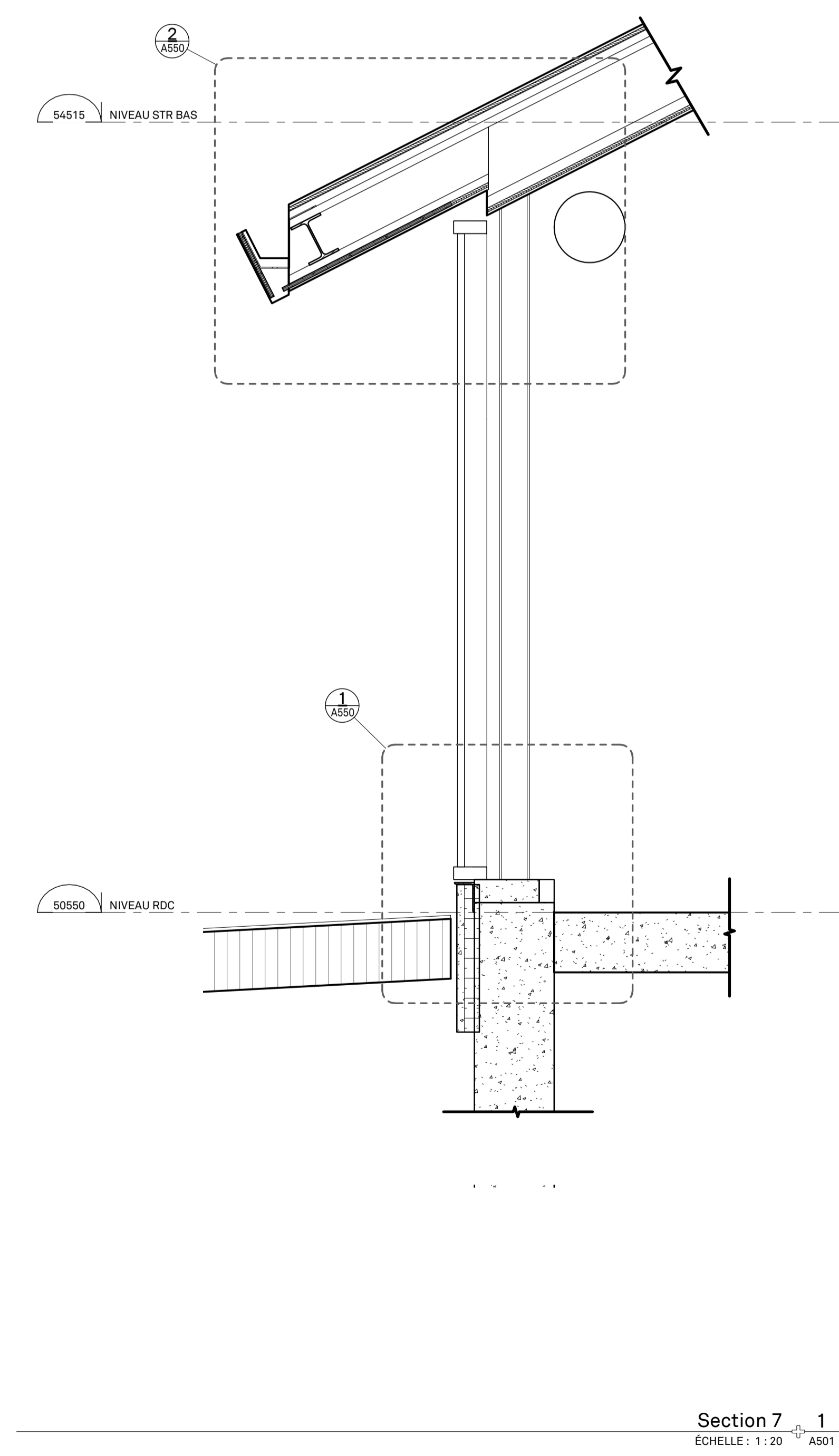
Discipline: **Architecture**
No. Projet: **20-150203887**
Codification RTM: XXXX
Discip: A
A401
Révision No.: 0

ANNEXE C - PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES

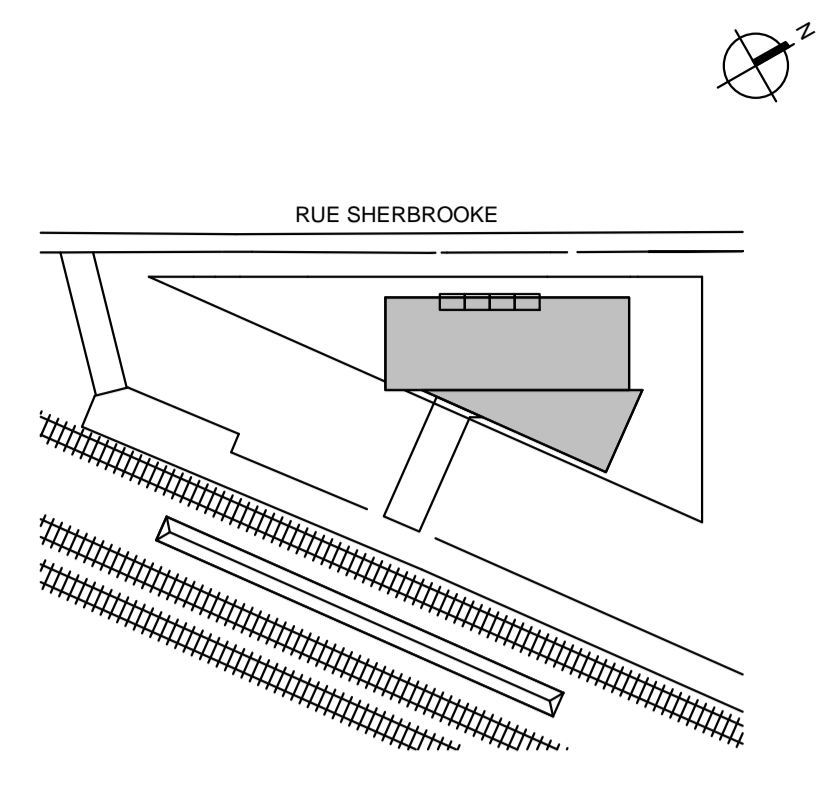
Revision No. 0
 Discip A501
 Codification RTM: A
 Codification RTM: xxxx



Section 8 2
 ÉCHELLE : 1 : 20 A501



Section 7 1
 ÉCHELLE : 1 : 20 A501



Division de l'urbanisme
 2020-07-16
 1203558052

Note:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

- A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement
- B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.
- C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0	2020-07-15	ÉMIS POUR CCU - 70%
No.	AAAA-MM-JJ	Émission/Révision

Client:



Contrat No.

sidlee architecture

PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC
 2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4
 T 514 282 6834 f 514 284 5593
 SID LEE ARCHITECTURE.com

Sceau:

Conçu par: _____ Vérifier par: _____
 Dessiné par: Author Approuvé par: _____

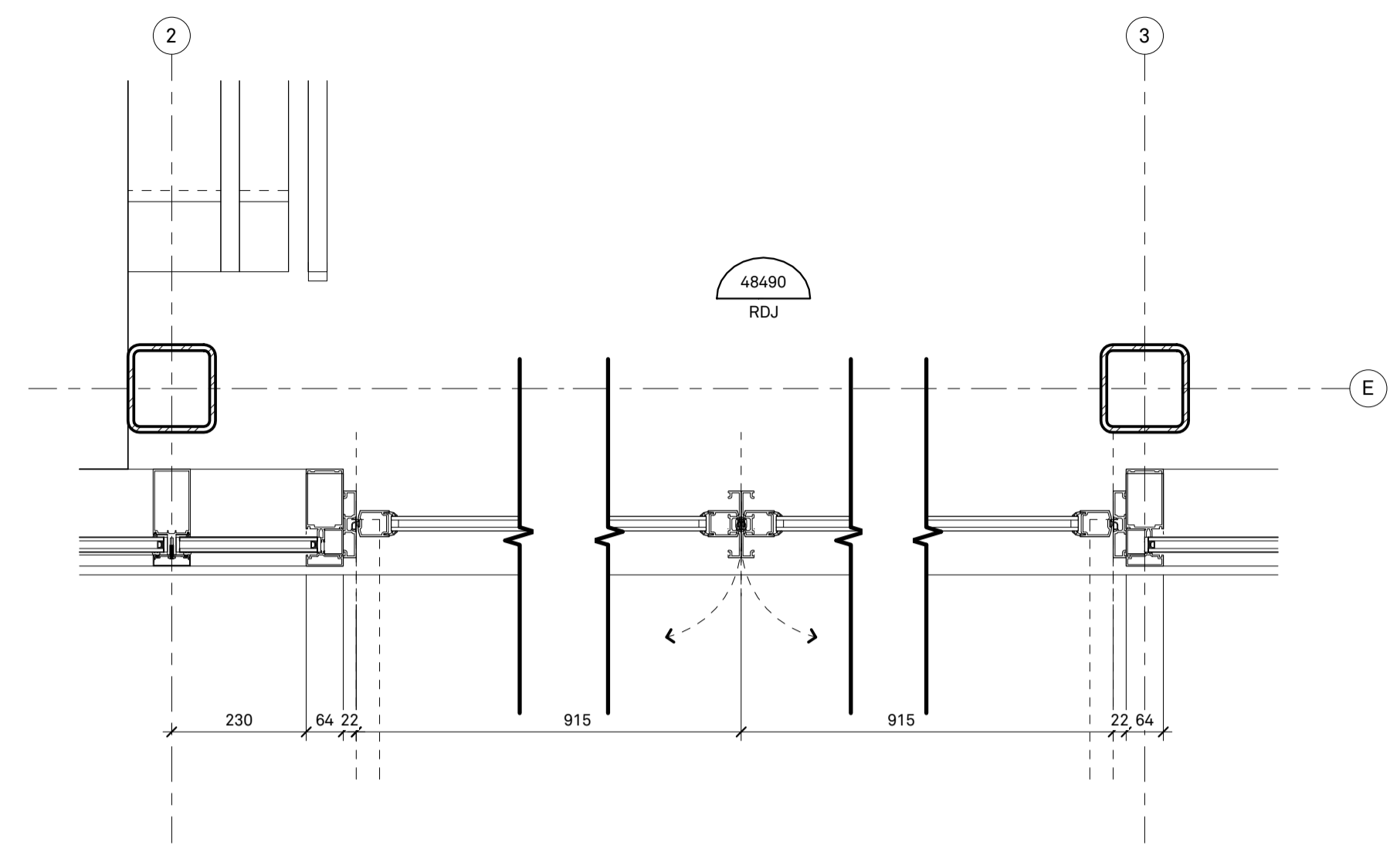
Projet: **GARE MONTRÉAL OUEST**

Titre: **COUPE DE MUR TYPIQUE**

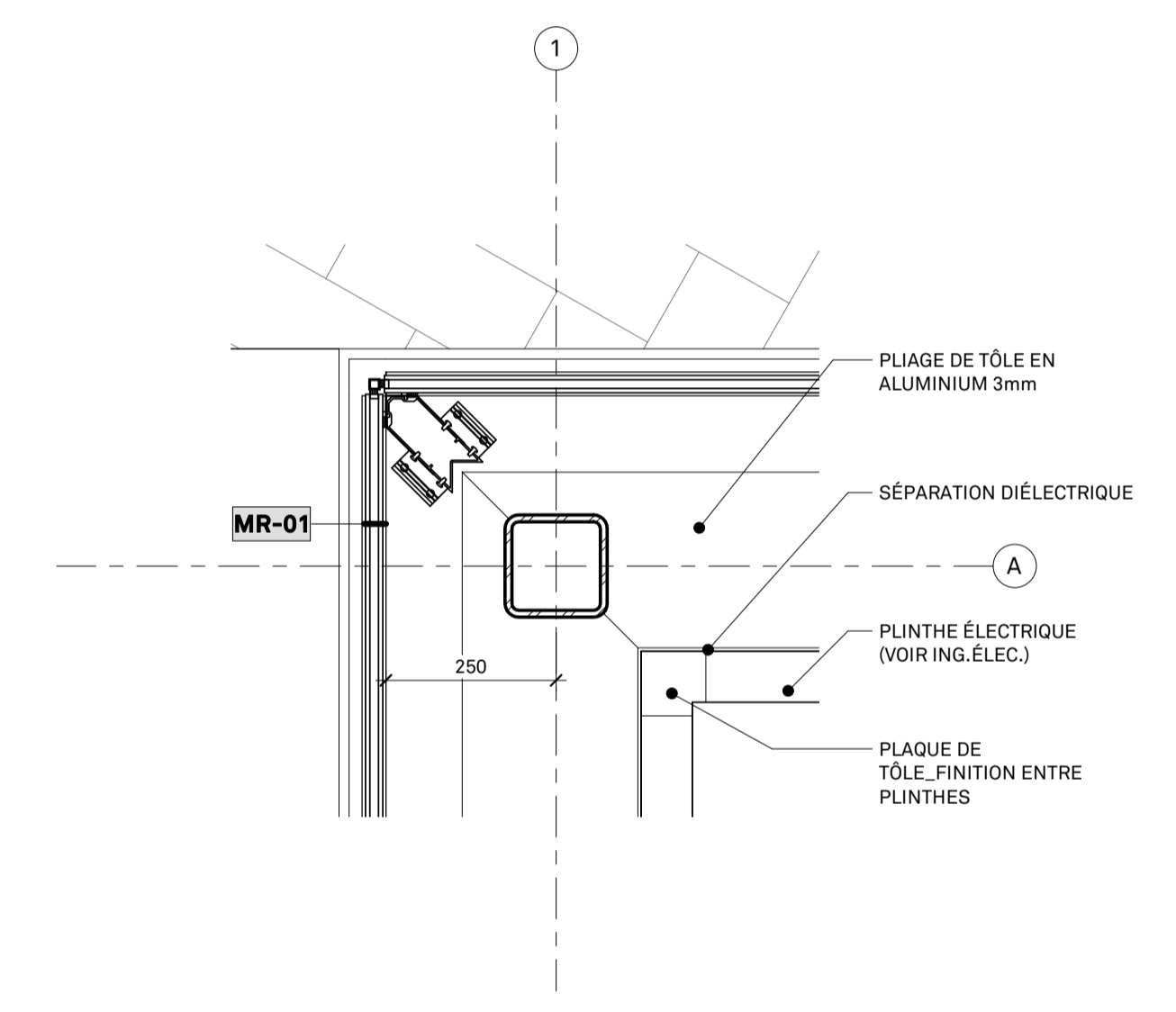
Format	ÉCHELLE:	
A1	INDIQUÉE	
Discipline	Architecture	
No. Projet	Discip	A501
20-150203887	A	0
Codification RTM	Révision No.	
xxxx	0	

Codification consultant: A580
 Révision No. 0
 Discip. A
 Codification RTM: xxxx

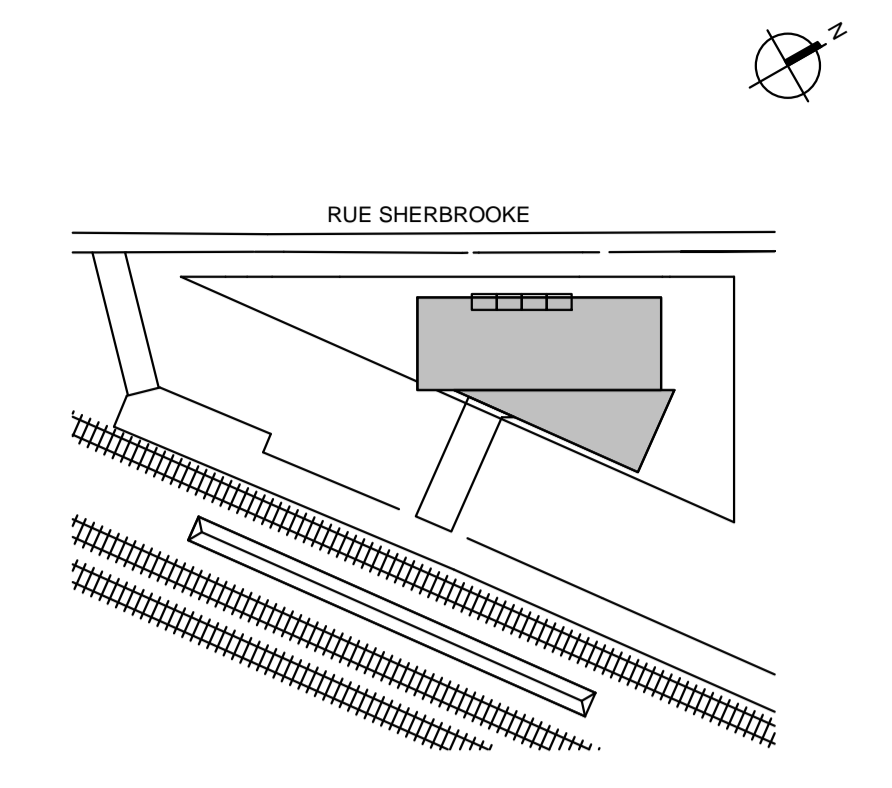
ANNEXE C - PLANS ARCHITECTURAUX ET PERSPECTIVES



DÉTAIL EN PLAN_PORTE D'ENTRÉE-RDJ
 ÉCHELLE : 1 : 10



DÉTAIL EN PLAN_MUR RIDEAU-COIN 1
 ÉCHELLE : 1 : 10 A580



Division de l'urbanisme
 2020-07-16
 1203558052

Note:

CE DOCUMENT NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ À DES FINS DE CONSTRUCTION

A. Vérifier toutes les dimensions apparaissant au dessin de même que les conditions sur l'emplacement
 B. Faire rapport immédiatement à l'architecte ou à l'ingénieur de toute inexactitude.
 C. Ne pas prendre de mesure à l'échelle sur les dessins.

0 2020-07-15 ÉMIS POUR CCU - 70%
 No. AAAA-MM-JJ Émission/Révision

Client:



Contrat No.

sidlee architecture

PELLAND LEBLANC ARCHITECTES SENC
 2050-1 PLACE VILLE-MARIE, MONTRÉAL, QC H3B 2C4
 T 514 282 6834 f 514 284 5593
 SID LEE ARCHITECTURE.com

Sceau:

Conçu par: Vérifier par:
 Dessiné par: Author Approuvé par:

Projet: **GARE MONTRÉAL OUEST**

Titre: **DETAILS EN PLAN**

Format: **A1**
 ÉCHELLE: INDIQUÉE

Discipline: **Architecture**

No. Projet 20-150203887	Discip A	A580	Révision No. 0
Codification RTM xxxx			

2.01

A. Édicule dans son contexte de la rue Sherbrooke



Perspectives

2.02

- A. Vue de l'édicule vers l'ouest dans son contexte de la rue Sherbrooke



Perspectives

2.03

- A. Vue de l'édicule vers l'est dans son contexte de la rue Sherbrooke



Perspectives

2.04

- A. Façade sur la rue Sherbrooke
- B. Positionnement privilégié pour oeuvre d'art suspendue.

L'oeuvre d'art sera sélectionnée dans le cadre de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Perspectives



2.05

- A. Façade sur le quai
- B. Positionnement privilégié pour oeuvre d'art suspendue

Perspectives



- 36

* Cette vue omet intentionnellement la présence de certains arbres afin de mieux voir l'édicule.

2.06

- A. Façade sur le quai (Nuit)
- B. Positionnement privilégié pour oeuvre d'art suspendue

Perspectives



- 37

* Cette vue omet intentionnellement la présence de certains arbres afin de mieux voir l'édicule.

2.07

- A. Vue sur la rue Sherbrooke,
à partir de l'Est

Perspectives



2.08

- A. Vue sur la rue Sherbrooke,
à partir de l'Ouest

Perspectives



2.09

- A. Façade côté Ouest
- B. Positionnement privilégié pour oeuvre d'art suspendue

Perspectives



2.10

- A. Vue à partir du Quai Nord
- B. Positionnement privilégié pour oeuvre d'art suspendue

Perspectives



* Cette vue omet intentionnellement la présence de certains arbres afin de mieux voir l'édicule.

Matérialité

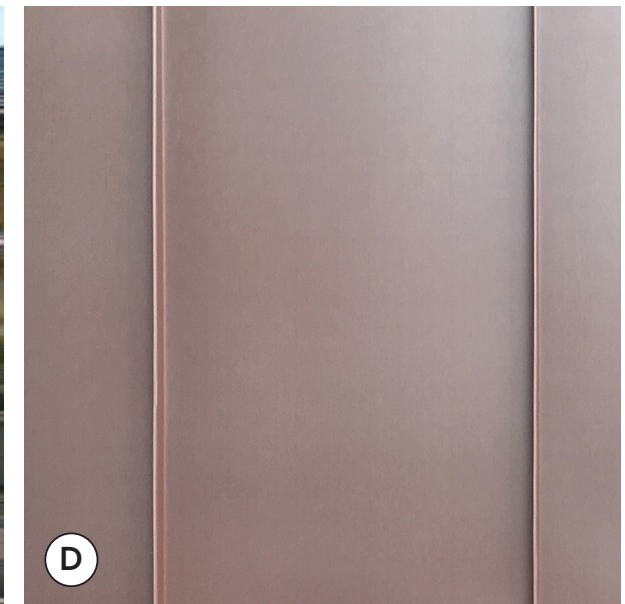
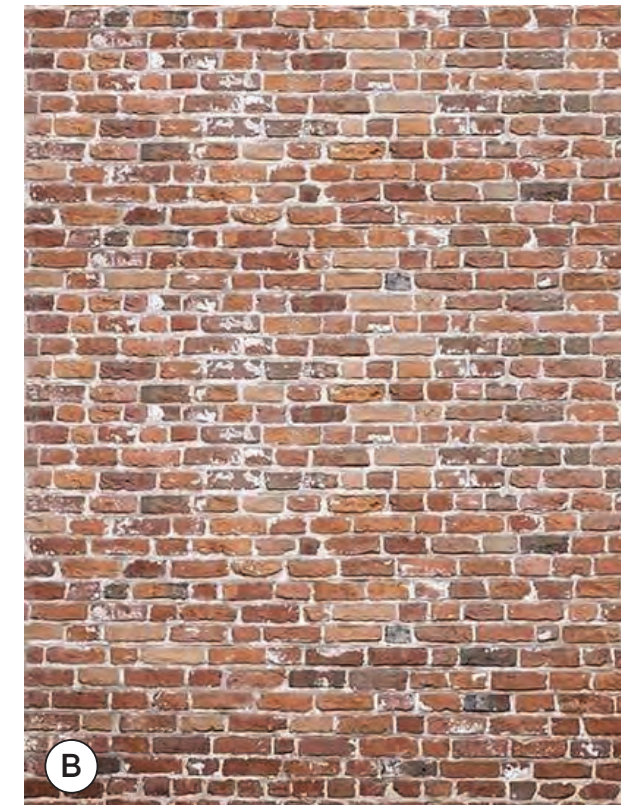
Matériaux et détails

3.01

Une toiture métallique en zinc couleur “Pigmento red” qui s’agence avec les teintes chaudes de la brique.

Revêtement de toiture

- A. Pose “à la canadienne”
- B. Brique aux teintes chaudes typique
- C. Édicule quai sud
- D. Matériau de toiture agrandi



3.02

Projets faits avec le zinc de VMzinc

- A. Projet québécois fait avec zinc VMZINC pigmento red
- B. Premier projet Nord-Américain fait avec le zinc VMZINC pigmento red (installé il y a presque 15 ans)

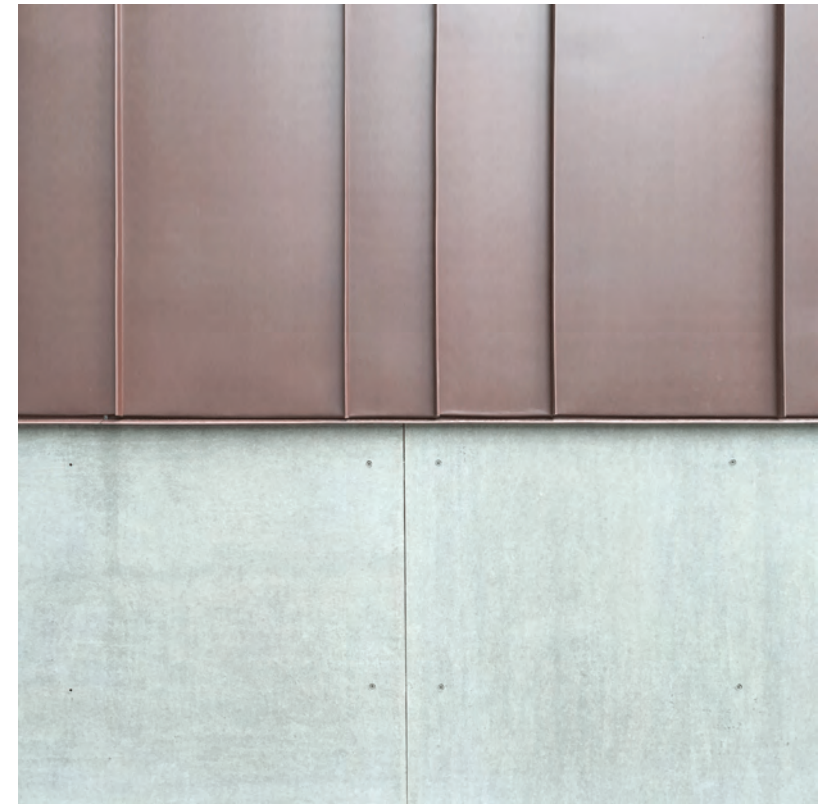
Durabilité



Alberta Pipe Trades College, Edmonton
Année de réalisation: +/- 2005



Projet résidentiel, Outremont, Québec (Pose joints pincés)
Année de réalisation: 2014 - 2015



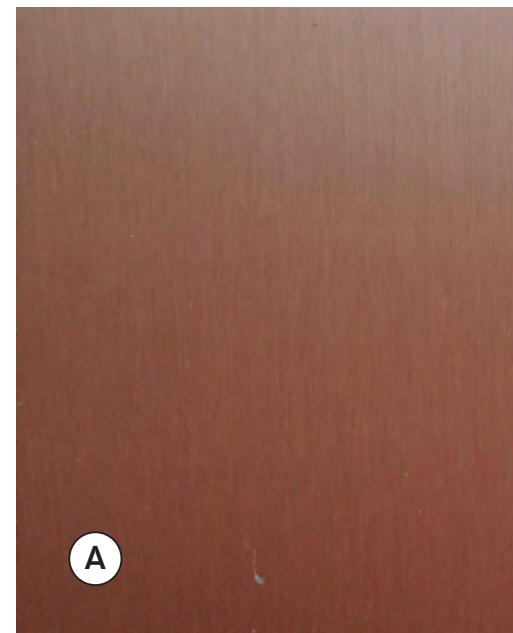
3.03

Zinc de VMzinc

Esthétisme

A. Photo de l'échantillon

Le matériel choisi présentera une certaine patine offrant un caractère authentique et d'une beauté naturelle. La pose se fera selon une méthode traditionnelle telle que "à la canadienne".



Un matériel durable

Le produit offert par VMzinc PIGMENTO® est un QUARTZ-ZINC® coloré.¹

La surface de QUARTZ-ZINC est émaillée de pigments de couleur minérale pour produire PIGMENTO. La texture visible et naturelle de QUARTZ-ZINC perdurera. Le résultat offre un éclat distinctif et une texture profonde d'un matériau naturel. L'identité des couleurs entre les lots n'est que légèrement gérée, ce qui permet des variations.¹

Fidèle à ses origines, PIGMENTO maintient l'hétérogénéité aléatoire que seul un matériau naturel peut offrir tandis que ses pigments durables peuvent prolonger la durée de vie de QUARTZ-ZINC. Au fil du temps, les pigments de PIGMENTO s'estomperont pour révéler la beauté naturelle de QUARTZ-ZINC.¹

Tous les matériaux PIGMENTO sont livrés avec un film protecteur amovible pour minimiser les empreintes digitales, les rayures et la contamination.¹

Le fabricant

VMzinc est un fabricant européen. VMZINC est la marque internationale de produits en zinc laminé fabriqués et vendus par VM BUILDING SOLUTIONS, spécialisée dans la technologie des matériaux. Les produits sont fabriqués exclusivement en France, à l'exception de certains accessoires qui sont fabriqués en Allemagne, en Slovaquie et en Suisse.

VMZINC est un pionnier des techniques de fabrication modernes et un expert en processus, et a été la première entreprise à diversifier sa gamme d'aspects de surface, répondant à tous les types d'exigences et inspirant de nouvelles applications du matériau. En plus du zinc naturel, la marque propose aujourd'hui cinq teintes différentes de zinc pré-patiné.¹

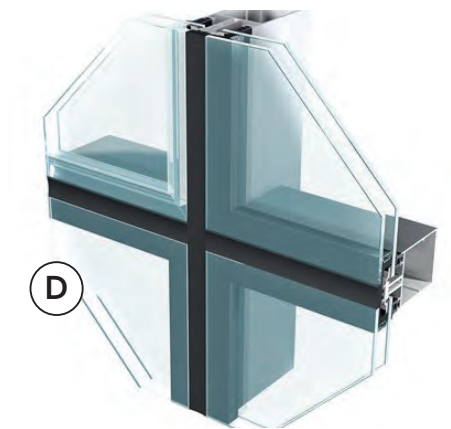
Plusieurs compagnies Montréalaise distribuent ce produit.

3.04

Mur rideau en verre isolant

- A. Verre trempé (résistance accrue)
- B. Vitrage à faible réflectivité (moins de 20%)
- C. Vitrage à basse émissivité (Low-E)
- D. Joints en silicone, meneaux intérieurs
- E. Meneaux en aluminium anodisé couleur gris chaud

Vitrage

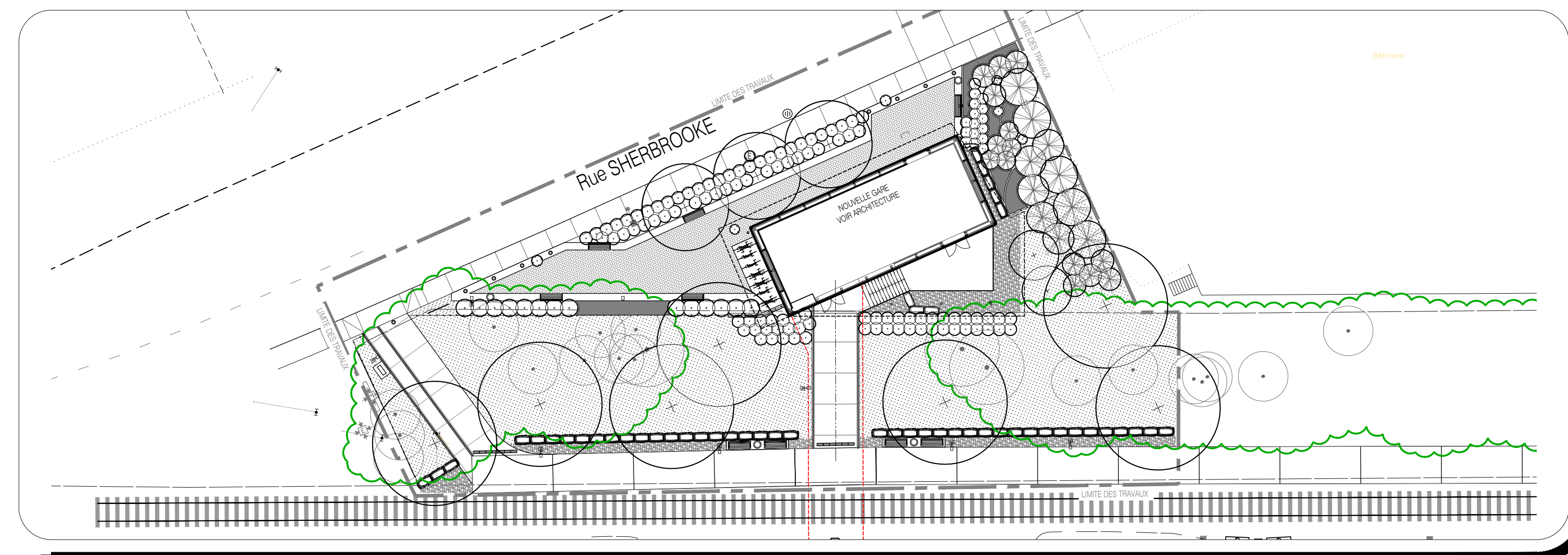




RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DE LA GARE DE MONTRÉAL-OUEST - PHASE II

No. PROJET: IFR-0252

PLAN POUR CCU - 70%



Norda Stelo inc.
630, boul. René-Lévesque O., Bur. 1500
Montréal (Québec)
Canada, H3B 1S6
Téléphone: (514) 393-9110
norda.com

sidlee
architecture

agence RELIEFDESIGN

575, Avenue De Gaspé, Suite 207, Montréal, Québec H2S 2K3, T. 514.902.3905, F. 514.317.9320, www.reliefdesign.ca

LISTE DES PLANS

DATE DE CREATION DE LA LISTE: aaaa-mm-jj

FEUILLET	TITRE	DERNIERE RÉVISION	DATE DE RÉVISION
P-00	Arch.Paysage – P. Titre	CCU 70%	2020-07-15
P-01	PLAN DESCR. ET NIVELLEMENT	CCU 70%	2020-07-15
P-02	PLAN DE PLANTATION	CCU 70%	2020-07-15
P-03	DÉTAILS DE PLANTATION	CCU 70%	2020-07-15
P-04	DÉTAILS DE CONSTRUCTION	CCU 70%	2020-07-15
P-05	DÉTAILS DE CONSTRUCTION	CCU 70%	2020-07-15
P-06	DÉTAILS DE CONSTRUCTION	CCU 70%	2020-07-15

LISTE DES PLANS

DATE DE CREATION DE LA LISTE: aaaa-mm-jj

FEUILLET	TITRE	DERNIERE RÉVISION	DATE DE RÉVISION

ANNEXE D - AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ÉQUIPEMENTS

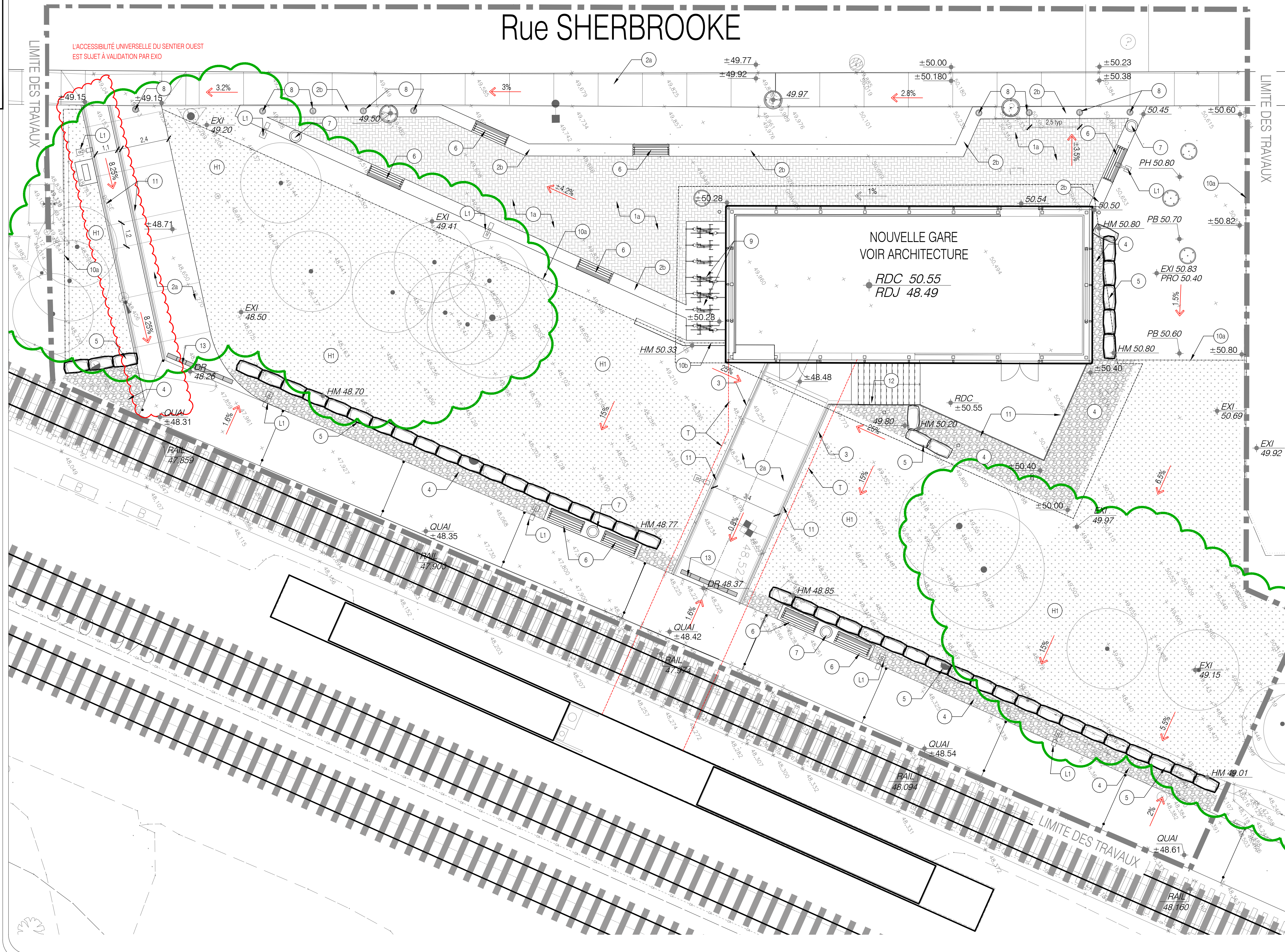
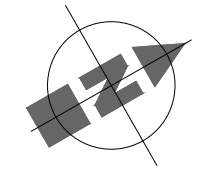
Revision No.	0
Discip.	P-01
Codification Consultant:	exo
Codification RTM:	4.X.X-XX

LÉGENDE DES OUVRAGES			
1a	Pavé de béton drainant 150mm X 300mm Épaisseur 100mm, sur fondation drainante VOIR DÉTAIL, P-0X	3	Bordure de béton arasée, largeur 200mm VOIR CIVIL
1b	Pavé de béton régulier 150mm X 300mm Épaisseur 100mm, sur dalle de béton VOIR DÉTAIL, P-0X	4	Bande de propreté en pierre concassée nette VOIR DÉTAIL, P-0X
2a	Trottoir de béton monolithe, VOIR CIVIL	5	Bloc de pierre naturelle (Boulder) rectangulaire provenant de carrière VOIR DÉTAIL, P-0X
2b	Trottoir de béton monolithe, largeur 600mm VOIR DÉTAIL, P-0X	6	Banc type "EXO" VOIR DÉTAIL ET DÉTAIL, P-0X
		7	Contenant à rebus et recyclage, type "EXO" VOIR DÉTAIL ET DÉTAIL, P-0X
		8	Bollard amovible type "EXO" VOIR DÉTAIL ET DÉTAIL, P-0X
		9	Support à vélos VOIR DÉTAIL ET DÉTAIL, P-0X
		10a	Cloûture ornementale en métal peint Hauteur 1830mm - SUR SONOTUBE VOIR DÉTAIL ET DÉTAIL, P-0X
		10b	Cloûture ornementale en métal peint Hauteur 1830mm - SUR MUR DE BÉTON VOIR DÉTAIL ET DÉTAIL, P-0X
		11	Main-courante ornementale en métal peint Hauteur 450mm et 900mm VOIR DÉTAIL ET DÉTAIL, P-0X
		12	Garde-corps/Main-courante ornemental(e) Hauteur 450mm et 900mm à coordonner avec ARCHITECTURE
		13	Tranchée drainante type "ACODRAIN classic 200", Grille 6780 en acier ductile peinte noire, ou équivalent, à coordonner avec CIVIL.
		H1	Hydroensemencement, Recette de semence pour pré-fleuris, VOIR DEVIS
		L1	Lampadaire aux DEL, Hauteur 6m (20pi), Type "GL13" ou équivalent approuvé couleur RAL 7039, VOIR DÉTAIL ET ÉLECTRICITÉ
		T	LIMITÉ DU TUNNEL SOUTERRAIN, VOIR ARCHITECTURE ET STRUCTURE

Légende:

LÉGENDE NIVELLEMENT

±21.88	Niveau de sol fini proposé
±EX	Niveau de sol existant
±RAIL	Niveau de dessus de rail existant
±DM 21.88	Niveau de dessus de mur
±BM 21.88	Niveau de bas de mur
±DB 21.88	Niveau de dessus de bordure
±BB 21.88	Niveau de bas de bordure
±HE 21.88	Niveau de haut d'escalier
±BE 21.88	Niveau de bas d'escalier
±RDC 21.88	Niveau Rez-de-chaussée
±RDJ 21.88	Niveau Rez-de-jardin
±P	Pente proposée
±E	Niveau existant selon relevé



Division de l'urbanisme
2020-07-16
1203558052

9				
8				
7				
6				
5				
4				
3				
2				
1	2020-07-15	PLAN POUR CCU - 70%	JFV + FL	JFV
No.	AAAA-MM-LJ	Modification (nature)	Dessiné par	Vérifié par
DATE D'ÉMISSION DU PLAN :			2020-07-15	

Client:

exo

Contrat No: IFR-0252

Logo et information du consultant:

agence **RELIEFDESIGN**
5795, Avenue Du Gaspe, Suite 207, Montréal, Québec H2S 2K3. T: 514.500.3695, F: 514.317.9320, www.reliefdesign.ca

Seau:

Conçu par :	JFV+FL	Vérifié par :	JFV
Dessiné par :	JFV+FL	Approuvé par :	

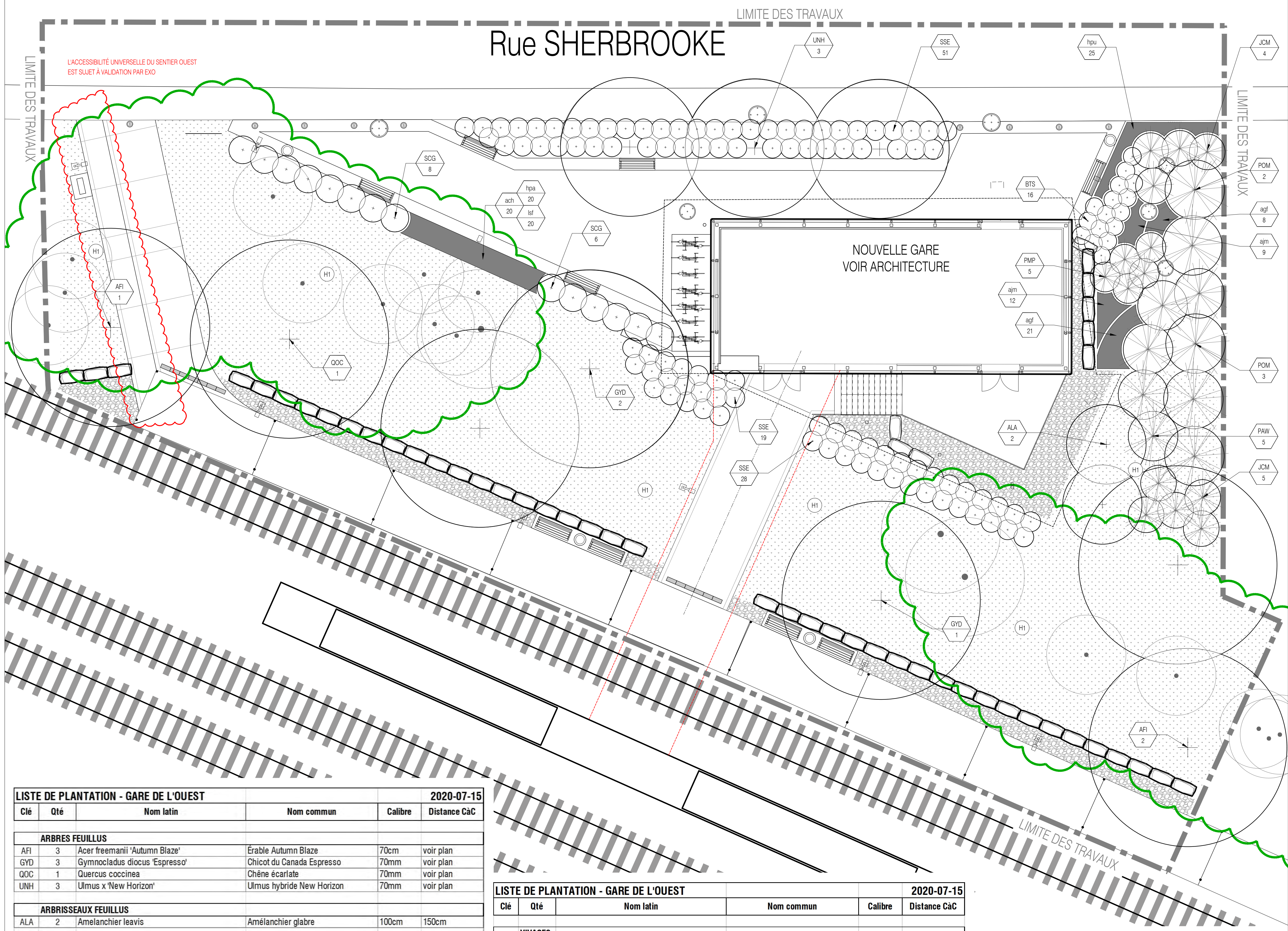
Projet:
RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DE LA GARE DE MONTRÉAL-OUEST - PHASE II

Titre:
PLAN DE DESCRIPTION ET NIVELLEMENT

Format	Échelles:		
A1	Horizontale	1:100	
	Verticale		
Discipline :	ARCHITECTURE DE PAYSAGE		
Dessin No:	20-0500_LAYOUT.dwg	Discip.	P
Codification EXO :	4.X.X-XX		P-01
			0

ANNEXE D - AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ÉQUIPEMENTS

Codification Consultant: xexape_xexOUT.dwg	Revision No. 0
Codification RTM: 4.X.X-XX	Discip. P-02



Légende:

LÉGENDE DE PLANTATION

- Arbre ou arbrisseau VOIR DÉTAIL, P-0X
- Conifère VOIR DÉTAIL, P-0X
- Arbustes feuillus VOIR DÉTAIL, P-0X
- Arbustes conifères VOIR DÉTAIL, P-0X
- Vivaces, graminées VOIR DÉTAIL, P-0X
- Hydroensemencement, Recette de semence pour pré-fleuris, VOIR DEVIS.
- Code de plantation Espèce / quantité

Division de l'urbanisme
2020-07-16
1203558052

9				
8				
7				
6				
5				
4				
3				
2				
1	2020-07-15	PLAN POUR CCU - 70%	JFV + FL	JFV
No.	AAAA-MM-LJ	Modification (nature)	Dessiné par	Vérifié par

DATE D'ÉMISSION DU PLAN : 2020-07-15

Client:

exo

Contrat No: IFR-0252

Logo et information du consultant:

agence **RELIEFDESIGN**
5795, Avenue Du Gaspe, Suite 207, Montréal, Québec H2S 2K3. T: 514.500.3695, F: 514.317.9320, www.reliefdesign.ca

Sceau:

Conçu par : JFV+FL Vérifié par : JFV
Dessiné par : JFV+FL Approuvé par :

Projet: RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DE LA GARE DE MONTRÉAL-OUEST - PHASE II

Titre: PLAN DE PLANTATION

Format: A1 Échelles: Horizontale 1:150, Verticale

Discipline : ARCHITECTURE DE PAYSAGE	Discip. P	Revision No. 0
Dessin No: 20-0500_LAYOUT.dwg		
Codification EXO : 4.X.X-XX		

LISTE DE PLANTATION - GARE DE L'OUEST 2020-07-15

Clé	Qté	Nom latin	Nom commun	Calibre	Distance CàC
ARBRES FEUILLUS					
AFI	3	Acer freemanii 'Autumn Blaze'	Érable Autumn Blaze	70cm	voir plan
GVD	3	Gymnocladus dioica 'Espresso'	Chicot du Canada Espresso	70mm	voir plan
QOC	1	Quercus coccinea	Chêne écarlate	70mm	voir plan
UNH	3	Ulmus x 'New Horizon'	Ulmus hybride New Horizon	70mm	voir plan
ARBRISSEAUX FEUILLUS					
ALA	2	Amelanchier leavis	Amélanchier glabre	100cm	150cm
ARBRES CONIFÈRES					
POM	5	Picea omorika	Épinette de Serbie	175cm	350cm
PAW	5	Picea abies 'Sherwood Compact'	Épinette de norvège 'Sherwood Compact'	175cm	200cm
ARBUSTES CONIFÈRES					
JCM	9	Juniperus chinensis 'Mint Julep'	Génévrier Mint Julep	7gal	120cm
PMP	5	Pinus mugo 'Pumilio'	Pin nain des montagnes	7 gal	120cm
ARBUSTES FEUILLUS					
BTS	16	Berberis thunbergii 'Sunsation'	Épine-vinette de Thunberg 'Sunsation'	80cm	90 cm
SCG	14	Spiraea x arguta 'Grefsheim' (Cinerea)	Spirée Grefsheim	75cm	120cm
SSE	98	Sorbaria sorbifolia 'Sem'	Sorbaria 'Sem'	40cm	120cm

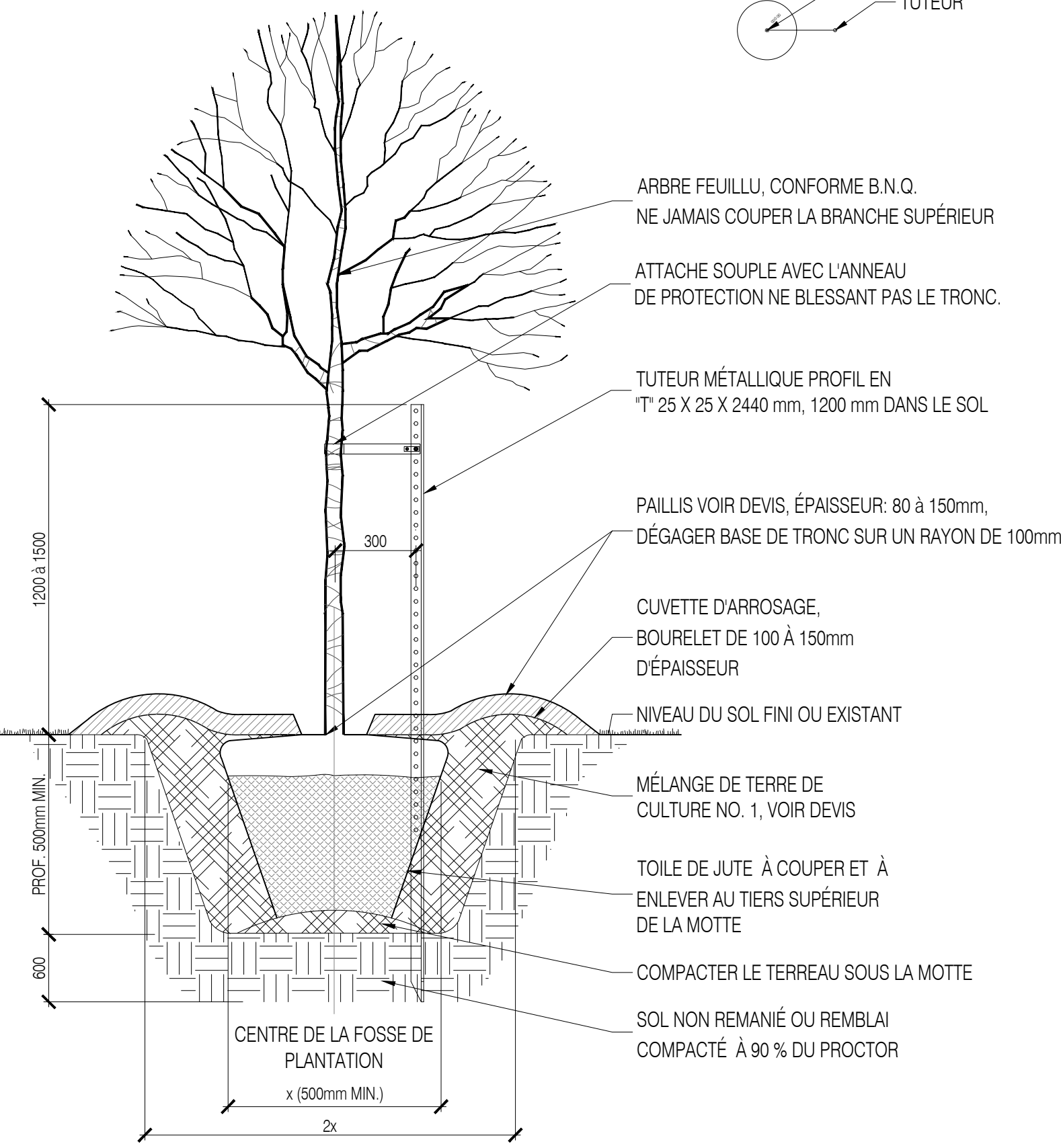
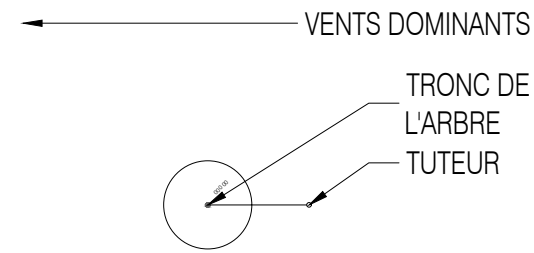
LISTE DE PLANTATION - GARE DE L'OUEST 2020-07-15

Clé	Qté	Nom latin	Nom commun	Calibre	Distance CàC
VIVACES					
ach	20	Achillea "Coronation Gold"	Achillée "Coronation Gold"	pot 10cm	40cm
agf	29	Aruncus "Guinea Fowl"	Barbe de bouc	pot 1 litre	50cm
ajm	21	Astilbe japonica 'Montgomery'	Astilbe rouge clair foncé	pot 1 litre	45cm
hpu	25	Hemerocallis 'Purple D'Or'	Hémérocalles pourpre au cœur jaune	pot 1 litre	45cm
lsf	20	Liatris spicata 'Floristan White'	Liatride blanc	pot 10cm	40cm
GRAMINÉES					
hpa	28	Hystrix patula	Hystrix étalé (Elymus hystrix)	pot 1 litre	40m
ENSEMENCEMENT HYDRAULIQUE					
H1	580 m ²	Mélange Herbio Prairie Court No 50001' ou 'Mélange Indigo Guerilla bombe' ou équivalent approuvé, voir devis		N/A	N/A

ANNEXE D - AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ÉQUIPEMENTS

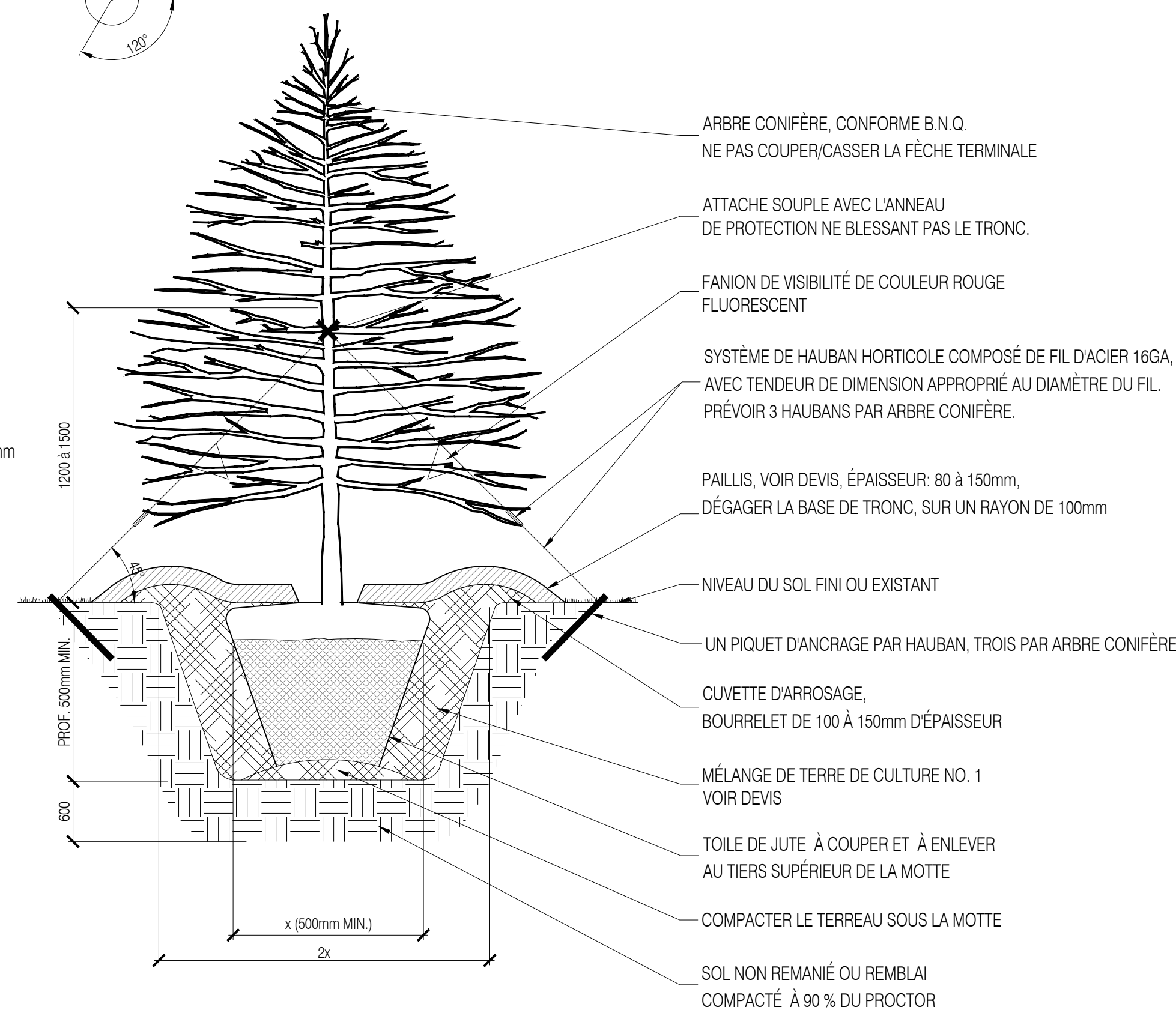
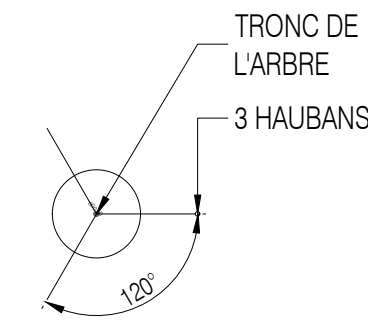
Revision No.	0
Discip.	P-01
Codification Consultant:	exo
Codification RTM:	4. X. X. XX

NOTE(S) :
 - LA FOSSE DE PLANTATION DOIT AVOIR UN DIAMÈTRE DE 500mm MINIMUM.
 - TRAVAUX DE PLANTATIONS CONFORMES AUX NORMES DU B.N.Q.
 - VOIR PLAN POUR AUTRE TYPE DE TUTEUR, SI NÉCESSAIRE.

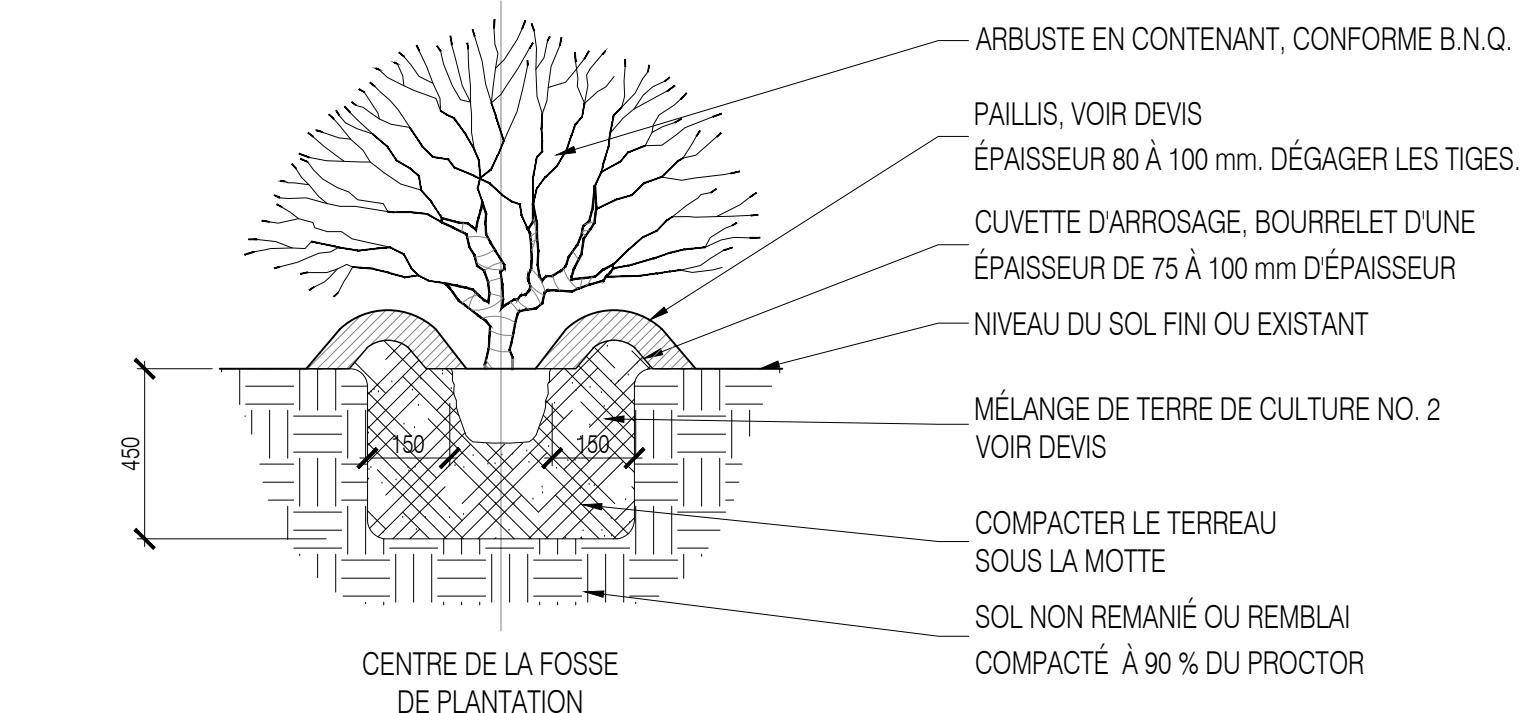


PLANTATION D'ARBRE FEUILLU STABILISATION AVEC UN TUTEUR
 Echelle: 1:20

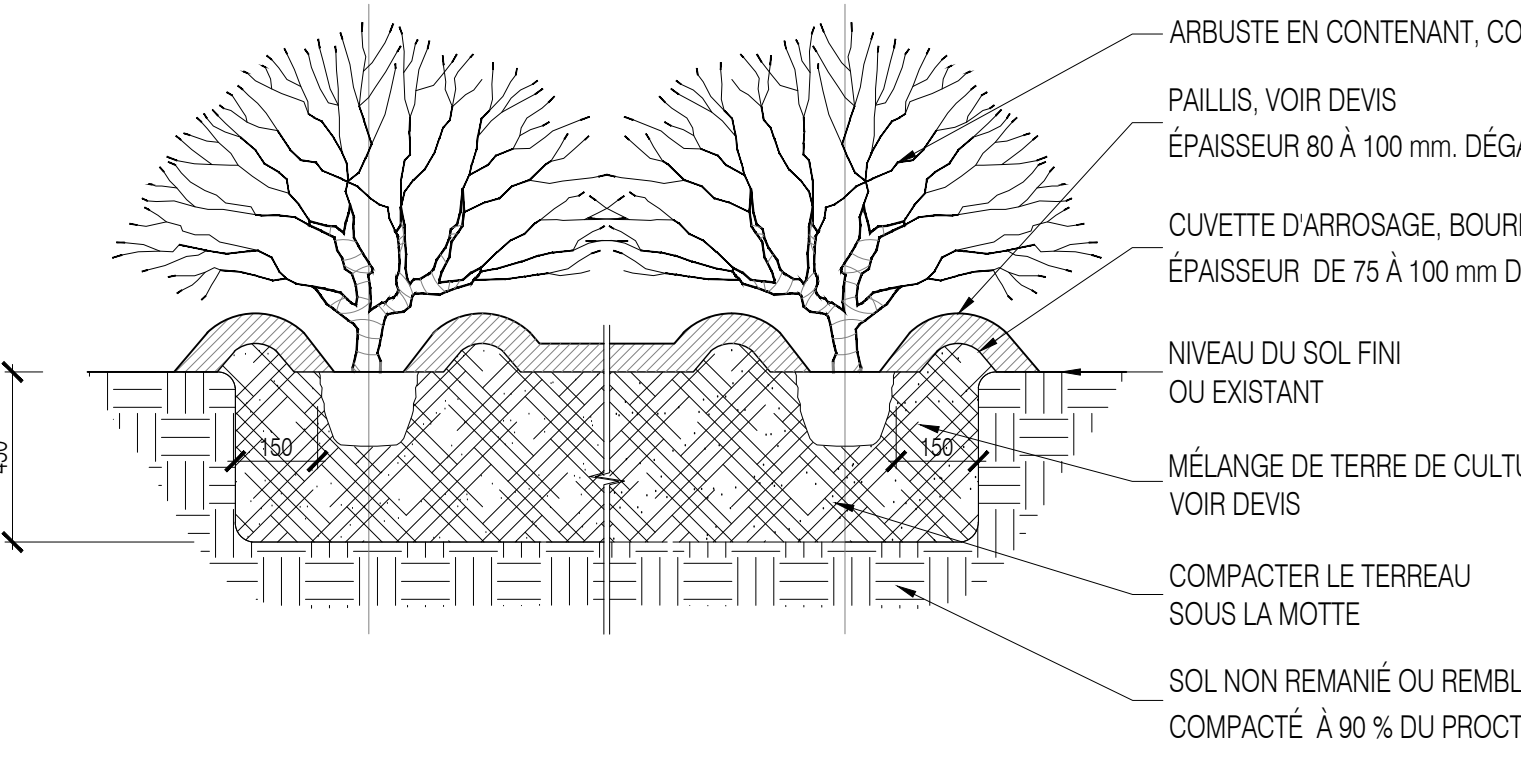
NOTE(S) :
 - LA FOSSE DE PLANTATION DOIT AVOIR UN DIAMÈTRE DE 500mm MINIMUM.
 - TRAVAUX DE PLANTATION CONFORMES AUX NORMES DU B.N.Q.



PLANTATION D'ARBRE CONIFÈRE STABILISATION AVEC HAUBANS
 Echelle: 1:20

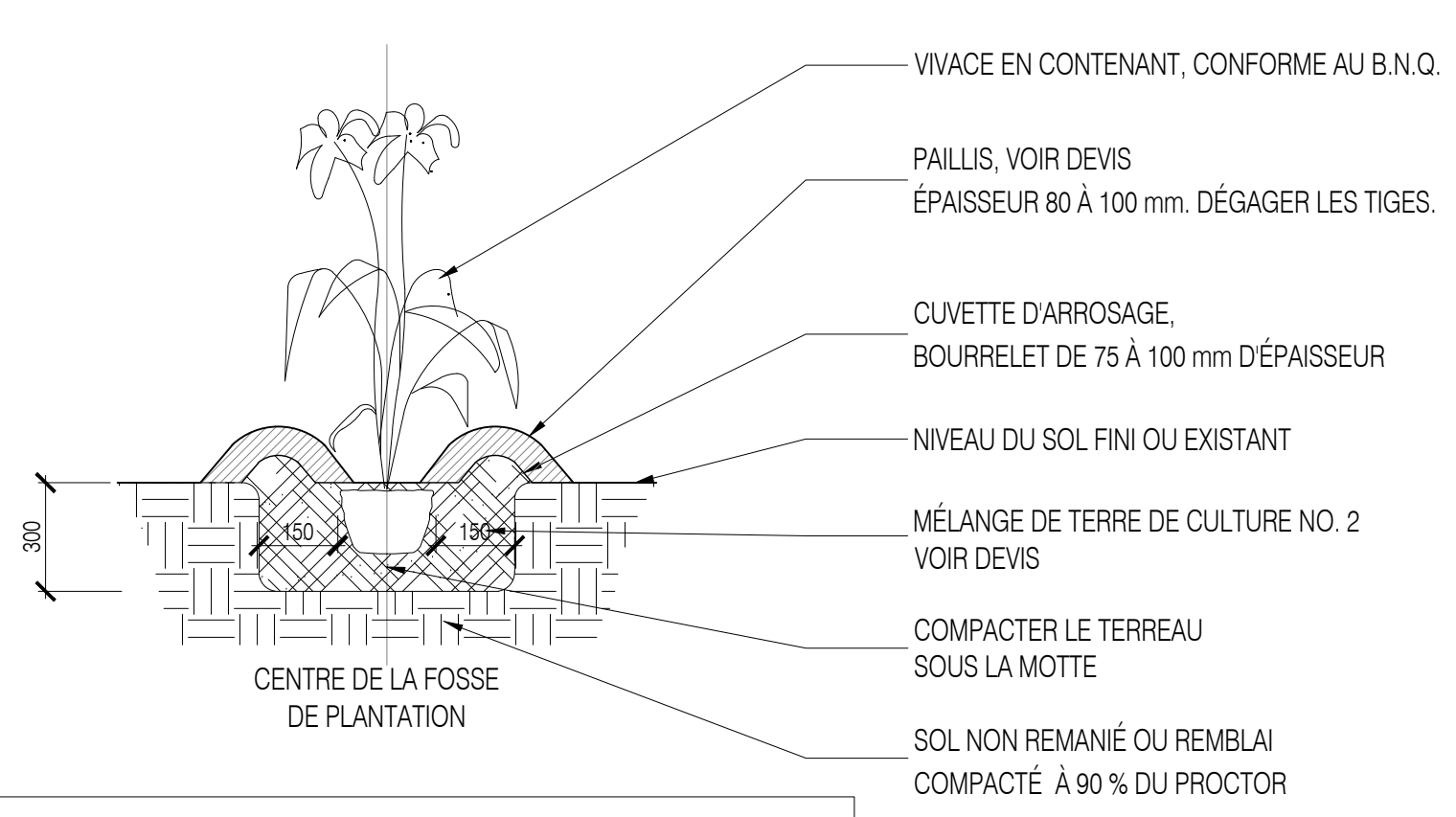


NOTE :
 • FOSSE INDIVIDUELLE DE PLANTATION CONFORMES AUX NORMES DU B.N.Q.
 • LA FOSSE DE PLANTATION DOIT AVOIR UN DIAMÈTRE DE 500mm MINIMUM.

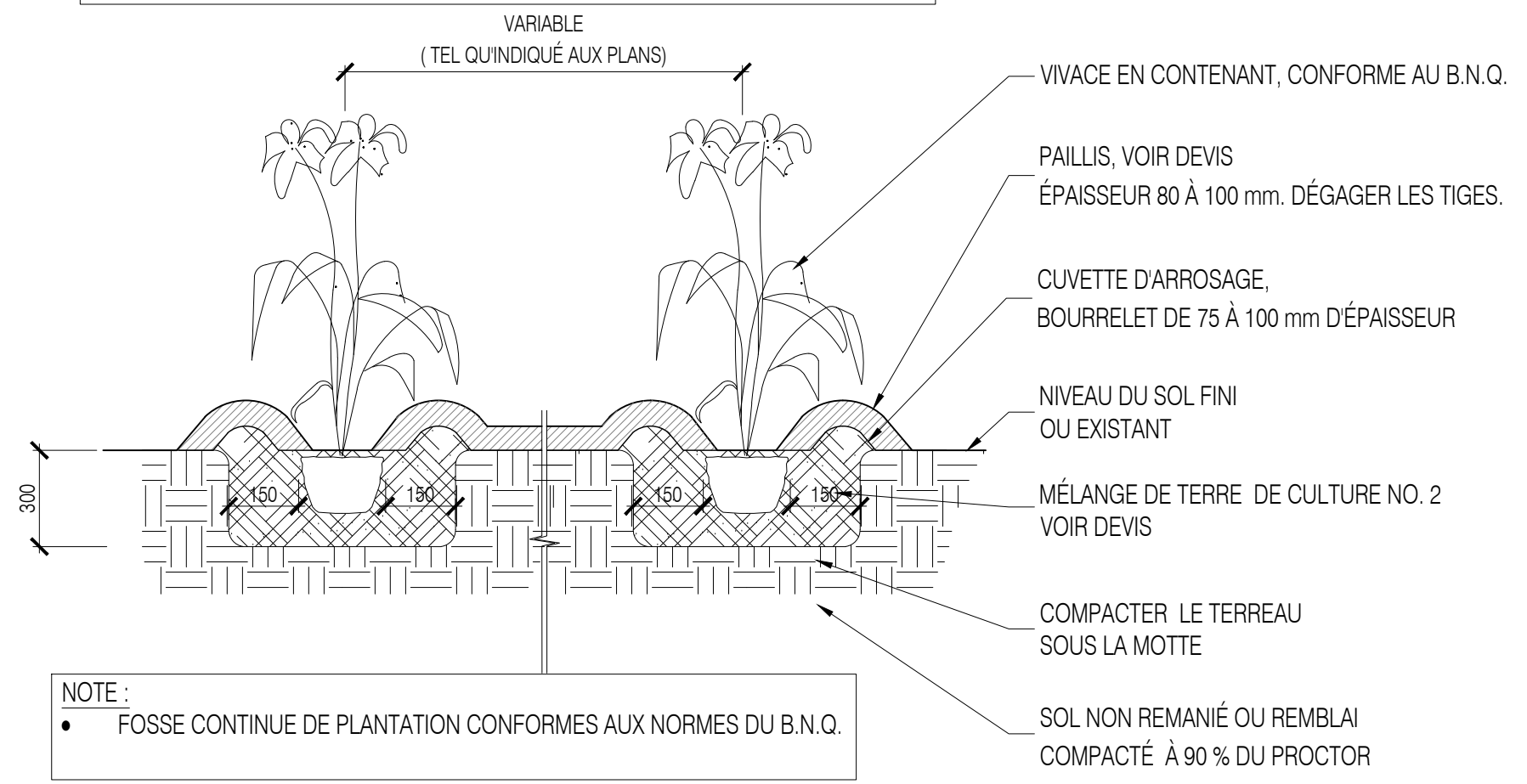


NOTE :
 • FOSSE CONTINUE DE PLANTATION CONFORMES AUX NORMES DU B.N.Q.

PLANTATION D'ARBUSTES EN CONTENANTS
 Echelle: 1:20



NOTE :
 • FOSSE INDIVIDUELLE DE PLANTATION CONFORMES AUX NORMES DU B.N.Q.
 • LA FOSSE DE PLANTATION DOIT AVOIR UN DIAMÈTRE DE 500mm MINIMUM.



NOTE :
 • FOSSE CONTINUE DE PLANTATION CONFORMES AUX NORMES DU B.N.Q.

PLANTATION DE VIVACES EN CONTENANTS
 Echelle: 1:20

Légende:

Division de l'urbanisme
 2020-07-16
 1203558052

9				
8				
7				
6				
5				
4				
3				
2				
1	2020-07-15	PLAN POUR CCU - 70%	JFV + FL	JFV
No.	AAAA-MM-LJ	Modification (nature)	Dessiné par	Vérifié par

DATE D'ÉMISSION DU PLAN : 2020-07-15

Client:

Contrat No: IFR-0252

Logo et information du consultant:

5795, Avenue Du Gaspé, Suite 207, Montréal, Québec H2S 2K3. T: 514.500.3695, F: 514.317.9320, www.reliefdesign.ca

Sceau:

Conçu par : JFV+FL Vérifié par : JFV
 Dessiné par : JFV+FL Approuvé par :

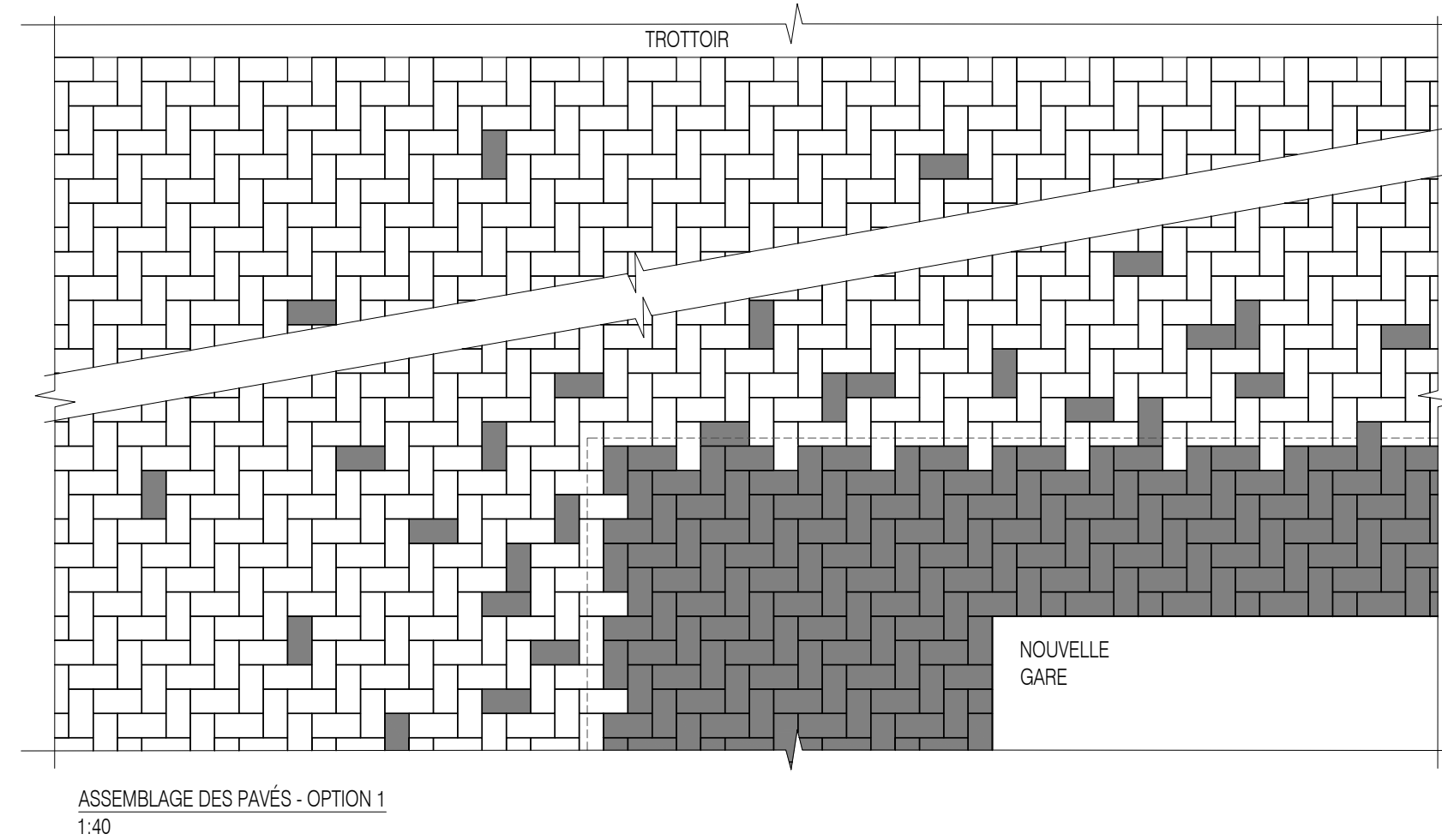
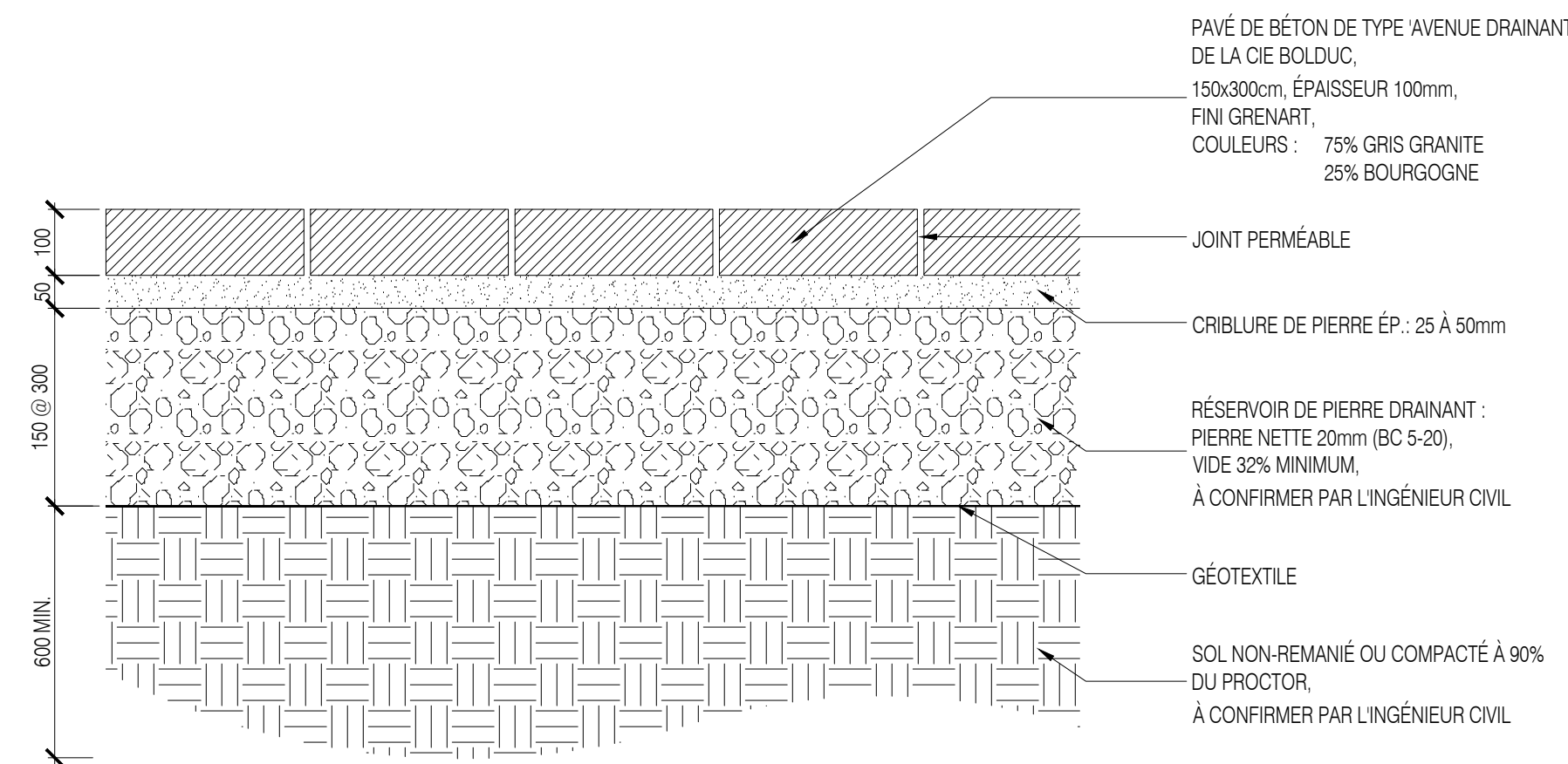
Projet: RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DE LA GARE DE MONTRÉAL-OUEST - PHASE II

Titre: DÉTAILS DE PLANTATION

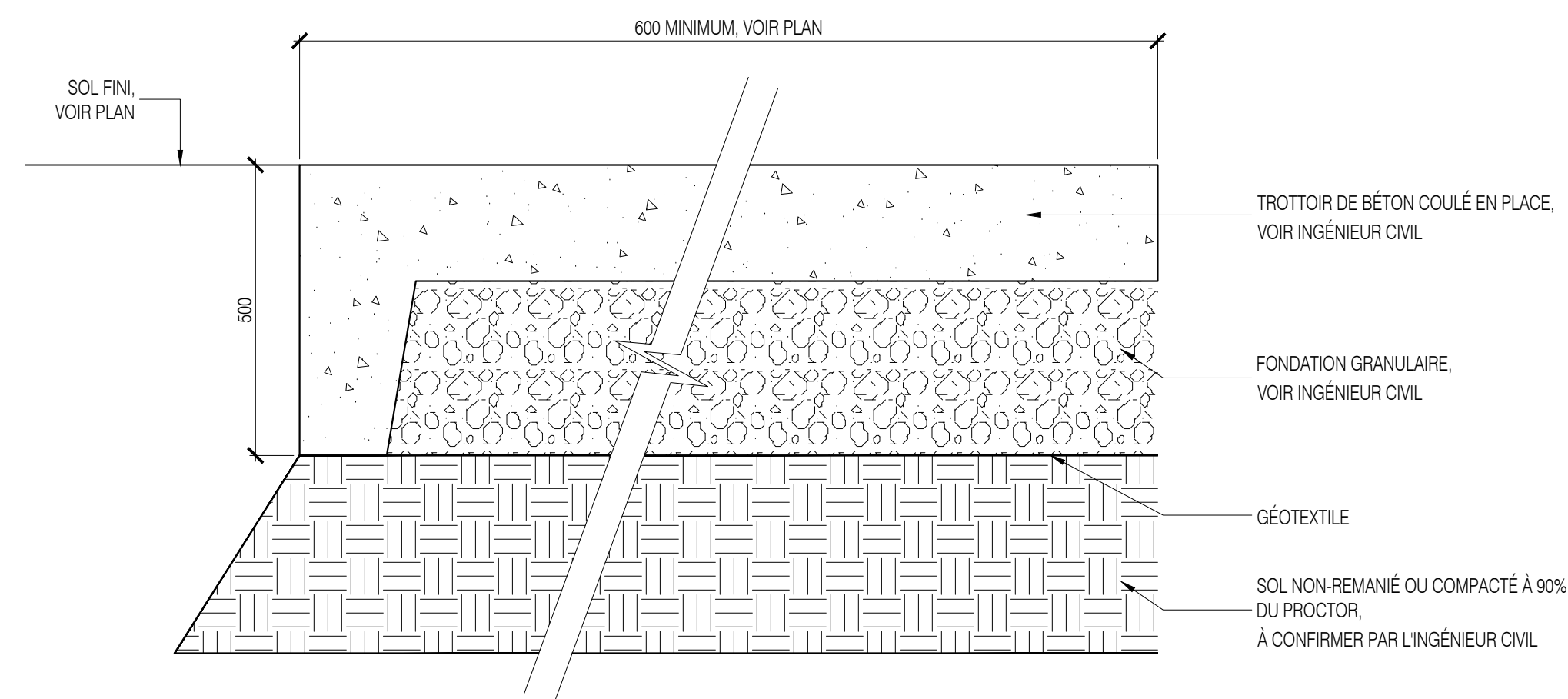
Format: A1 Échelles: Horizontale 1:150, Verticale
 Discipline: ARCHITECTURE DE PAYSAGE
 Dessin No: 20-0500_LAYOUT.dwg Discip. P Révision No. 0
 Codification EXO: 4. X. X. XX P-03

ANNEXE D - AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ÉQUIPEMENTS

Codification Consultant: xexape-1xexOUT.dwg	Revision No. 0
Codification RTM: 4.X.X-XX	1 P-01
Discip. P	



1 PAVÉS DE BÉTON
Échelle 1:10



2 TROTTOIR DE BÉTON MONOLITHIQUE
Échelle 1:10

3 BORDURE DE BÉTON ARRASÉE
Échelle 1:10

À COMPLÉTER

Légende:

Division de l'urbanisme
2020-07-16
1203558052

9				
8				
7				
6				
5				
4				
3				
2				
1	2020-07-15	PLAN POUR CCU - 70%	JFV + FL	JFV
No.	AAAA-MM-LJ	Modification (nature)	Dessiné par	Vérifié par

DATE D'ÉMISSION DU PLAN : 2020-07-15

Client:

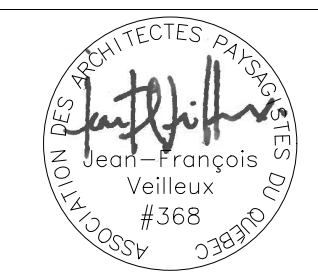


Contrat No: IFR-0252

Logo et information du consultant:



Sceau:



Conçu par : JFV+FL Vérifié par : JFV
Dessiné par : JFV+FL Approuvé par :

Projet: RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DE LA GARE DE MONTRÉAL-OUEST - PHASE II

Titre: DÉTAILS DE CONSTRUCTION

Format: A1
Échelles: Horizontale, Verticale
Échelles indiquées

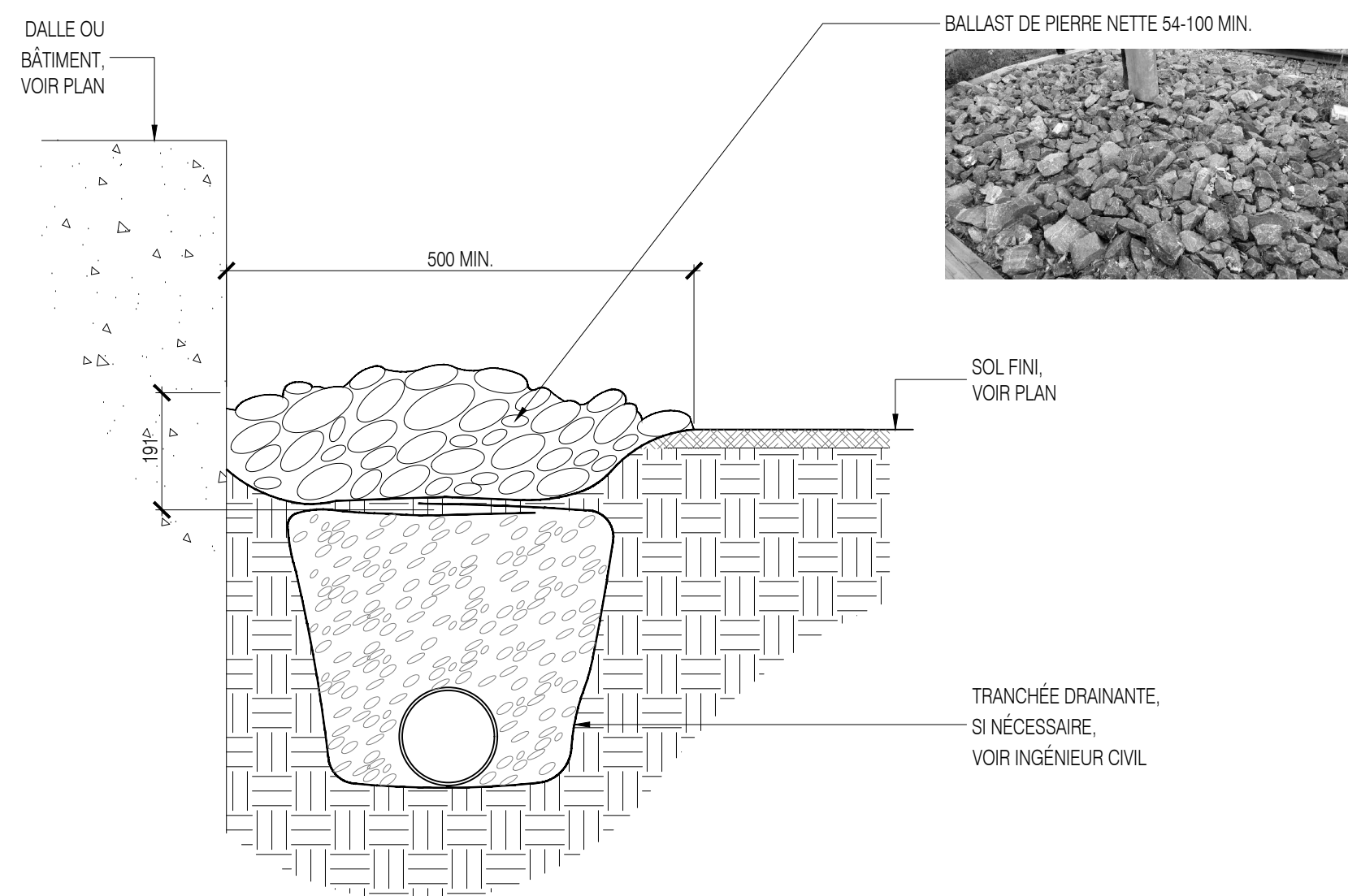
Discipline : ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Dessin No: 20-0500_LAYOUT.dwg	Discip. P	Revision No. 0
Codification EXO : 4.X.X-XX	P-04	

ANNEXE D - AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ÉQUIPEMENTS

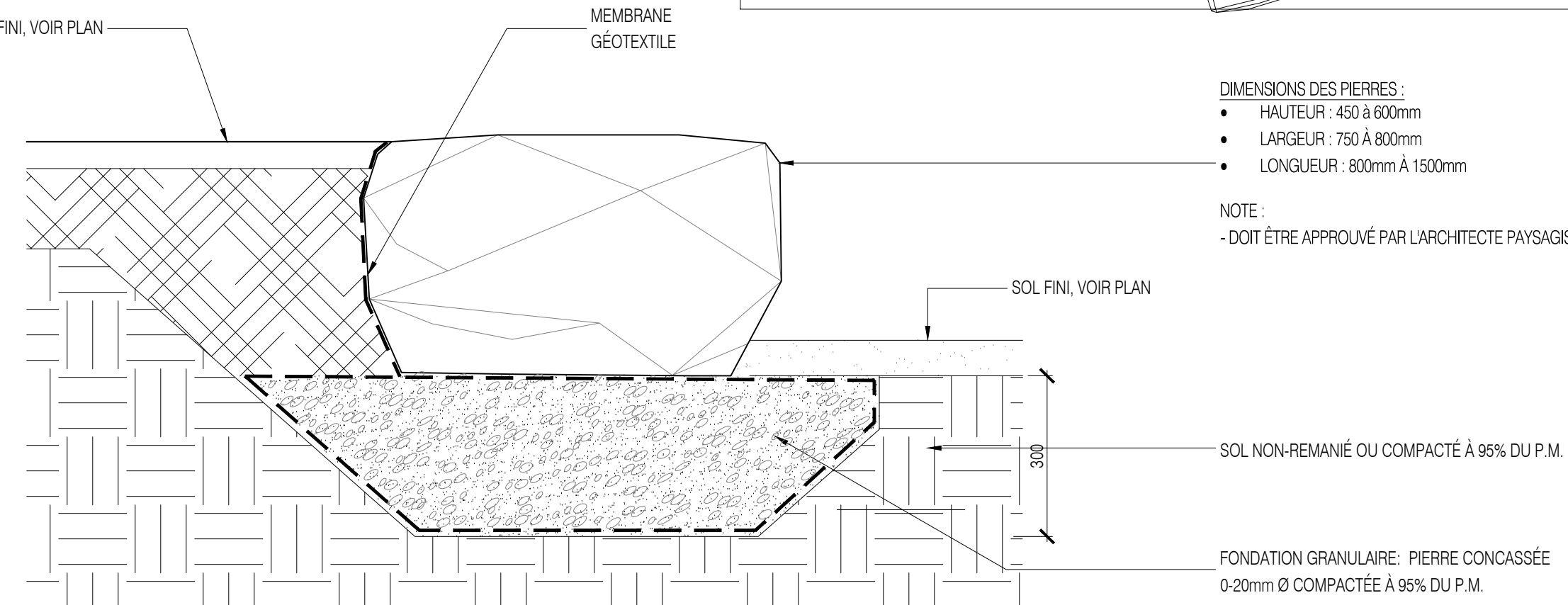
Codification Consultant: xexago LAYOUT.dwg	Revision No.	0
	Discip.	P-01
Codification RTM: 4.X.X-XX		

NOTE(S):
- POUR TOUTS LES DRAINS, SE RÉFÉRER À L'INGÉNIEUR CIVIL.



4 BANDE DE PROPRETÉ EN PIERRE CONCASSÉE NETTE
Echelle 1:10

NOTE:
• TOUTS LES COINS PRÔNEMENTS OU ARRÊTES TRANCHANTES DOIVENT ÊTRE TAILLÉS AU BURIN POUR LIMITER LES RISQUES DE BLESSURE (À APPROUVER PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE).
• LA DESSUS ET LE DESSOUS DES PIERRES DOIVENT ÊTRE RELATIVEMENT PLATS POUR ASSURER LEUR STABILITÉ ET LE CONFORT S'ILS AGISSENT À TITRE DE BANCS.
• LES CÔTÉS DE LA PIERRE NE DOIVENT PAS PERMETTRE DE S'AGRIPPER POUR LA SOULEVER.
• L'ENTREPRENEUR DOIT METTRE EN PLACE LES PIERRES AVANT L'INSTALLATION DES SURFACES DE FINITION.

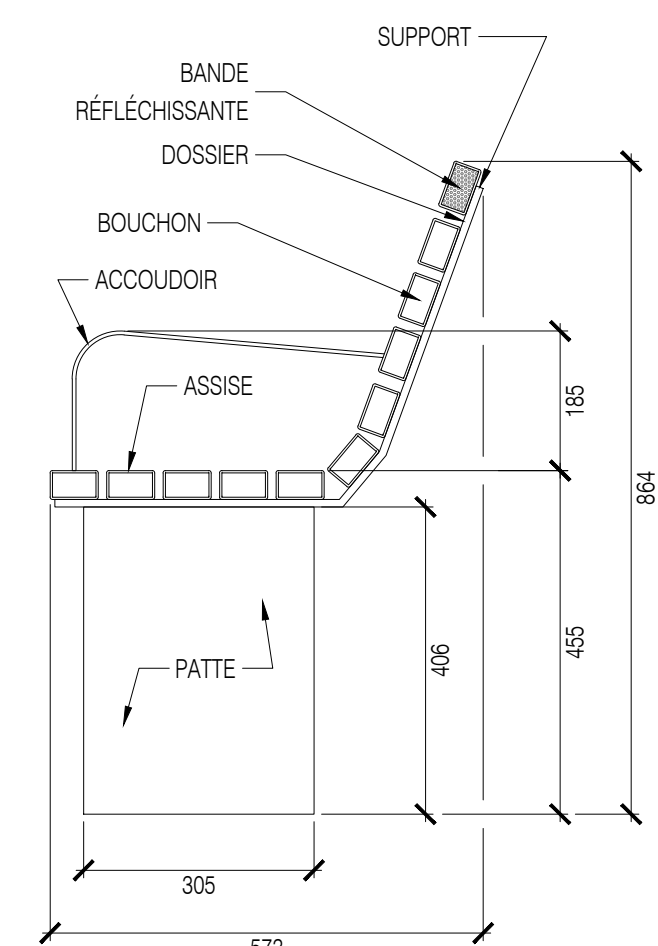


NOTE:
• LE JOINT DE JONCTION ENTRE LES PIERRES DEVRÁ ÊTRE DE 10mm MAX POUR ÉVITER LES INTERSTICES DANGEREUX. REMPLIR LES INTERSTICES DE CRIBLURE DE PIERRE.
• PIERRES CHOISIES SUR LE SITE DE PROVENANCE PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE. (FOURNIR UN OUVRAGE TÉMOIN APPROUVÉ PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE)

DIMENSIONS DES PIERRES:
• HAUTEUR: 450 à 600mm
• LARGEUR: 750 à 800mm
• LONGUEUR: 800mm À 1500mm

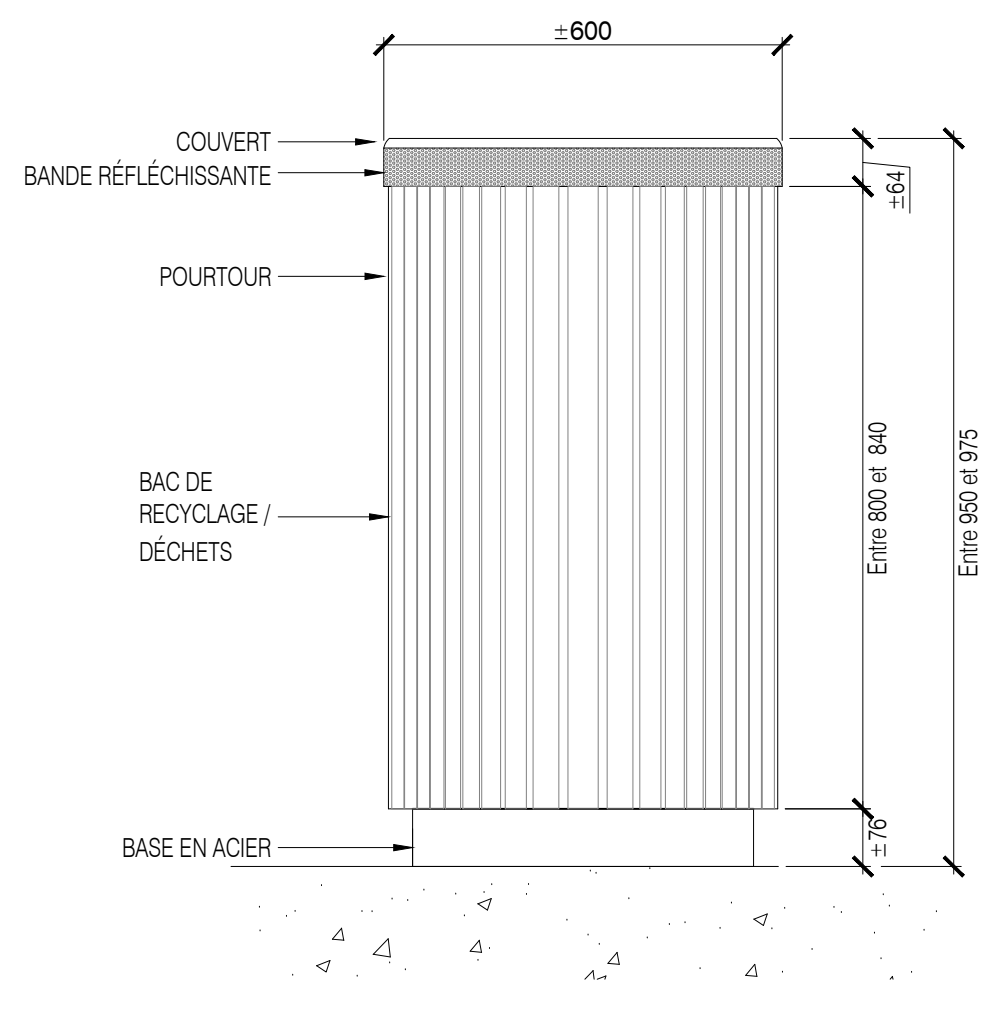
NOTE:
- DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR L'ARCHITECTE PAYSAGISTE

5 BLOC DE PIERRE NATURELLE RECTANGULAIRE (BOULDER)
Echelle 1:10



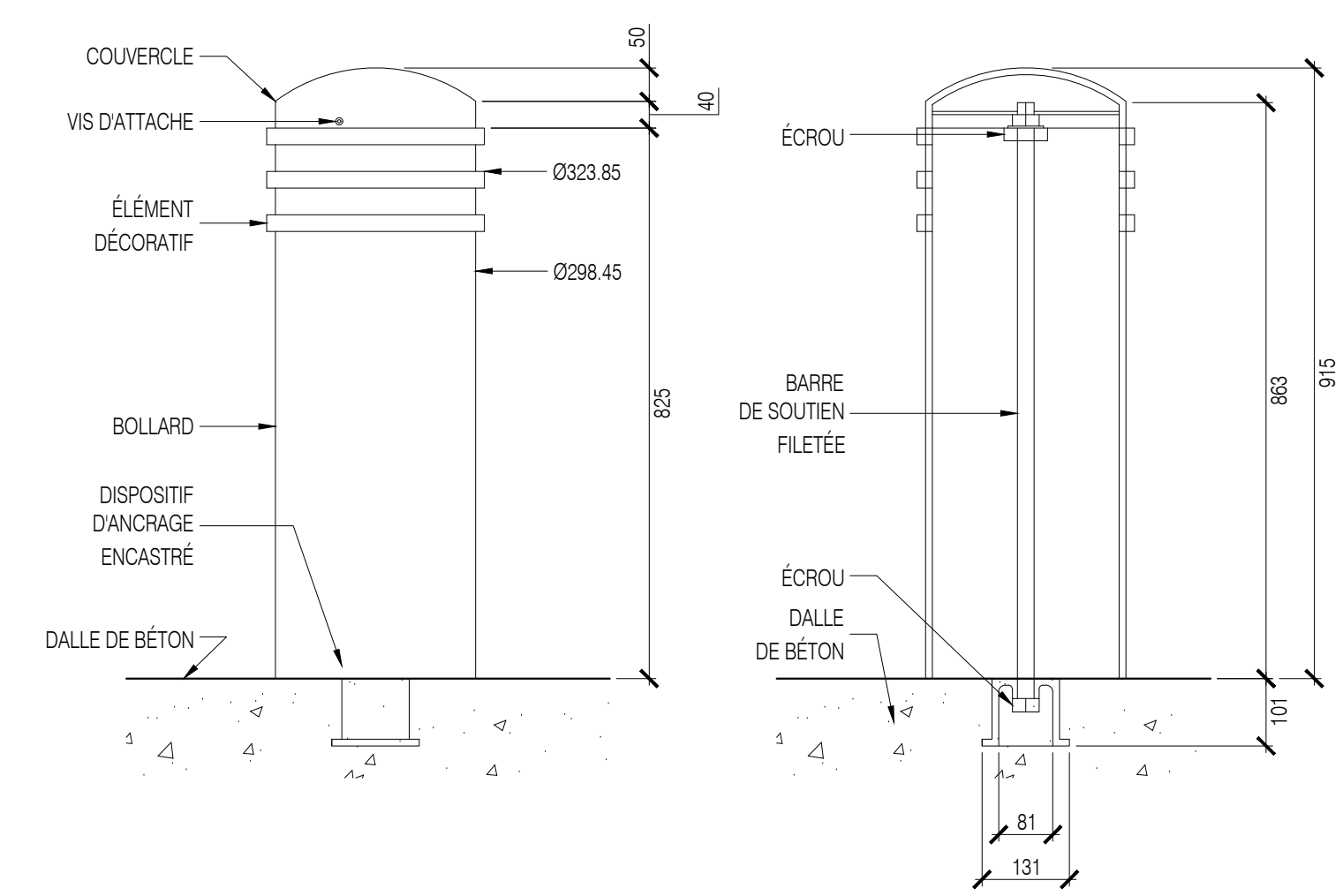
CRITÈRES DE PERFORMANCE:
• ASSISE ET DOSSIER: PLASTIQUE RECYCLÉ, COULEUR 'BRUN FORESTIER DE LA CIE. DEKAVIE' OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, DIMENSIONS 38.1 X 63.5mm (1.5" X 2.5"), PAROI 3.97mm (1/8")
• ACCOUDOIRS: FAIT D'UNE PLAQUE D'ALUMINIUM PLIÉE 9.53mm (0.38") PEINTS 'NOIR' ET RECouverte D'UNE PROTECTION ANTI-GRAFFITI, FINI COQUILLE D'OEUF
• PATTES: ACIER GALVANISÉ PEINT 'GRIS AMT'
• HAUTEUR ASSISE: ±455mm
• HAUTEUR BANC ENTRE 850 ET 900mm
• HAUTEUR ACCOUDOIR: ±185MM
• ANCRAGE CHIMIQUE AU SOL EN ACIER GALVANISÉ À CHAUD
• BOUCHON POUR TUBES AVEC BANDE RÉFLÉCHISSANTE 'LIGHT SILVER MÉTALLIQUE 180 C-220 PANTONE 877' SUR LE BOUCHON SUPÉRIEUR
• COULEURS:
• NOIR: RAL 9005 MAT 30%
• GRIS AMT = @PROTECH-OXYPLAST-Z-SERIE CODEZ611A56@
• PRODUIT FABRIQUÉ SUR MESURES SELON LES DESSINS D'EXO FOURNIS AU DEVIS.
• FOURNIR DESSINS D'ATELIER POUR APPROBATION AVANT MISE EN PRODUCTION

6 BANC TYPE "EXO"
ÉCHELLE 1:10



CRITÈRES DE PERFORMANCE:
• BASE EN ACIER GALVANISÉ
• COUVERT: DOUBLE DÉCHETS/RECYCLAGE,
• CÔTÉ REBUS PEINT 'NOIR RAL 9005 MAT 30%'
• CÔTÉ RECYCLAGE PEINT 'BLEU PMS 280C RAL#5002'
• DÉPÔTS DÉCHETS/RECYCLAGE IDENTIFIÉS
• TYPOGRAPHIE 'FORMATA BQ MEDIUM CONDENSÉ' SUR PELLICULE 3M SCOTCHLITE PLUS BLANC #680-20
• BANDE RÉFLÉCHISSANTE DE TYPE 'LIGHT SILVER MÉTALLIQUE 180C-220 PANTONE 877C'
• BRACELET SUPÉRIEUR EN ACIER GALVANISÉ PEINT 'GRIS AMT' - 'PROTECH-OXYPLAST-Z-SERIE CODE Z611A5-6'
• POURTOUR: PLASTIQUE RECYCLÉ, COULEUR 'BRUN FORESTIER DE LA CIE. DEKAVIE' OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ, DIMENSIONS 38.1 X 63.5mm (1.5" X 2.5"), PAROI 3.97mm (1/8")
• HAUTEUR: ENTRE 850-900mm
• DIAMÈTRE EXTÉRIEUR ENTRE 500 ET 600mm
• PLAQUE DE SÉPARATION DES REBUTS
• ANCRAGE AU SOL GALVANISÉ À CHAUD OU INOXYDABLE. TROUS Ø11,1125mm POUR ANCRAGES 9.525mm
• PRODUIT FABRIQUÉ SUR MESURES SELON LES DESSINS D'EXO FOURNIS AU DEVIS.
• FOURNIR DESSIN D'ATELIER POUR APPROBATION AVANT MISE EN PRODUCTION

7 CONTENANT À REBUS ET RECYCLAGE TYPE "EXO"
ÉCHELLE 1:10



CRITÈRES DE PERFORMANCE:
• PAROI: ACIER CARBONÉ ÉPAISSEUR ± 6mm (1/4")
• FINI EXTÉRIEUR PEINT POUFRE POLYESTER NOIR RAL 9005 MAT 30%
• COUVERCLE AMOVIBLE: FONTE DUCTILE
• POIDS ENTRE 125 LBS ET 135 LBS
• HAUTEUR ENTRE 850-1000mm
• DIAMÈTRE EXTÉRIEUR: ENTRE 290 ET 320mm
• DISPOSITIF D'ANCRAGE ENCASTRÉ GALVANISÉ À CHAUD
• BARRE DE SOUTIEN FILETÉE EN ACIER Ø 25,4mm
• POIDS BASE: ENTRE 115-130 LBS,
• POIDS COUVERCLE: ENTRE 10-15LBS
• RESTANCE AUX FORTS IMPACTS
• ANCRAGE AJUSTABLE
• PRODUITS SIMILAIRES DISPONIBLES AUPRÈS DE LA COMPAGNIE 'RELIANCE FOUNDRY' OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ EN ASPECT, MÉCANISME ET DIMENSIONS

8 BOLLARD AMOVIBLE, TYPE "EXO"
ÉCHELLE 1:10

Légende:

9				
8				
7				
6				
5				
4				
3				
2				
1	2020-07-15	PLAN POUR CCU - 70%	JFV + FL	JFV
No.	AAAA-MM-LJ	Modification (nature)	Dessiné par	Vérifié par

DATE D'ÉMISSION DU PLAN: 2020-07-15

Division de l'urbanisme
2020-07-16
1203558052

Client:

exo

Contrat No: IFR-0252

Logo et information du consultant:

agence **RELIEFDESIGN**
5795, Avenue Du Gaspe, Suite 207, Montréal, Québec H2S 2K3. T: 514.500.3695, F: 514.317.9320, www.reliefdesign.ca

Seau:

Conçu par: JFV+FL Vérifié par: JFV
Dessiné par: JFV+FL Approuvé par:

Projet:
RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DE LA GARE DE MONTRÉAL-OUEST - PHASE II

Titre:
DÉTAILS DE CONSTRUCTION

Format: A1
Échelles: Horizontale, Verticale, Échelles indiquées

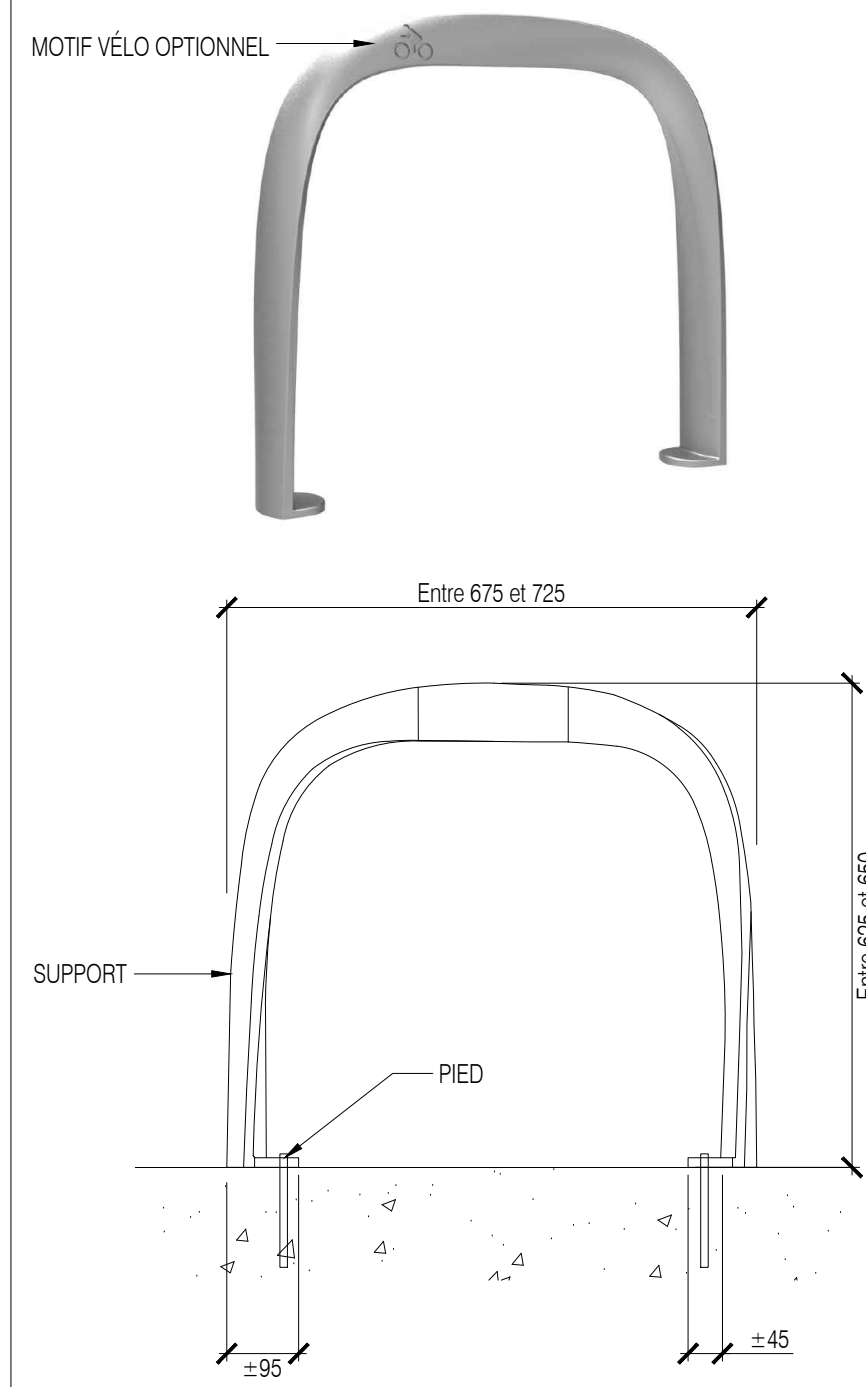
Discipline: ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Dessin No: 20-0500_LAYOUT.dwg	Discip. P	Revisión No. 0
----------------------------------	--------------	-------------------

Codification EXO: 4.X.X-XX

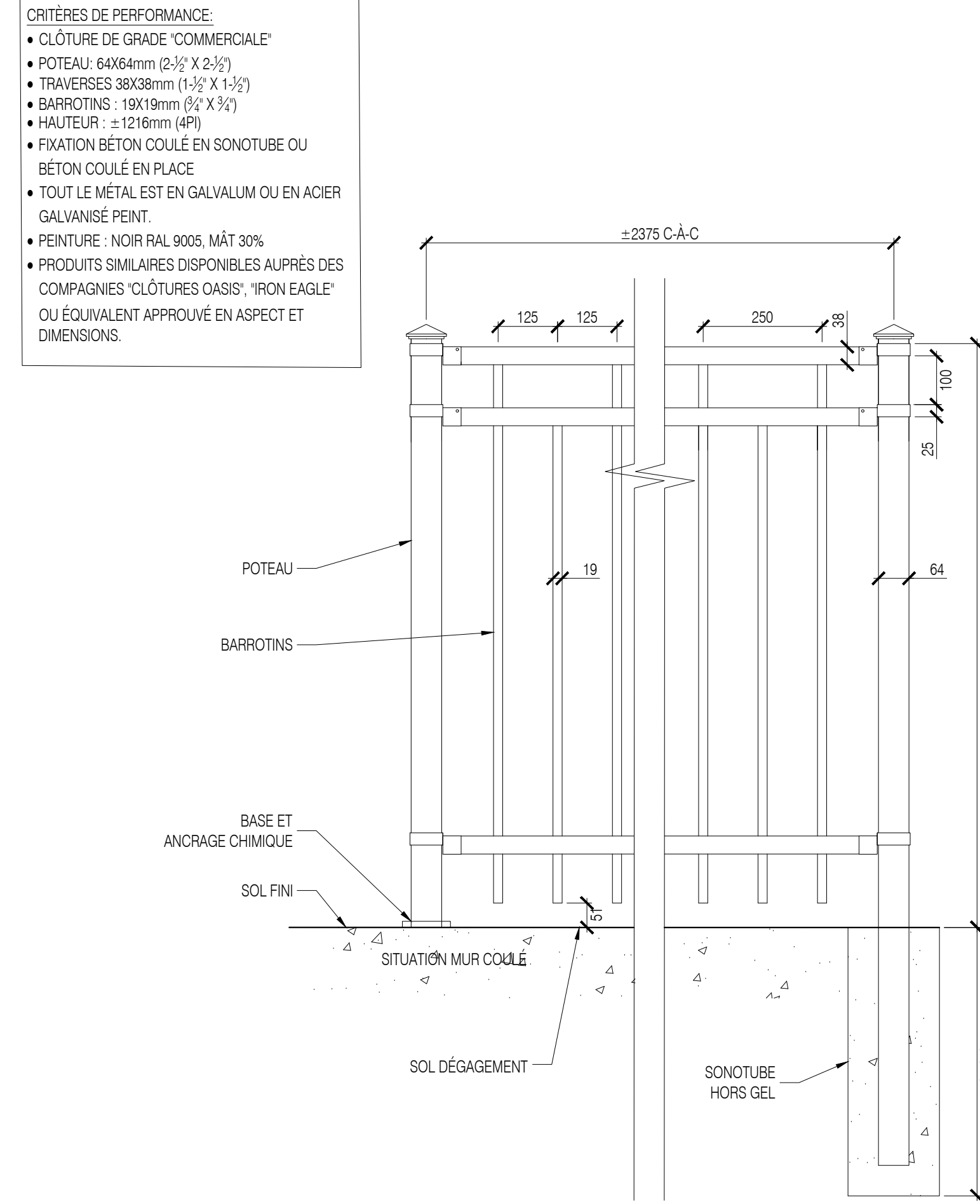
ANNEXE D - AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET ÉQUIPEMENTS

Revision No.	0
Discip.	P-01
Codification Consultant:	exo
Codification RTM:	4.X.X-XX

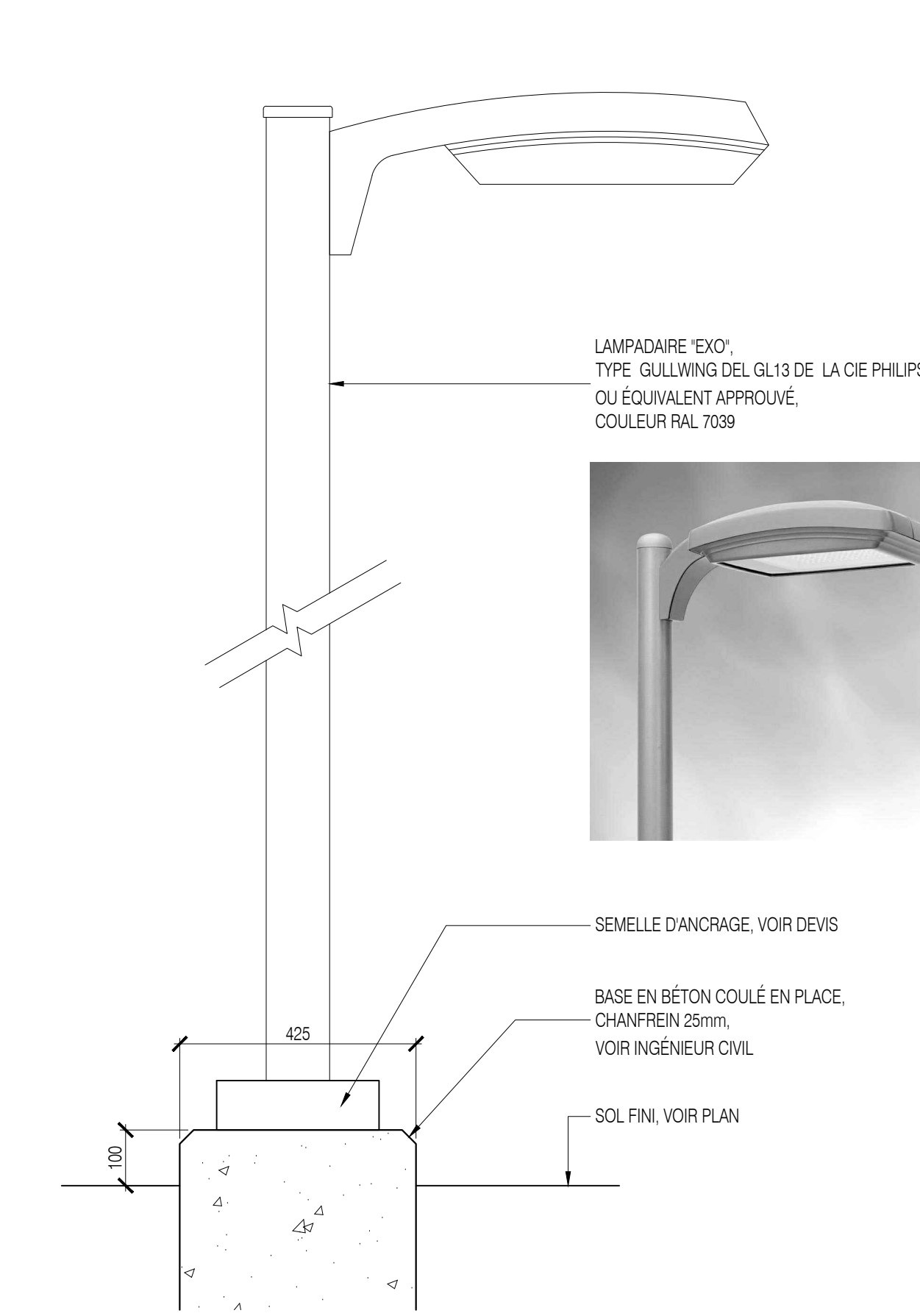


- CRITÈRES DE PERFORMANCE:**
- MATÉRIAUX : ALUMINIUM OU ACIER INOXYDABLE PEINT
 - POIDS : ENTRE 15 LBS ET 20 LBS
 - HAUTEUR : ENTRE 625 ET 650mm
 - LONGUEUR : ENTRE 675 ET 725MM
 - LARGEUR : ENTRE 70 ET 90mm
 - ANCRAGE CHIMIQUE APPROUVÉ PAR LE MANUFACTURIER
 - FINIS : POUDRE POLYESTER NOIR 'RAL 9005 MÂT 30%
 - PRODUITS SIMILAIRES DISPONIBLES AUPRÈS DES COMPAGNIES 'MAGLIN' OU 'LANDSCAPE FORMS' OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ EN ASPECT ET DIMENSIONS.

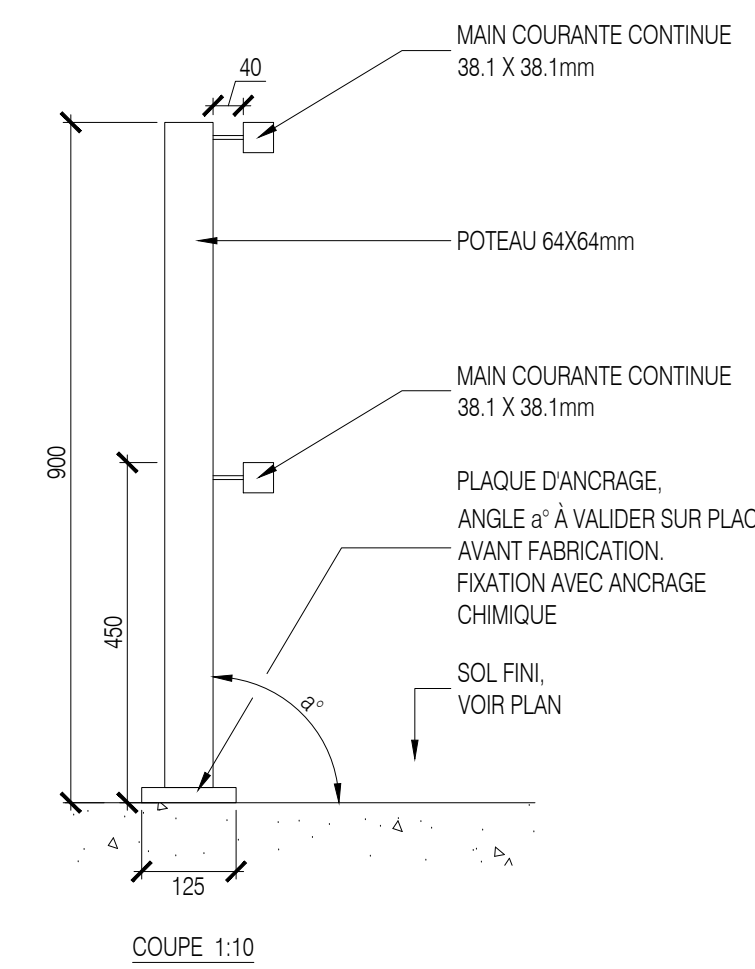
9 SUPPORT À VÉLO
ÉCHELLE 1:10



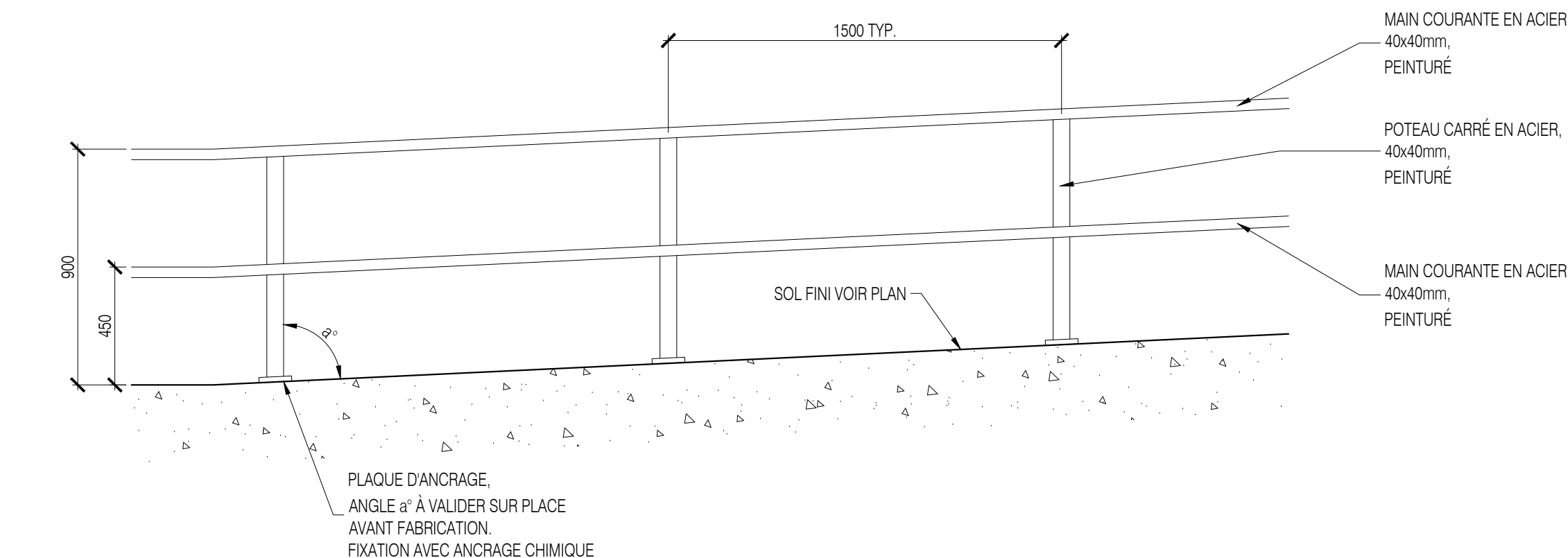
10 CLÔTURE ORNEMENTALE EN MÉTAL PEINT. HAUTEUR 1216mm SUR SONOTUBE OU MUR DE BÉTON
ÉCHELLE 1:10



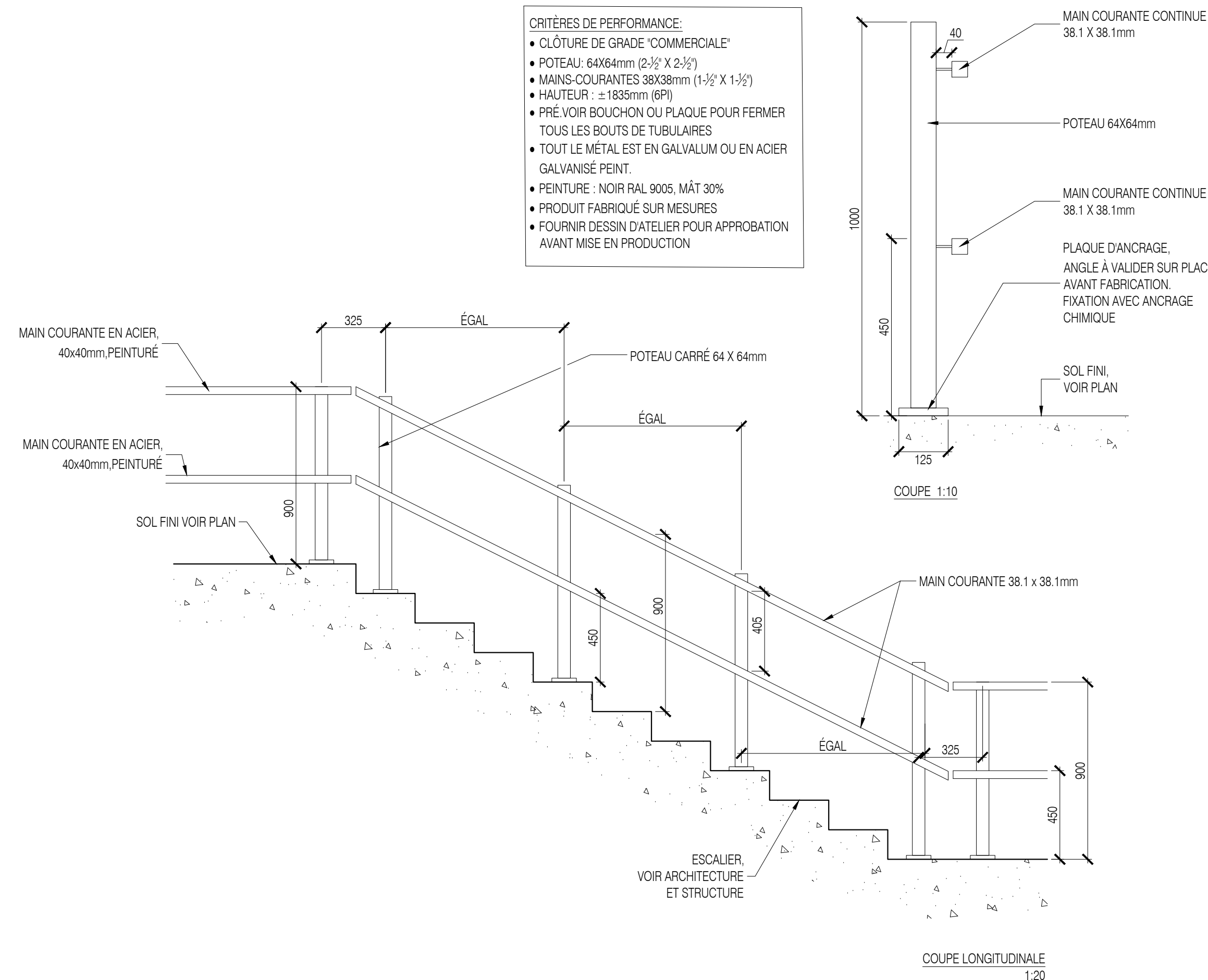
L1 LAMPADAIRE À DEL
ÉCHELLE 1:10



- CRITÈRES DE PERFORMANCE:**
- CLÔTURE DE GRADE 'COMMERCIALE'
 - POTEAU: 64X64mm (2-1/2" X 2-1/2")
 - MAINS-COURANTES 38X38mm (1-1/2" X 1-1/2")
 - HAUTEUR : =1835mm (6PI)
 - PRÉ VOIR BOUCHON OU PLAQUE POUR FERMER TOUS LES BOUTS DE TUBULAIRES
 - TOUT LE MÉTAL EST EN GALVALUM OU EN ACIER GALVANISÉ PEINT.
 - PEINTURE : NOIR RAL 9005, MÂT 30%
 - PRODUIT FABRIQUÉ SUR MESURES
 - FOURNIR DESSIN D'ATELIER POUR APPROBATION AVANT MISE EN PRODUCTION



11 MAIN COURANTE ORNEMENTALE SUR MESURE EN MÉTAL PEINT (situation sur bordure ou terrasse)
Échelle indiquée



12 GARDE-CORPS/ MAIN-COURANTE ORNEMENTALE SUR MESURE EN MÉTAL PEINT (HAUTEUR CHUTE MOINS DE 600mm)
Échelle 1:20

Légende:

Division de l'urbanisme
2020-07-16
1203558052

9				
8				
7				
6				
5				
4				
3				
2				
1	2020-07-15	PLAN POUR CCU - 70%	JFV + FL	JFV
No.	AAAA-MM-LJ	Modification (nature)	Dessiné par	Vérifié par

DATE D'ÉMISSION DU PLAN : 2020-07-15

Client:

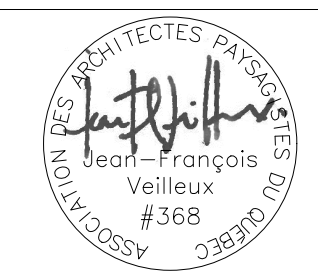
exo

Contrat No: IFR-0252

Logo et information du consultant:

agence **RELIEFDESIGN**
5795, Avenue Du Gaspié, Suite 207, Montréal, Québec H2S 2K3. T: 514.500.3695, F: 514.317.9320, www.reliefdesign.ca

Sceau:



Conçu par : JFV+FL Vérifié par : JFV
Dessiné par : JFV+FL Approuvé par :

Projet: RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR NORD DE LA GARE DE MONTRÉAL-OUEST - PHASE II
Titre:

DÉTAILS DE CONSTRUCTION

Format: A1 Échelles: Horizontale, Verticale, Échelles indiquées

Discipline : ARCHITECTURE DE PAYSAGE

Dessin No: 20-0500_LAYOUT.dwg

Codification EXO : 4.X.X-XX

Discip. P Révision No. 0
P-06

Identification

Dossier : 1203558052	Date de création : 20/10/13	Statut : Ficelé	Date de ficelage : 20/12/07
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme		
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement		
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas		
Projet	-		
Objet	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser la construction d'un nouvel édicule pour la gare Montréal-Ouest au 7480, rue Sherbrooke Ouest en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).		
Responsable : Viviane GAUTHIER	Signataire : Stephane P PLANTE		
Inscription au CA :	Inscription au CE :	Inscription au CM :	

Contenu

Modifications au second projet de résolution

Une modification mineure a été apportée au projet de résolution afin de corriger une erreur s'étant glissée dans la séquence de numérotation des articles 4 et suivants.

Poursuite de la procédure d'adoption du second projet de résolution

Selon la loi, la résolution visée par le présent sommaire décisionnel aurait été soumis, en temps normal, à la procédure d'approbation référendaire prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)* et à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2)*.

Or, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020. Depuis cette date, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population.

Dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19), la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 22 mars 2020 l'arrêté ministériel 2020-008 qui a ensuite été modifié par l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

L'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 prévoit notamment:

« Que toute procédure référendaire soit suspendue, sauf si le conseil en décide autrement, auquel cas elle doit se dérouler en apportant toute adaptation nécessaire afin d'empêcher le déplacement et le rassemblement de citoyens, dont les suivantes :

1° la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter est d'une durée de 15 jours et la transmission de demandes écrites à la municipalité tient lieu de registre;

2° un scrutin référendaire doit se dérouler selon les modalités prévues par le Règlement sur le vote par correspondance (chapitre E-2.2, r.3), et ce, pour toutes les personnes habiles à voter et sans formalités préalables;

3° le jour du scrutin est fixé aux seules fins de l'application des délais concernant le déroulement du référendum et la période pour l'exercice du vote par correspondance se termine à 16 h 30 le septième jour suivant le jour du scrutin. ».

L'arrondissement souhaite poursuivre la procédure d'adoption dudit projet de résolution et ainsi apporter, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, les adaptations nécessaires à la procédure référendaire.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention	
Autre intervenant et Sens de l'intervention	
Parties prenantes	Services
Lecture :	

Responsable du dossier Viviane GAUTHIER Analyste de dossiers Tél. : 514 872-9387 Télécop. : 514 868-3538	
---	--

Numéro de dossier : 1203558052

Identification		Numéro de dossier : 1203558052
Unité administrative responsable	Arrondissement Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme	
Niveau décisionnel proposé	Conseil d'arrondissement	
Charte montréalaise des droits et responsabilités	Ne s'applique pas	
Projet	-	
Objet	Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser la construction d'un nouvel édicule pour la gare Montréal-Ouest au 7480, rue Sherbrooke Ouest en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).	

Contenu

Contexte

Exo, organisme public responsable du réseau de trains de banlieue, souhaite construire, sur un terrain vacant voisin du 7470 rue Sherbrooke O., un nouvel édicule d'accès aux installations de la gare Montréal-Ouest situées aux limites ouest de l'arrondissement CDN-NDG. Ce projet déroge au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neige-Notre-Dame-de-Grâce (01-276), eu égard notamment à l'usage, à la hauteur du bâtiment, à l'alignement de construction et à l'apparence de la façade.

Le projet est admissible à une évaluation, dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

Décision(s) antérieure(s)

Ne s'applique pas.

Description

Le site

Le site visé se trouve à l'extrémité sud-ouest de l'arrondissement, aux limites de la municipalité de Montréal-ouest. Le site est adjacent au chemin de fer et son emprise. Le lot visé est le 3 324 689 du cadastre du Québec. Ce lot, ainsi que le lot voisin 3 320 970, où certains aménagements extérieurs seront réalisés, appartiennent à exo. Il s'agit d'un lot vacant, de forme rectangulaire, compris entre la voie ferrée et la rue Sherbrooke. Un seul bâtiment y est adjacent, du côté est, qui accueille un bâtiment résidentiel de 4 étages.

Le projet

Le projet vise à construire un nouvel édicule d'accès à la gare du côté nord de la voie ferrée, en bordure de la rue Sherbrooke ouest. Le nouvel édicule permettra un accès sécurisé aux trois quais de la gare de trains de banlieue de Montréal-Ouest, desservant chacun l'une des trois lignes de train de banlieue circulant à cette gare. Le projet d'édicule s'inscrit dans un ensemble d'interventions sur le site de la gare de Montréal-Ouest, afin d'y améliorer la sécurité des usagers et de réduire les conflits entre le train, les automobiles et les piétons.

Les accès aux quais nord et central de la gare ne sont actuellement possibles que par les deux passages à niveau du secteur sur la rue Elmhurst, situé sur le territoire de l'arrondissement CDN-NDG, et de la rue Westminster dans la ville voisine de Montréal-Ouest. exo souhaite construire un nouvel édicule qui permettra un accès direct, distinct et sécurisé pour les usagers du train provenant et allant du côté nord de la voie ferrée, notamment vers le campus Loyola de l'Université Concordia à proximité.

En plus de cet édicule, l'aménagement d'un tunnel sous les voies ferrées est proposé. Celui-ci sera lié aux installations existantes de la gare et au bâtiment principal situé du côté sud de la voie ferrée. Ce tunnel offrira ainsi un lien sous terre et sécurisé, traversant les voies ferrées, pour les piétons du secteur. Ce tunnel sera ouvert à toute personne circulant dans le secteur, et non pas uniquement aux clients du service de train.

Enfin, exo propose l'installation d'un stationnement de vélos sur le site du nouvel édicule pour les usagers du train, ainsi que des aménagements paysagers, du mobilier urbain et des traverses piétonnes afin de favoriser l'intégration du site à son milieu urbain sur la rue Sherbrooke.

Déroghations demandées

Les dérogations demandées relèvent à permettre :

- l'usage "gare" ;
- la construction d'un bâtiment d'un seul étage ;
- un alignement et des marges différentes de celles prescrites.

Les dérogations demandées visent également à soustraire l'émission du permis de construction au processus habituel de révision architecturale. En considérant qu'il s'agit d'un projet demandé par un organisme public (exo) et que le projet a déjà progressé sensiblement et à la satisfaction du comité consultatif d'urbanisme, après y avoir été étudié à plusieurs reprises, il est ainsi souhaité de déroger aux divers articles du règlement d'urbanisme 01-276 qui auraient habituellement nécessité la tenue d'une nouvelle présentation au CCU pour révision architecturale. En contrepartie de cette procédure, le texte et les annexes de la résolution de PPCMOI proposent des plans et représentations précises de travaux à réaliser.

Présentations du dossier au CCU

Le dossier a été présenté aux membres du CCU lors de la rencontre du 29 juillet 2020. Les membres se sont dits alors satisfaits du projet présenté et le comité a ainsi émis un avis favorable, sans condition.

Dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Selon la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ce projet de résolution possède une disposition (l'usage) susceptible d'être soumise au processus d'approbation référendaire.

Justification

Après étude des documents présentés, la Division de l'urbanisme recommande d'émettre un avis favorable au projet de construction d'un nouvel édicule de la gare de Montréal-Ouest tel que présenté, puisque :

- le projet favorise l'utilisation du transport collectif et améliore la sécurité des usagers du train;
- les installations proposées prennent en compte le transport actif et optimise le déplacement des piétons sur le site et dans le secteur, tout en assurant un accès universel;
- le caractère architectural, la volumétrie et l'implantation de l'édicule s'inspirent des particularités du site et de son environnement;
- les interventions proposées viseront à préserver le maximum d'arbres matures sur le site et que la plantation ainsi que les aménagements paysagers proposés bonifient l'état du site par rapport à l'existant;
- l'aménagement du site et le mobilier urbain proposé offrent un environnement invitant et intégré au cadre urbain de la rue Sherbrooke.

Aspect(s) financier(s)

Ne s'applique pas.

Développement durable

En concordance avec les orientations de la Ville et de l'arrondissement, notamment avec les priorités du Plan local de développement durable, le projet favorisera la mobilité durable, en assurant un accès sécuritaire et universel à cet équipement structurant du réseau de transport en commun.

Impact(s) majeur(s)

Ne s'applique pas.

Impact(s) lié(s) à la COVID-19

Ce projet de résolution doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation, tel que prescrit par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Or, depuis le 13 mars 2020, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois par le décret numéro 177-2020. Depuis cette date, ce décret a été renouvelé en continu par des décrets subséquents qui habilite la ministre de la Santé et des Services sociaux à ordonner toute mesure nécessaire pour protéger la santé de la population.

Dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19), la ministre de la Santé et des Services sociaux a signé le 22 mars 2020 l'arrêté ministériel 2020-008 qui a ensuite été modifié par l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 puis par l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020.

L'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 prévoit notamment :

« Que toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens soit accompagnée d'une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne; cette consultation écrite peut également remplacer la procédure en question, auquel cas elle est d'une durée de 15 jours; ».

Dans les circonstances, l'arrondissement compte se prévaloir de la procédure de remplacement prévue à l'arrêté ministériel 2020-049 et tenir une consultation écrite d'une durée de 15 jours en remplacement de l'assemblée publique de consultation prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Un avis public sera diffusé à cet effet. Les citoyennes et citoyens disposeront d'un délai de 15 jours pour transmettre leurs commentaires écrits, par formulaire en ligne, courriel ou par la poste. De plus, le projet sera présenté lors d'une assemblée d'information virtuelle. Au cours de cette visioconférence, le public sera invité à s'exprimer à ce sujet. L'accès à la visioconférence se fera par le biais de la page internet de l'arrondissement.

Les commentaires reçus et les réponses fournies par l'arrondissement seront colligés dans un rapport de consultation écrite, lequel fera partie du dossier décisionnel soumis au conseil d'arrondissement.

L'arrondissement souhaite se prévaloir de la procédure de remplacement prescrite par l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, car la tenue d'une consultation écrite et d'une assemblée d'information virtuelle maintient le caractère transparent et consultatif de la démarche tout en assurant la sécurité des participants.

Opération(s) de communication

La tenue de cette consultation écrite sera annoncée par un avis public qui comprendra :

- la description du projet de (règlement ou résolution) ;
- l'adresse Web à laquelle l'information est diffusée concernant le projet et la séance d'information en visioconférence;
- les adresses où les personnes peuvent transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier.

Également, tel que le prévoit les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme , l'avis public pour la tenue d'une consultation sur la résolution de PPCMOI sera accompagné d'un affichage sur le site.

En plus du processus de consultation mené par l'arrondissement en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, exo tiendra préalablement une soirée d'information en visioconférence le 22 octobre 2020, en collaboration avec les équipes de l'arrondissement, conformément aux procédures prévues pour cet organisme public. Une diffusion de l'information relative à cette présentation sera faite sur les réseaux sociaux, l'infolettre d'exo et sur les sites web de l'arrondissement et de la ville de Montréal-Ouest.

Calendrier et étape(s) subséquente(s)

Avis de motion et adoption du projet de résolution par le conseil d'arrondissement	5 Octobre 2020
Publication de l'avis relatif à la consultation écrite et mise en ligne de la web dédiée	Semaine du 12 octobre
Consultation écrite (15 jours);	Semaine du 19 et 26 octobre 2020 (dates précises à déterminer)
Soirée de consultation publique en visioconférence de exo	22 octobre 2020
Soirée de consultation publique en visioconférence de l'arrondissement	28 octobre 2020 (à confirmer)
Dépôt du rapport de consultation et adoption, le cas échéant, du second projet de résolution par le conseil d'arrondissement	7 Décembre 2020
Processus d'approbation référendaire, le cas échéant	Décembre 2020
Adoption, le cas échéant, de la résolution par le conseil d'arrondissement	Janvier 2020
Certificat de conformité et entrée en vigueur de la résolution, le cas échéant	Février 2020

Conformité aux politiques , aux règlements et aux encadrements administratifs

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Validation

Intervenant et Sens de l'intervention
Autre intervenant et Sens de l'intervention

Parties prenantes	Services
Lecture :	

Responsable du dossier Mathieu G GAUDETTE conseiller(ere) en aménagement Tél. : 000-0000 Télécop. : 000-0000	Endossé par: Sébastien MANSEAU Chef de division Tél. : 514-872-1832 Télécop. : Date d'endossement : 2020-09-25 11:27:28
---	---

Approbation du Directeur de direction Steve DESJARDINS Directeur intérimaire	Approbation du Directeur de service
---	--

Tél. : 514 872-6270

Tél. :

Approuvé le : 2020-09-25 13:53

Approuvé le :

Numéro de dossier : 1203558052